

DOSSIER TECHNIQUE ET FINANCIER

**AUGMENTATION DES REVENUS MONÉTAIRES DES FEMMES DE
DOSSO**

NIGER

**CODE DGCD : 3006695
CODE NAVISION : NER 08 028 11**



TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	2
ABRÉVIATIONS	5
RESUMÉ	8
FICHE ANALYTIQUE DE L'INTERVENTION	10
1. ANALYSE DE LA SITUATION	11
1.1. Phase I de l'ARMFD.....	11
1.2. Grandes lignes de l'ARMFD II.....	11
1.3. Quelques informations clés de la situation des femmes au Niger.....	12
1.4. Les politiques et stratégies.....	13
1.4.1. La Stratégie de Développement accéléré et de Réduction de la Pauvreté.....	13
1.4.2. La Stratégie de Développement Rural (SDR).....	14
1.4.3. La Stratégie Nationale de la Micro finance.....	15
1.4.4. Les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).....	15
1.4.5. La Politique Nationale Genre (PNG).....	16
1.5. Situation dans la région de Dosso.....	17
1.5.1. Caractéristiques principales.....	17
1.5.2. La situation des femmes de la Région de Dosso.....	18
1.5.3. Acteurs du développement dans la région de Dosso.....	18
2. ORIENTATIONS STRATÉGIQUES	20
2.1. Approche programme.....	20
2.2. La responsabilisation des bénéficiaires et des femmes relais.....	21
2.2.1. Situation au cours de l'ARMFD I.....	21
2.2.2. Approche sous ARMFD II.....	22
2.3. La structuration des groupements de femmes.....	23
2.4. Stratégie d'extension.....	24
2.4.1. Principes de base.....	24
2.4.2. Stratégie d'extension dans les nouveaux villages.....	25
2.4.3. Stratégie d'extension dans les nouvelles communes.....	26
2.5. Les bénéficiaires directs et institutionnels.....	27
2.5.1. Les bénéficiaires directs.....	27
2.5.2. Bénéficiaires institutionnels.....	28
3. PLANIFICATION OPÉRATIONNELLE	31
3.1. Objectif général.....	31
3.2. Objectif spécifique.....	31
3.3. Résultats attendus.....	31
3.4. Activités à mettre en œuvre.....	31
3.4.1. Résultat 1 : Les rendements, la productivité et la qualité des productions réalisées par les femmes sont accrus.....	31
3.4.2. Résultat 2: Les femmes ont accès aux services financiers.....	39
3.4.3. Résultat 3: Les tâches des femmes sont allégées.....	50

3.4.4.	Résultat 4: Les femmes sont formées et leurs compétences opérationnelles sont renforcées.....	58
3.4.5.	Activités de démarrage.....	69
3.5.	Indicateurs et sources de vérification	72
3.6.	Acteurs intervenants dans la mise en œuvre.....	76
4.	RESSOURCES.....	77
4.1.	Ressources financières	77
4.2.	Ressources humaines	77
4.3.	Ressources matérielles.....	79
5.	MODALITÉS D'EXÉCUTION.....	80
5.1.	Cadre légal et responsabilités administratives.....	80
5.2.	Responsabilités techniques.....	80
5.3.	Responsabilités financières.....	80
5.4.	Structures d'exécution et de suivi.....	81
5.4.1.	La Cellule de Coordination et d'Appui du Programme (CCA).....	81
5.4.2.	Structure Mixte de Concertation Locale (SMCL).....	81
5.5.	Description des processus à mettre en œuvre.....	83
5.5.1.	Gestion opérationnelle.....	83
5.5.2.	Gestion financière	87
5.5.3.	Formations en gestion administrative et financière.....	95
5.5.4.	Gestion des ressources humaines	97
5.5.5.	Gestion des marchés publics	98
5.6.	Mécanisme d'appropriation des adaptations au DTF	99
5.7.	Clôture de la prestation.....	99
6.	THÈMES TRANSVERSAUX.....	100
6.1.	Environnement.....	100
6.2.	Genre.....	100
6.3.	Economie Sociale	101
6.4.	Droits de l'Enfant.....	102
6.5.	HIV / SIDA.....	102
7.	ANNEXES.....	103
7.1.	Cadre logique ARMFD II	104
7.2.	Calendrier d'exécution	111
7.3.	Budget du projet.....	112
7.4.	TdR personnel.....	115
7.5.	Caractéristiques de la région de Dosso.....	121
7.6.	Calcul du coût des interventions des ONG par résultat attendu	123
7.7.	Situation Actuelle des IMF de l'ARMFD I.....	124
7.8.	Proposition de nouveaux IMF dans la Région de Dosso.....	130
7.9.	Fonctionnement Comités Communaux de la Promotion de la Femme	131
7.10.	Procédure d'octroi de credit.....	133

7.11. Informations supplémentaires sur le niveau de prix et les besoins dans les villages existants et nouveaux – Résultat 3.....135

ABRÉVIATIONS

ADT	Allègement des Tâches
AGR	Activités Génératrices de Revenus
ANIP	Association Nigérienne des Institutions Professionnelles de la microfinance
ARMFD	Augmentation des Revenus Monétaires des Femmes de Dosso
ASCN	Appelé du Service Civique National
AT	Assistance Technique
BC	Banques de Céréalière
BI	Boutiques d'intrants
CCA	Cellule de Coordination et d'Appui (ARMFD II) – niveau de la région
CCPF	Comité Communal pour la Promotion de la Femme
CDE	Convention sur les Droits de l'Enfants
CEDEF	Convention pour l'Elimination de toutes les formes de Discrimination à l'Egard de la Femme
CFPF	Centres de Formation et de Promotion des Femmes
CDMT	Cadre des Dépenses à Moyen Terme
CPEC	Caisse Populaire Epargne et Crédit
CILSS	Comité Inter Etat de Lutte contre la Sécheresse
CRA	Chambre Régionale d'Agriculture
CRS	Catholic Relief Services
CTB	Coopération Technique Belge
FA	foyers améliorés
DAI/RP	Direction des Archives, de l'Information et des Relations Publiques (du MPF/PE)
Danida	Coopération Danoise
DPF	Direction de la Promotion de la Femme (du MPF/PE)
DPV	Diagnostic participatif villageois
DDPF/PE	Direction Départementale de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant (du MPF/PE)
DEP	Direction des Etudes et de la Programmation (du MPF/PE)
DL/MPF/PE	Direction de la Législation (du MPF/PE)
DPE	Direction de la Protection de l'Enfant (du MPF/PE)
DPV	Diagnostic Participatif Villageois
DRFM	Direction des Ressources Financières et du Matériel (du MPF/PE)
DRH	Direction des Ressources Humaines (du MPF/PE)
DRPF/PE	Direction Régionale de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant
DR-PFPE	Direction régionale – Promotion de la Femme et Protection de l'Enfant
DS	Direction de la Statistique (du MPF/PE)
DTF	Dossier Technique et Financier
EP	Equipe du Programme
FARA	Fonds d'Appui à la Recherche- Action (ARMFD I)
FEDIM	Fonds de démarrage et d'innovation des Micro-entreprises (ARMFD II)
FR	femmes relais
GF	Groupements Féminins
GERME	Gérez Mieux votre entreprise
GIE	Groupement d'Intérêt Economique
GRA	Groupe de recherche-action

GS	Groupe de Solidarité
IEC	Information, Education, Communication
IGN	Initiative Genre au Niger
IGS	Inspection Générale des Services (du MPF/PE)
IMF	Institution de Microfinance
IOCA	Institutional and Organisational Capacity Assessment
IOV	Indicateur Objectivement Vérifiable
MAT/DC	Ministère de l'Aménagement du Territoire et Développement Communautaire
ME/LCD	Ministère de l'Environnement et Lutte contre la Désertification
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MEIA	Ministère de l'Elevage et des Industries Animales
MEN	Ministère de l'Education Nationale
MJS	Ministère de la Jeunesse et des Sports
MH	Ministère de l'Hydraulique
MFP	Ministère de la Fonction Publique
MPF/PE	Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant
MSP	Ministère de la Santé Publique
OFS	Organisation/Formation/ Sensibilisation
OMD	Objectifs du Millénaire de Développement
ONG	Organisation Non-Gouvernementale
ONPF	Observatoire National de la Promotion de la femme
ONPG	Observatoire National de la Promotion du Genre
OP	Organisation Paysanne
PAC	Programme d'Actions Communautaires
PAPDS	Projet d'Appui au Programme de Développement de la Santé
PAMED	Programme d'appui à la mise en place des entités décentralisées de la région de Dosso
PAR-SDR	Plan d'Action Régional - SDR
PDC	Plan de Développement Communal
PDDE	Programme Décennal de Développement de l'Education
PIG	Programme Intérimaire du Gouvernement
PMD	Programme Multisectoriel de la région de Dosso
PNG	Politique Nationale Genre
PNPE	Politique Nationale de la Protection de l'Enfant
PPBS	Système de Planification-Programmation-Budgétisation
PPTE	Pays Pauvres Très Endettés
PREG	Programme de Renforcement de l'Equité de Genre
PSSA	Programme Spécial Sécurité Alimentaire
PSP	Programme Spécial du Président
PTF	Partenaires techniques et financiers
RGA/C	Recensement Général Administratif des communes
SAFEM	Salon Artisanal de la Femme
SCPF/PE	Service Communal pour la Promotion de la Femme et la Protection de l'Enfant
SDR	Stratégie de Développement Rural
SDRP	Stratégie de Développement Accéléré et de Réduction de la Pauvreté
SG	Secrétaire Général (du MPF/PE)
SEJUP	Service Educatif, Judiciaire et Préventif de la démission parentale
SMCL	Structure Mixte de Concertation Locale
SNU	Système des Nations Unies
ST	Services techniques

STD	Services Techniques Déconcentrés
UMEC	Union des Mutuelles d'Epargne et de Crédit
UEH	Unités d'extraction d'huile d'arachide
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la Population
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
ZIP	Zone d'intervention du programme

Toutes les fonctions/postes auxquels ce document fait référence sont de principe ouvertes aux femmes et aux hommes.

RESUMÉ

Le programme « Augmentation des revenus monétaires des femmes de Dosso – Phase II » (fin 2009-2013) est une suite logique du projet (2003-2008) qui portait le même nom. Les activités sont largement inspirées de cette première phase, mais le programme vise une plus grande implication et responsabilisation de tous les cadres du MPF/PE dans le cadre d'une approche 'programme'. Le programme cadre aussi bien avec la Politique Nationale Genre, qu'avec la Stratégie de Développement accéléré et de Réduction de la Pauvreté (SDRP) et la Stratégie Développement Rural (SDR). Le programme est financé par la Coopération Belge pour un montant de 5.000.000 €.

L'objectif global tel que spécifié lors de l'identification est: « La situation socio-économique des femmes dans la région de Dosso est améliorée ». Son objectif spécifique est : « La promotion équitable du potentiel et de la position de la femme et de l'homme au sein de l'économie du ménage et dans l'économie de marché ».

Ce programme vise 4 résultats :

- Résultat 1 : Les rendements, la productivité et la qualité des productions réalisées par les femmes sont accrus
- Résultat 2: Les femmes ont davantage accès aux services financiers
- Résultat 3 : Les tâches des femmes sont allégées
- Résultat 4 : Les femmes sont formées et leurs compétences organisationnelles sont renforcées

La stratégie du programme s'intègre dans la démarche de décentralisation (au niveau de la commune et du département) et vise une meilleure prise en compte de la dimension 'genre' par l'ensemble des acteurs de terrain au niveau déconcentré et décentralisé. Le programme est complémentaire et travaille en étroite synergie avec le projet 'Appui Institutionnel du MPF/PE' qui est également financé par la Coopération Belge.

La mise en oeuvre du programme repose largement sur un rôle très important pour les femmes relais qui seront formées et qui interviendront beaucoup dans la formation dans les villages. Elles reprendront petit à petit la place des animateurs. Des mesures sont proposées pour améliorer leur efficacité et efficience et pour assurer la durabilité de leur intervention. La structuration des femmes sera renforcée. Les Comités Communaux de la Promotion de la Femme seront élargis pour couvrir l'ensemble des intérêts des femmes dans la commune. Le programme continuera à faire appel à une ONG par département pour l'animation des groupements et des femmes relais

Le programme ARMFD II couvrira les mêmes 120 villages que l'ARMFD I, à savoir dans 15 communes des 5 départements de Dosso. Pour la première année, l'ARMFD II prévoit l'extension vers 80 nouveaux villages dans les mêmes communes - en grappes autour des villages existants sur base d'un engagement de ces derniers et de leurs femmes relais. Pour la deuxième année, l'ARMFD prévoit une extension réduite vers 8 villages dans une nouvelle commune par départements (5), soit 40 nouveaux villages.

Pour le résultat/volet 1, le programme prévoit un appui concentré sur un nombre de (sous) filières limité. Une Unité de Promotion de l'Entrepreneuriat Féminin sera créé au sein du Centre Multifonctionnel à Dosso. Cette unité sera responsable de la formation des formateurs et des femmes-relais en matière de gestion des activités génératrices de revenus et des micro-entreprises, de l'organisation des activités au sein des sous-filières et au sein du « Fonds de démarrage et d'innovation ». Cette unité travaillera en étroite collaboration avec les agents du MPF/PE, les animateurs des ONG et les STD.

Pour le résultat/volet 2, le programme poursuivra la collaboration avec les IMF partenaires, élargira la collaboration avec les IMF dynamiques – et avec un nouveau partenaire – mais arrêtera la collaboration financière avec 2 partenaires très faibles. Les modes de financement seront adaptés en fonction des besoins de chaque IMF et des potentialités pour multiplier l'accès au crédit (ligne de crédit, fonds de dotation, fonds de garantie). Un renforcement des compétences pour l'ensemble des partenaires est prévu en collaboration avec l'ANIP. Une extension du réseau des guichets est prévue, ainsi que le développement de nouveaux produits.

Le résultat/volet 3 s'inspire largement du volet ADT de la phase I. Il prévoit la réhabilitation des investissements de la phase I, ainsi que de nouveaux investissements en équipements et infrastructures dans les villages d'extension, en plus de l'aménagement des espaces collectifs des femmes tels que les marchés, les aires de séchage,...

Le résultat/volet 4 répond au besoin en matière d'alphabétisation des femmes (et des hommes) en créant des centres d'alphabétisation dans environ trois quarts des villages couverts. La méthodologie sera plus intensive dans les nouveaux villages (approche « pédagogie du texte » en collaboration avec les radios rurales). Des formations/sensibilisations seront organisées dans les anciens et nouveaux villages et les radios rurales seront appuyées. La formation sur le GRA est maintenue, mais de façon plus intensive qu'en phase I.

Mise en oeuvre

La Direction régionale sera responsable de l'atteinte des résultats du programme. Une cellule de coordination et d'appui (CCA) sera créée pour la soutenir dans cette tâche. Un assistant au coordinateur, un responsable administratif et financier et un responsable suivi-évaluation seront engagés sous contrat pour la durée du programme. Le niveau départemental occupera une place plus importante que dans le passé puisqu'il permet d'assurer des avantages d'échelles par rapport à l'encadrement des femmes ; la plupart des services techniques sont présents à ce niveau décentralisé et la sous-traitance du travail de terrain à une ONG locale s'est avérée être une façon intéressante du 'faire-faire'.

Les agents du MPF/PE, au niveau des communes, collaboreront étroitement avec les animateurs des ONG. Les femmes-relais seront invitées à jouer davantage un rôle dans l'encadrement des femmes de leur village et des villages environnants.

FICHE ANALYTIQUE DE L'INTERVENTION

Numéro national DGCD	3006695		
Code Navision CTB	NER 08 028 11		
Institution partenaire	Ministère de la promotion de la femme et de la protection de l'enfant		
Durée de la convention spécifique	60 mois		
Contribution du Niger	410.534.407 FCFA (625.855,67€) Mise à disposition des locaux et de l'ensemble des ressources du Ministère		
Contribution de la Belgique	4 607 160 EUR		
Date estimée de démarrage	Janvier 2010		
Code sectoriel	15170	31161	
Objectif général	La situation socio-économique des femmes dans la région de Dosso est améliorée		
Objectif spécifique	Le potentiel et la position des femmes au sein de l'économie du ménage et de l'économie du marché sont promus dans la région de Dosso *		
Résultats intermédiaires	<p>Résultat 1 : Les rendements, la productivité et la qualité des productions réalisées par les femmes sont accrus</p> <p>Résultat 2: Les femmes ont davantage accès aux services financiers</p> <p>Résultat 3 : Les tâches des femmes sont allégées</p> <p>Résultat 4 : Les femmes sont formées et leurs compétences organisationnelles sont renforcées</p>		

** Puisque les partenaires ont accepté de travailler sous forme d'approche programme avec une intégration maximale dans les politiques, stratégies et modes d'opération du Gouvernement du Niger, la mission propose de souligner ce fait en reprenant les termes du deuxième sous-programme de la PNG comme objectif spécifique.*

1. ANALYSE DE LA SITUATION

1.1. PHASE I DE L'ARMFD

Le projet 'ARMFD'¹ (2003-2008) était exécuté en cogestion par le Ministère de la Promotion de la Femme et la Protection de l'Enfant (MPF/PE) et la Coopération Technique Belge (CTB). Le Ministère au niveau central était l'ordonnateur national, tandis que la Direction Régionale de Dosso jouait le rôle d'interlocuteur et de facilitateur entre le niveau central et le projet ARMFD.

Le budget de l'ARMFD I pour les 2 phases (2002 à 2008) s'élevait à 4.670.135.000 FCFA soit 7.119.575 €². La contribution belge s'élevait à 4.457.607.000 FCFA ou 6.795.577 €. Un co-financement du projet a été obtenu auprès de l'agence DANIDA. Au moment de la mission de formulation de l'ARMFD II (mai 2009), l'ARMFD était dans une phase de transition : les responsabilités des ONG avaient largement été transférées aux agents communaux du MPF/PE. La responsabilité de la gestion était confiée à la CTB.

L'objectif global de l'ARMFD I visait « L'amélioration de la situation socio-économique des femmes dans la région de Dosso », tandis que son objectif spécifique était « les revenus des femmes sont améliorés ». Pour atteindre cet objectif spécifique, trois résultats avaient été définis :

- R1 : « Les femmes sont formées et leurs compétences organisationnelles sont renforcées » ;
- R2 : « L'accès des femmes aux moyens financiers est assuré » et
- R3 : « Les tâches des femmes sont allégées ».

Selon une approche de « faire faire », l'ARMFD avait fait appel à des ONG pour l'encadrement des groupements de femmes et le projet collaborait étroitement avec les services techniques déconcentrés (STD) pour la mise en oeuvre du projet. Cinq (5) IMF ont été sélectionnées pour le deuxième résultat.

Le MPF/PE a reconnu l'importance de ce projet ARMFD³. Le Gouvernement nigérien a demandé à la Coopération Belge de poursuivre le financement de ses interventions à Dosso, mais sous une « approche programme » en prenant en compte les directives de la Déclaration de Paris. Le financement du Programme « Augmentation des Revenus Monétaires des femmes de Dosso » a été inclus dans le Programme Indicatif de Coopération (2009-2013).

1.2. GRANDES LIGNES DE L'ARMFD II

La fiche d'identification reprend l'accord entre le MPF/PE et la Coopération du Royaume de Belgique. Elle spécifie que la deuxième phase visera le renforcement des acquis de la première phase du projet ARMFD en tenant compte des leçons apprises et des bonnes pratiques identifiées. Les entités déjà prises en charge seront consolidées et d'autres communes et villages seront couverts.

¹ régi par la Convention Générale de Coopération Technique entre le Gouvernement du Royaume de Belgique et le Gouvernement de la République du Niger signée à Niamey le 26 mars 2003. La Convention spécifique du projet même a été signée le 10 décembre 2002.

² Source : DTF ARMFD I p 1

³. Le programme national genre – deuxième sous-programme a d'ailleurs été intitulé « la promotion équitable du potentiel et de la position de la femme et de l'homme au sein de l'économie du ménage et dans l'économie de marché ».

L'objectif global tel que spécifié lors de l'identification est : « La situation socio-économique des femmes dans la région de Dosso est améliorée » avec comme objectif spécifique « Les revenus des femmes et leur statut social dans la région de Dosso sont améliorés ». Ces objectifs sont validés par la mission de formulation.

La durée du programme est de 4 ans avec une contribution belge de 5 millions €.

1.3. QUELQUES INFORMATIONS CLÉS DE LA SITUATION DES FEMMES AU NIGER⁴

Les femmes représentent plus de 50% de la population nigérienne dont 82% vivent en milieu rural ; 14,7% des ménages sont dirigés par des femmes. La pauvreté au Niger est plus féminine que masculine ; parmi la population nigérienne, 63% sont estimés comme pauvres et parmi ces pauvres, 2/3 sont des femmes.

En termes socio-économiques, cette pauvreté se matérialise notamment par les éléments suivants (SDRP 2008-2012) :

- une faible participation des femmes dans la vie professionnelle active : 24,7% des actifs sont des femmes ; environ 17 heures par jour sont consacrées par les femmes à des tâches domestiques en milieu rural
- des inégalités d'accès à l'éducation et à la formation : le taux brut de scolarisation en 2006 des filles était de 44% contre 63% pour les garçons⁵; en milieu rural, 7 filles sont inscrites à l'école primaire pour 10 garçons et le rapport est de 5 sur 10 pour le secondaire. Le taux d'alphabétisation des femmes est de 12% et seules 3,5 femmes savent lire pour 10 hommes
- une exposition élevée au risque sanitaire : un pourcentage important des femmes est sujet à la mortalité maternelle. Le taux de fécondité est estimé à 7,1 enfants par femme en âge de procréer : le taux de prévalence de la contraception est de 6% pour les contraceptifs modernes et de moins de 10% tous contraceptifs confondus
- des disparités en termes d'accès aux actifs financiers : seulement 17,5% des demandes de crédit des ménages des femmes sont satisfaites (contre 26,3% pour les ménages dirigés par les hommes)
- des disparités en termes d'accès aux actifs physiques : 4,6% des ménages dirigés par les femmes possèdent une exploitation agricole contre 79,8% pour les hommes.

Outre le faible niveau d'instruction, l'accès limité aux facteurs de production, le faible accès à l'emploi, la faible participation aux instances de prise de décisions, les femmes sont accablées par les tâches domestiques, elles subissent des mariages précoces, des grossesses rapprochées, les violences conjugales ou familiales. Elles font également face à trois types de droit qui leur sont peu favorables (droit coutumier, droit musulman et droit moderne) et à l'application non effective de la loi sur le quota, notamment les dispositions qui octroient 25% des postes dans l'administration.

⁴ Source : Fiche d'identification de la deuxième phase du Programme Augmentation des Revenus Monétaires des Femmes dans la région de Dosso.

⁵ Programme Décennal de Développement de l'Éducation (PDDE) Composante Accès

1.4. LES POLITIQUES ET STRATÉGIES

La formulation de ARMFD II est aujourd'hui en cohérence avec les objectifs et les stratégies nationales du Niger.

1.4.1. La Stratégie de Développement accéléré et de Réduction de la Pauvreté

Face à la persistance de la pauvreté, le Gouvernement a élaboré en 2002, avec la participation des différents acteurs de la vie économique et sociale, une première Stratégie de Réduction de la Pauvreté pour la période 2002-2006. Cette stratégie, cadre de référence de la politique économique, financière et sociale du pays s'est fixée comme objectif la réduction de la pauvreté en faisant passer la proportion des pauvres de 63% à moins de 50% d'ici l'an 2015 en s'appuyant sur une croissance moyenne de 4% par an. Après cinq ans de mise en œuvre, la SRP s'est affirmée en tant qu'instrument fédérateur de toutes les actions de développement, et en intégrant les interventions des partenaires autour des priorités définies par le Gouvernement.

Révisée en 2007 pour prendre le nom de Stratégie de Développement accéléré et de Réduction de la Pauvreté (SDRP), cette stratégie redéfinie pour cinq ans (2008-2012) ne se substitue nullement aux programmes et aux stratégies sectorielles existants, mais conduit à leur réaménagement dans la logique des nouvelles priorités nationales, tout en leur garantissant une cohérence globale.

Les axes majeurs de la SDRP sont au nombre de quatre:

- le cadre économique avec comme objectifs spécifiques l'accélération de la croissance, la préservation de la stabilité économique et l'amélioration du niveau de revenu des couches les plus pauvres, notamment en milieu rural,
- le développement des secteurs productifs avec comme objectifs spécifiques la sécurité alimentaire tout en préservant l'environnement, la réduction des fluctuations et l'accroissement des revenus,
- l'amélioration de l'accès aux services sociaux pour les pauvres avec comme objectifs spécifiques l'élévation du niveau global de l'éducation, de l'état sanitaire de la population et de l'accès à l'eau potable,
- le renforcement des capacités humaines et institutionnelles avec comme objectifs spécifiques l'amélioration de la gestion des affaires publiques, la lutte contre la corruption et la mise en place de la décentralisation.

Trois indicateurs de performance sont fixés pour la période 2008-2012:

- réaliser une croissance économique de 7% en moyenne,
- réaliser une croissance de la production dans le secteur agricole de 8,7 % en moyenne annuelle,
- réaliser une croissance de la production dans le secteur élevage de 4,2 % en moyenne annuelle.

Pour rendre opérationnelle la SRP, plusieurs politiques et programmes sectoriels ont été élaborés et/ou mis en œuvre. Pour soutenir l'exécution de la Stratégie de réduction de la pauvreté, plusieurs politiques et programmes sectoriels ont été élaborés. Au nombre de ceux-ci figurent, entre autres,

la Stratégie de Développement Rural (SDR), la Stratégie Nationale de la Micro finance (SNM) et la Politique Nationale de Genre (PNG).

Au niveau de la SDRP, les objectifs spécifiques utilisés/pris en compte par le projet ARMFD sont : Rationaliser les modalités d'intervention publique en privilégiant l'approche programme.

1.4.2. La Stratégie de Développement Rural (SDR)

La Stratégie de Développement Rural adoptée en 2003 est une déclinaison sectorielle de la SDRP, et a comme objectif général de réduire également la pauvreté en milieu rural de 66% à 52% d'ici 2015.

La SDR constitue le cadre unique en matière de politique de développement rural. Cette stratégie se fixe 3 objectifs stratégiques:

- favoriser l'accès des ruraux aux opportunités économiques;
- prévenir les risques, améliorer la sécurité alimentaire et gérer durablement les ressources naturelles; et
- renforcer les capacités des institutions publiques et des organisations rurales.

Des principes d'intervention transversaux ont été retenus et s'articulent autour de :

- l'inscription dans le processus de décentralisation ;
- la promotion de l'initiative privée et responsabilisation des bénéficiaires ;
- l'équité entre les bénéficiaires de l'action publique ;
- la bonne gouvernance de l'action publique ;
- l'engagement à long terme de tous les partenaires ;
- la prise en compte de l'intégration régionale et des engagements internationaux ;
- l'adaptation régulière de la SDR en fonction des échecs et succès rencontrés.

Conformément aux orientations du Gouvernement, la SDR a été élaborée en donnant la priorité à une approche programme. Quatorze programmes (14) ont été identifiés, qui constituent les grandes unités opérationnelles de la SDR. Dix (10) sont des programmes structurants et quatre (4) sont des programmes sectoriels prioritaires.

La SDR a été bâtie au niveau national. Malgré la cohérence d'ensemble et la pertinence de la SDR, le Plan d'Action de la SDR s'efforce de remédier à certaines insuffisances :

- une insuffisance d'appropriation au niveau national et local ;
- des précisions à apporter quand au rôle des acteurs Etat, OP, ONG, Communes, ainsi que sur les niveaux de maîtrise d'ouvrage/d'œuvre ;
- des précisions quant aux modalités de mise en œuvre financière ;
- un CDMT qui ne traduit pas suffisamment les fonctions/missions régaliennes/de supports des services techniques en termes de résultat ; ceci permettrait d'avoir un outil de plaidoyer pour augmenter les budgets de fonctionnement.

L'objectif général assigné à la SDR est directement relié à l'objectif global de la SDRP : il s'agit de réduire l'incidence de la pauvreté rurale de 66% actuellement, à 52% en 2015. La SDR définit, pour atteindre cet objectif général, huit objectifs spécifiques, regroupés au sein de trois axes stratégiques.

ARMFD s'intègre dans le premier objectif stratégique qui est de « favoriser l'accès des ruraux aux opportunités économiques » et au niveau du neuvième programme structurant de « Réduction de la

vulnérabilité des ménages » et particulièrement le troisième sous projet « Augmentation des revenus des plus vulnérables ».

1.4.3. La Stratégie Nationale de la Micro finance

La Stratégie Nationale de la Micro finance a été adoptée en mars 2004. Ses grands principes directeurs qui sous-tendent la mise en œuvre des actions s'articulent autour de:

- construire une offre de services financiers décentralisés adaptés et accessibles aux populations,
- construire des systèmes financiers décentralisés appropriés par leurs membres,
- rechercher la pérennité des opérateurs de micro-finance (viabilité et professionnalisation),
- organiser et gérer le secteur de façon pérenne selon une logique de partenariat et
- concilier du mieux possible la finalité du secteur et la recherche de viabilité financière.

Récemment (en 2007), le Gouvernement a créé une agence de régulation du secteur de la micro finance rattachée au MEF.

L'ARMFD contribue à l'un des grands principes directeurs de la stratégie de la micro finance qui est de « construire une offre de services financiers décentralisés adaptés et accessibles aux populations ». L'ARMFD, en mettant l'accent sur l'accès des femmes au crédit, s'intègre tout à fait à ce principe directeur de la stratégie.

1.4.4. Les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD)

Le Niger a accordé une attention particulière à l'alignement de la SDRP sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et sur les stratégies d'intégration et de lutte contre la pauvreté élaborées au niveau continental (Union Africaine et NEPAD), ainsi qu'au niveau régional et sous régional (CEDEAO, CENSAD, UEMOA).

Au total, se fondant sur la vision ci-dessus définie, le Niger s'engage à réaliser, à l'horizon 2015, les Objectifs du Millénaire pour le Développement et, conséquemment, d'améliorer significativement tous les indicateurs socio-économiques à l'horizon 2012. Cet engagement est ambitieux et sera fortement dépendant de la mobilisation des ressources internes et externes. La révision de la SRP en 2006 avait montré que la mise en œuvre des actions prévues dans le cadre de la réalisation de l'OMD 1 notamment, n'a pas permis d'atteindre les résultats attendus du fait des crises alimentaires répétitives, de la baisse notoire du pouvoir d'achat des populations et de l'insuffisance des ressources mobilisées.

ARMFD s'intègre parfaitement dans les objectifs 1 et 3 des OMD qui sont :

- Objectif 1. Éliminer l'extrême pauvreté et la faim. Réduire de moitié la proportion de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté d'ici à 2015.
- Objectif 3. Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

Tableau 1 : OMD qui concernent directement le programme ARMFD

Objectifs OMD correspondants	Cibles OMD retenus	Indicateurs retenus	Niveau en 2006	Niveau souhaité en 2012	Objectif OMD en 2015
1. Eliminer l'extrême pauvreté et la faim	1. Réduire de moitié la proportion de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté d'ici à 2015.	1. Proportion de la population en dessous du seuil de pauvreté (en %)	60,7%	42%	32%
3. Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	4. Eliminer les disparités entre les sexes dans le primaire d'ici 2005 et à tous les niveaux d'enseignement d'ici à 2015	8. Proportion des femmes au Parlement (en %)	12,4%	20%	25%
6. Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et autres maladies	7. Arrêter la propagation du VIH/SIDA et inverser la tendance actuelle d'ici 2015	17. Le taux de prévalence du VIH/SIDA des 15-49 ans	0,7%	Infé. 0,7%	Infé. 0,7%
7. Assurer un environnement durable	9. Intégrer les principes de Développement Durable dans les politiques nationales de développement et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales	19 Pourcentage des terres protégées pour préserver la biodiversité (en %)	6,6%	8,5%	10%

1.4.5. La Politique Nationale Genre (PNG)⁶

Le Niger se caractérise actuellement par une grande sensibilité en faveur de la promotion de l'équité et de l'égalité entre les sexes, qui s'exerce cependant dans un contexte social, culturel et religieux conservateur.

Le MPF/PE, en tant que structure gouvernementale en charge de la promotion du genre, a la responsabilité de veiller au respect des engagements souscrits par le Niger pour la promotion de l'égalité et l'équité du genre. La Lettre de mission de la Primature confiée à la Ministre MPF/PE définit dans le Programme intérimaire du gouvernement (PIG) les résultats à atteindre en matière de genre.

Le Niger est partie prenante à diverses Déclarations, Conférences et Conventions internationales en ratifiant

- la CEDEF en 1999, avec réserves - 1 rapport remis
- la CDE en 1989 - un rapport remis, le 2ème devant la commission pour juin 2009
- la Charte Africaine des Droits des Peuples et des Hommes - pas son protocole additionnel.

Le Niger s'est engagé à rendre effective l'égalité et l'autonomisation des femmes, telle que conçues dans la Déclaration du Millénaire (en 2000) et dans la définition des objectifs internationaux de développement (OMD). C'est dans ce cadre que, depuis plus d'une décennie existe, dans

⁶ Source « Institutional and Organisation Capacity Assessment » en préparation des formulations des projets « Appui institutionnel au Ministère de la Promotion de la Femme et la Protection de l'Enfant » et « Augmentation des revenus monétaires des femmes dans la région de Dosso – Phase 2 »

l'architecture gouvernementale nigérienne, un Ministère chargé de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant sous des appellations et ancrages divers.

En 2008, le Niger a adopté une Politique Nationale Genre (PNG), appuyée par la mise en œuvre d'un programme conjoint genre des agences du Système des Nations Unies (SNU) (lequel est ouvert depuis 2008 aux autres partenaires bilatéraux et multilatéraux). Un plan d'action décennal genre a été élaboré et est en cours de validation.

La PNG a défini 4 orientations stratégiques:

1. OS 1 : Promotion équitable de la situation et de la position sociale de la femme et de l'homme au sein de la famille et dans la communauté
2. OS 2 : Promotion équitable du potentiel et de la position de la femme et de l'homme au sein de l'économie du ménage et dans l'économie de marché
3. OS 3 : Renforcement de l'application effective des droits des femmes et des petites filles, de la lutte contre les violences basées sur le genre et de la participation équitable des hommes et des femmes à la gestion du pouvoir
4. OS 4 : Renforcement des capacités d'intervention du cadre institutionnel de mise en œuvre de la PNG

L'ARMFD s'intègre dans le deuxième objectif de la PNG qui est la « Promotion équitable du potentiel et de la position de la femme et de l'homme au sein de l'économie du ménage et dans l'économie de marché ».

1.5. SITUATION DANS LA RÉGION DE DOSSO⁷

1.5.1. Caractéristiques principales

L'annexe 4 contient les principales caractéristiques de la région de Dosso.

La Région de Dosso est située à l'extrême Sud-Ouest du Niger et couvre une superficie de 31.000 km², soit 2% du territoire national. Elle est limitée au Nord et à l'Ouest par la région de Tillabéri, au Sud-Ouest par la République du Bénin, au Sud- Est par la République Fédérale du Nigeria et à l'Est par la région de Tahoua. Le climat est de type sahélien au Nord, sahélo soudanien dans la partie centrale et guinéen dans le Sud.

La Région de Dosso compte plus d'1,5 millions d'habitants⁸. Avec 60,51 habitants/km² la Région de Dosso est densément peuplée. La population de la région est très jeune: plus de 49% de la population a moins de 15 ans. La Région de Dosso abrite différents groupes socio- culturels avec une prédominance de trois groupes à savoir : les Djerma, les Haoussa et les Peulh.

Dosso connaît une forte incidence de la pauvreté⁹ (avec 86 % de pauvres et 51 % d'extrêmes pauvres), un taux d'alphabétisation des adultes de 15,6% et l'exode saisonnier des populations.

La loi 2002-012 du 11 juin 2002 portant sur la décentralisation, définit le découpage administratif de la région de Dosso comme suit : 5 départements, (Boboye, Dogondoutchi, Dosso, Gaya et

⁷ Source: Processus d'élaboration du Plan Région de la Stratégie de développement Rural – Actualisation du diagnostic, version mai-juin 2009

⁸ 3ième Recensement général de la population et de l'habitat de 2001

⁹ Dernière enquête nationale sur le bien être (QUIBB)

Loga) ; 5 communes urbaines : (Birni N’Gaouré, Dogondoutchi, Dosso, Gaya et Loga) ; 38 communes rurales et 1385 villages administratifs.

1.5.2. La situation des femmes de la Région de Dosso

Elle est caractérisée par une extrême précarité qui se manifeste notamment par les éléments suivants :

- les femmes représentent 50,6% de la population
- 4,7% des ménages avec femmes chef de famille
- espérance de vie : 46,67 ans
- taux d’alphabétisation 7,7% (contre 24,4% pour les hommes)
- scolarisation des filles : 49,24 %
- écart de revenus entre femmes et hommes : 47%
- en moyenne 17 heures de travail par jour pour les femmes
- demande importante de services financiers des femmes pour mener des activités génératrices de revenus
- le statut de chef d’exploitation ne leur est attribué que dans des conditions spécifiques.
- faible organisation fonctionnelle des femmes en particulier en milieu rural.
- l’exode qui touche beaucoup les femmes.

1.5.3. Acteurs du développement dans la région de Dosso

1.5.3.1. Organisations paysannes

Selon le RGA/C 2007, on dénombre au total 6990 organisations de producteurs dont 6866 organisations de base (Coopératives, groupements, BC...), 114 Unions et 10 fédérations¹⁰. Les femmes adhérentes sont plus nombreuses que les hommes adhérents (152.500 sur les 222.819), ce qui prouve le développement important des groupements féminins ces dernières années (voir annexe 4 tableau 3).

1.5.3.2. Intervenants dans le développement rural

La Région de Dosso reçoit un appui non négligeable de la part des partenaires au développement (Belgique, Luxembourg, Suisse,). Les principaux projets en cours et qui sont pertinents pour l’ARMFD II sont le Fonds de Soutien aux Investissements Locaux (FSIL financement de la Coopération Suisse), le projet Appui au Développement Territorial de Dosso (Dosso Ma’azada financé par Lux-Development), le Programme d’Appui à la Décentralisation (PAMED financé par la Coopération Belge), Programme d’Actions Communautaires (PAC financé par la Banque Mondiale) et le Programme Spécial Sécurité Alimentaire (PSSA)

Le Programme Spécial du Président (PSP), avec les fonds issus de l’initiative PPTE, octroie des crédits (en nature et en espèces) et finance des infrastructures collectives et des équipements ADT. Le suivi de ce PSP est assuré sur le terrain par STD en fonction chacun de son domaine.

¹⁰ Source: Processus d’élaboration du Plan Région de la Stratégie de développement Rural – Actualisation du diagnostic, version mai-juin 2009, paragraphe 1.4.5.

1.5.3.3. ONG

Plusieurs ONG interviennent au niveau de la Région de Dosso dont un nombre important dans le secteur rural : Plan Niger, AID KOOKORI; EIRENE ASAD ; PRAHN ; Mission Catholique, Fonds Italie – CILSS ; Cadev/Caritas, ONPHDB, AAGB/DD, ANTD, CLE des CHAMPS, APRN, ELAGRO, ODILES, AREN, QUATAR CHARITY, TASS-BADADO, FDLC, TDH et Aide et Action.

L'ARMFD I a collaboré avec l'Association Nigérienne pour le traitement de la délinquance et la prévention du crime (ANTD) qui intervient à Boboye et à Loga, le Groupe d'Appui au Mouvement Associatif (Gama) qui est une ONG transversale, l'Association Féminine pour la promotion et l'éducation (APF- Doubani) et l'Action pour le Renforcement des Institutions de Développement Local (ARIDEL).

1.5.3.4. MINISTERS ET STD

Cadres du MPF/PE¹¹

Le directeur régional relève du Secrétaire Général et représente le MPF/PE au niveau régional. Il est en contact étroit avec le terrain et assure la mise en œuvre des politiques et des interventions auprès des populations. La concertation et la collaboration avec les autres services déconcentrés sont réalisées à travers des rencontres et réunions de travail organisées par le Gouvernorat.

Le MPF/PE a des cadres dans chaque commune urbaine et département, et est en plus représenté dans les 15 communes dans la région de Dosso où opère l'ARMFD. Ces agents communaux (le plus souvent des ASCN) sont un acquis du projet ARMFD et la preuve de l'engagement de l'Etat Nigérien dans le projet. Il existe également dans la région de Dosso, des Centres de Formation et de Promotion des Femmes (CFPF) et un Service Educatif, Judiciaire et Préventif de la démission parentale (SEJUP), financés par l'UNICEF. Dans la ville de Dosso, le Centre Multifonctionnel 'Hawa Zaley' a été créé récemment.

Cadres du MAT/DC

La DRAT/DC a pour mission de mettre en œuvre de façon concrète sur le terrain la politique nationale en matière d'aménagement du territoire et du développement communautaire. A Dosso, le personnel d'encadrement est composé de 18 cadres A, 9 cadres B, 5 cadres C, 2 cadres D, 12 auxiliaires et 20 appelés du service civique national. Donc, un total de 66 agents pour l'ensemble de la région.

Une synergie sera recherchée avec les agents communaux du MAT/DC, en particulier dans les nouvelles communes couvertes par le programme ARMFD II.

¹¹ Source : IOCA du MPF/PE – avril 2009

2. ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Le programme disposant de ressources limitées par rapport à la satisfaction de besoins ressentis par une grande partie de la population, notamment les femmes des villages couverts par le programme, il y a nécessité d'analyser comment utiliser de manière efficiente les ressources disponibles. La complémentarité des actions sera recherchée avec les autres intervenants dans la région.

2.1. APPROCHE PROGRAMME

La stratégie du programme repose sur:

- ❖ **Le passage de l'approche projet vers l'approche programme.** Une telle approche permettra de faire le lien entre les objectifs stratégiques du Gouvernement en matière de la Politique Nationale du Genre du MPF/PE, de la Stratégie de Développement Accéléré et de Réduction de la Pauvreté (SDRP) et la Stratégie de Développement Rural (SDR). La Direction régionale sera responsable de l'atteinte des résultats du programme. Une cellule de coordination et d'appui (CCA) sera créée pour la soutenir dans cette tâche.
- ❖ **Une meilleure intégration dans la démarche de la décentralisation.** Le programme prend en compte le rôle essentiel des communes dans le développement local. Les Comités Communaux de Promotion des Femmes représentent un canal idéal pour intégrer la dimension 'genre' au niveau le plus bas de la décentralisation. Ces comités seront élargis pour couvrir l'ensemble des questions 'genre' au niveau des communes. Les femmes occuperont une place de plus en plus importante dans les décisions prises au sein de ces CCPF.
Avec les élections au niveau des départements et des régions (2009), ces deux niveaux occuperont une place de plus en plus importante. Dans la mise en oeuvre de l'ARMFD II, le niveau départemental occupera une place plus importante que dans le passé. Le niveau du département permet en fait d'assurer des avantages d'échelles par rapport à l'encadrement des femmes. La plupart des services techniques sont représentés à ce niveau décentralisé et la sous-traitance du travail de terrain à une ONG locale s'est avérée être une façon intéressante du 'faire-faire'. Cette décision de mettre davantage l'accent sur le niveau du département signifie toutefois que les ressources humaines doivent être renforcées à ce niveau. La représentation des bénéficiaires doit être assurée dans les Cadres de Concertation qui seront organisés.
- ❖ **Une grande responsabilisation des cadres du MPF/PE aux niveaux déconcentrés** (régions, départements). Puisqu'il n'existera plus de structure 'projet' pour la mise en oeuvre de l'ensemble des activités, les cadres du MPF/PE devront jouer un plus grand rôle dans ce programme. La plupart des activités seront mises en oeuvre par des opérateurs privés spécialisés, notamment des ONG, des IMF ou le Complexe Multifonctionnel. L'ARMFD II renforcera les compétences des cadres du MPF/PE pour bien jouer le rôle de coordination de ces différents intervenants, notamment par des formations en gestion de programmes, techniques de négociation et animation de réunions.
- ❖ **L'intégration et la prise en compte de la dimension genre par l'ensemble des acteurs de terrain au niveau déconcentré et décentralisé.** Le programme prévoit la formation en genre de l'ensemble des intervenants (STD, ONG et IMF) afin de favoriser une meilleure prise en charge des besoins des femmes et de leurs groupements, en vue

d'arriver à une situation sociale et politique plus favorable (voir aussi le projet d'appui institutionnel au MPF/PE). Les capacités des femmes et de leurs groupements – et en particulier des femmes relais – seront renforcées en vue d'améliorer leur participation dans la vie économique, sociale et politique. Cela implique qu'elles deviendront de plus en plus capables d'accéder à d'autres services et appuis.

- ❖ **Une complémentarité avec le projet Appui Institutionnel du MPF/PE.** Parallèlement au programme ARMFD II, la Coopération Belge financera un projet de renforcement institutionnel du Ministère de tutelle. Ce projet aura un effet bénéfique sur la capacité de suivi des activités de terrain du MPF/PE, ce qui représente un atout important pour le présent programme. De l'autre côté, ce projet AI/MPF/PE permettra également de mieux diffuser les succès de l'ARMFD I, notamment la mise en place des CCPF et l'approche qui repose beaucoup sur les femmes relais.
- ❖ **La complémentarité avec les autres acteurs sera recherchée,** notamment avec le programme de Lux-Développement¹² et avec la nouvelle phase du PAMED. En matière de microfinance, la complémentarité avec CARE et CRS sera à promouvoir. La coordination de ces autres intervenants dans la région de Dosso se fera en premier lieu à travers leur participation dans le Cadre de Concertation 'Genre' qui sera organisé au niveau de la région et des départements.

2.2. LA RESPONSABILISATION DES BÉNÉFICIAIRES ET DES FEMMES RELAIS

2.2.1. Situation au cours de l'ARMFD I

L'ARMFD I a mis beaucoup d'énergie dans la sélection et la formation des femmes relais dans les villages encadrés par le projet. Il a offert des formations techniques aux femmes relais identifiées par leurs villages, en vue de leur permettre de transmettre cette nouvelle connaissance aux autres femmes. Le projet a également organisé des formations spécifiques en leadership pour les femmes relais et les présidentes des groupements.

L'évaluation du programme (décembre 2007) a constaté que « En majorité, les femmes relais disposent d'un certain leadership, mais nombre d'entre elles (surtout les plus âgées) sont analphabètes. La présence de jeunes femmes ou de femmes scolarisées constitue un atout pour le groupement. Il serait important d'associer davantage de jeunes femmes, pour assurer une certaine relève, en collaboration avec les structures régionales en charge de l'alphabétisation et/ou de l'éducation secondaire. »¹³

Cette évaluation formule les recommandations suivantes qui ont été prises en compte pour la formulation de la phase II : « Il s'agit ensuite d'accroître le rôle des femmes relais dans la diffusion des messages techniques et organisationnels : l'appui en formation technique sera allégé dans les groupements déjà formés. Le projet doit créer les conditions d'une utilisation renforcée des femmes relais déjà formées : rajeunissement par des jeunes femmes mieux formées (scolarité et/ou

¹² La formulation de l'ARMFD II coïncide avec la préparation du programme de Lux-Development. Au moment de la rédaction de ce rapport, les complémentarités avec les interventions de ce programme ne sont donc pas encore claires.

¹³ Rapport d'évaluation finale NER/01/005 « Azawak », NER/02/03P « Chèvre Rousse de Maradi » et NER/02/002 « Augmentation des revenus monétaires des femmes de Dosso », Niger, Décembre 2007, p 121

alphabétisées) et formations spécifiques en formation de formateurs, IEC, empowerment et leadership féminin (dont le genre) ».

Les femmes relais joueront un rôle dans la diffusion des acquis techniques et des contenus des formations techniques et organisationnelles. Elles sont déjà gratifiées lors de leurs prestations par ex. pour les foyers améliorés (FA). Le programme pourrait soutenir leurs frais de déplacements (de manière indirecte), pour transmettre leurs acquis dans de nouveaux villages. Les agents communaux pourraient les appuyer en stimulant la constitution de groupements dans ces nouveaux villages. »

En vue d'assurer la durabilité du programme, il est donc important de programmer le transfert graduel des tâches des encadreurs aux femmes relais. Au cours de la phase II, ces femmes relais pourraient jouer un rôle de plus en plus important en tant que personne de contact pour d'autres structures et projets. Actuellement, l'expertise se confirme déjà : ainsi, par exemple à Boboye, le service de l'agriculture fait appel à des femmes relais pour animer des séances de sensibilisation et de démonstration sur les techniques de conservation du niébé.

L'implication des femmes relais ne se limite pas aux actions du programme ARMFD. Les femmes relais sont actives dans d'autres projets et ONG intervenant au niveau local comme le PAPDS, Plan Niger ou le projet « DOSSO MAZADA » de Lux Développement. Ce rôle sera renforcé dans le cadre de la phase II.

2.2.2. Approche sous ARMFD II

Lors des discussions avec les cadres de l'ARMFD et des femmes relais, il s'est avéré que :

- Les femmes relais ne sont pas toujours suffisamment disponibles pour transférer toutes les connaissances acquises aux femmes de leur village ;
- Les femmes relais ont bénéficié d'une gamme de formations très diverses et ne sont pas toujours capables de transmettre ces connaissances simples et pratiques aux autres. Elles ne sont pas encore suffisamment outillées pour appliquer ce qu'elles ont appris dans ces sessions. L'efficacité de ces formations doit donc encore être renforcée.
- Les femmes relais sont motivées par le fait d'avoir un accès privilégié à l'information ou d'avoir des contacts avec les services techniques ou autorités. En plus, elles reçoivent certaines récompenses en nature pour le travail fourni.

La mission de formulation propose dès lors :

- de favoriser le rajeunissement des premières femmes relais par des jeunes femmes mieux formées (scolarisées et/ou alphabétisées)
- de favoriser une spécialisation parmi les femmes relais dans le même village, de sorte que chaque femme relais puisse véritablement offrir des services de qualité ; de sorte aussi/surtout qu'on évite de concentrer les compétences dans les mains de quelques femmes relais, qui deviendraient dès lors « trop sollicitées ». Par exemple, une femme relais pourrait bénéficier de toutes les formations en matière de soins vétérinaires alors qu'une autre femme relais de son village interviendrait plutôt sur les questions liées au maraîchage après avoir participé à quelques formations dans ce domaine. Certaines femmes se spécialiseraient dans les aspects de gestion (p.e. la rédaction d'un business plan simple, la tenue d'un livre de caisse,...).

- d'organiser des formations spécifiques en formation de formateurs, IEC, empowerment et leadership féminin (dont le genre)
- de s'assurer que les femmes relais peuvent graduellement autofinancer leurs appuis/conseils aux autres femmes par le fait que les autres femmes sont disposées à payer pour les conseils ou appuis donnés ou par la vente de certains intrants (p.e. les semences) ou services (par exemple la vaccination des poules). Rappelons qu'actuellement les femmes qui ont été formées dans la fabrication des foyers améliorés sont déjà payées par les femmes des villages voisins pour leur donner la même formation ou pour la production des foyers améliorés dans ces villages¹⁴.
- d'examiner la pertinence d'accorder des crédits aux femmes relais pour l'achat d'une charrette ce qui leur permettra à la fois de se déplacer plus facilement et d'acquérir un petit revenu par la location de la charrette.

Il est essentiel que cette stratégie de renforcement de l'autonomie économique des femmes relais soit harmonisée avec les autres projets et programmes dans la région de Dosso.

Le renforcement des capacités des femmes relais et leur mise en réseau deviennent de plus en plus importants dans le cadre de la phase II. Elles ne joueront pas uniquement un rôle clé dans l'animation et la transmission de connaissances dans leurs villages et dans le CCPF, mais elles deviendront également des acteurs clés dans la stratégie d'extension du programme ARMFD (voir ci-dessous).

En ce qui concerne la gratification des femmes relais, il est proposé que l'ARMFD se concertent avec les autres intervenants afin d'arriver à un statut relativement uniforme pour les femmes relais. A priori, les femmes relais ne seraient pas payées par le programme, mais leurs frais de déplacement seraient remboursés pour les déplacements dans d'autres villages et elles recevront des per diems pour participer à des réunions du programme quand elles y jouent le rôle de représentation des groupements ou des femmes relais (p.e. réunions de concertation, de planification, d'évaluation,...).

2.3. LA STRUCTURATION DES GROUPEMENTS DE FEMMES

Afin d'assurer une meilleure représentation des femmes et de leurs groupements à tous les niveaux politiques et économiques, leur structuration pourrait devenir un levier important.

Pendant l'ARMFD I, des efforts timides ont été faits pour créer des unions de groupements au niveau des villages et des communes. Ces efforts n'ont pas encore eu d'effets très importants.

Le programme ARMFD II estime toutefois que cette structuration des femmes doit venir de la base et qu'il n'est pas opportun de prévoir de larges ressources financières et humaines pour stimuler de façon artificielle la création de nouvelles structures.

Si des structures émergent spontanément, l'ARMFD II les soutiendra. Des rapprochements avec d'autres intervenants dans ce domaine et avec la Plateforme Paysanne ou la Chambre Régionale de l'Agriculture pourrait appuyer ceci.

¹⁴ Dans plusieurs pays et projets de la sous-région, des démarches sont en cours pour former et accompagner des personnes en milieu rural qui sont capables de fournir des services. Il s'agit des aides vétérinaires, des aides de santé, des rédacteurs de projets locaux, ...

2.4. STRATÉGIE D'EXTENSION

2.4.1. Principes de base

La fiche d'identification stipule clairement que : « Tous les Départements de la Région de Dosso sont actuellement couverts par le projet, mais seules 3 communes par départements soit 15 sont couvertes sur les 43 communes de Dosso. » et « La seconde phase visera le renforcement des acquis de la première phase qui a concerné 17 communes et 122 villages administratifs, et étendra progressivement les activités et appuis aux autres communes de la Région de Dosso... »

Pour la stratégie d'extension, plusieurs pistes existaient :

- le même nombre de communes avec plus de villages au sein de chaque commune ;
- plus de communes, mais moins de village par (nouvelle) commune ;
- plus de communes avec le même nombre de villages par commune.

Pour le choix de la stratégie d'extension, il était important de prendre en compte les aspects suivants :

- le nombre d'agents communaux dont dispose le MPF/PE est limité et un grand nombre d'entre eux ne sont pas stables (ASCN) ;
- les agents communaux du MAC/DT ont un cahier de charge relativement proche des agents du MPF/PE. Bien qu'ils ne soient pas présents dans toutes les communes, ils pourraient devenir des acteurs importants pour la mise en oeuvre de l'ARMFD II dans certaines communes ;
- dans les villages couverts pendant la première phase, le dispositif de suivi peut être allégé petit à petit et la nature des appuis peut évoluer d'une animation de base (leadership, vie associative, alphabétisation,...) vers un appui plus spécialisé pour le développement des AGR et micro entreprises
- les villages voisins aux villages couverts par la phase I, ont déjà « copié » certaines activités et/ou ont fait appel aux femmes relais des premiers villages pour la transmission des connaissances (p.e. pour la fabrication des foyers améliorés). Il y a donc eu un effet d'entraînement important pour certains thèmes
- les institutions de microfinance (IMF) sont davantage présentes sur le terrain avec des agents de crédits et des guichets dans plusieurs communes. L'accès au crédit ne dépend donc plus exclusivement de l'ARMFD. En plus, des structures comme CARE, CRS ont lancé des 'associations d'épargne et de crédit' (AEC) dans beaucoup de villages de la région de Dosso.

La mission de formulation propose¹⁵ **une double extension du programme :**

- **Année 1 : une extension en grappes autour des villages existants** – sur base d'un engagement ferme de ces derniers
- **Année 2 :** une extension réduite vers une nouvelle commune dans chacun des 5 départements. Le programme couvrira 8 villages dans chaque commune¹⁶.

¹⁵ En ligne avec la proposition du rapport d'évaluation p128-129

¹⁶ ARMFD I couvrirait également 8 villages dans chaque commune. La mission de formulation pense qu'il ne serait pas judicieux de couvrir plus de villages parce qu'une sélection plus poussée des nouvelles villages permettra d'identifier des villages plus dynamiques - c'est à dire qui développeront plus d'activités notamment des AGR - qui auront besoin d'encadrement du programme.

Notons toutefois que le nombre de communes dans lequel le programme peut intervenir est conditionné par la présence de ressources humaines stables dans les structures de la PF/PE ou de la DC/AT.

Pour une extension efficiente et efficace – vu les ressources limitées du programme et la demande explicite d’extension –, il est important d’appliquer les principes suivants pour les villages existants:

- alléger graduellement le dispositif d’accompagnement dans les villages existants – préparer le phasing out en un an (an 1)
- renforcer la structuration des groupements au niveau des villages et communes
- leur offrir petit à petit des appuis spécialisés pour le développement des AGR et micro-entreprises – dans le cadre d’une approche filière
- diminuer l’encadrement des villages où la cohésion sociale est très faible et/où le projet n’a pas réussi à avoir la collaboration/consentement des autorités traditionnelles.

Il n’y aura pas de renforcement de l’équipe d’encadrement au niveau de chaque commune. L’équipe comportera un animateur et un agent communal et ils/elles seront appuyés par des STD. Les compétences et le temps des femmes relais seront mobilisés au maximum.

Pour assurer l’efficacité et l’efficacé du programme, la sélection de nouveaux villages dans les communes existantes (année 1) serait basée sur les critères suivants :

- la proximité d’un village dynamique déjà encadré par l’ARMFD pour faciliter le déplacement des ONG vers les femmes relais et groupements;
- le « parrainage » du village par un village déjà encadré par l’ARMFD. Ce parrainage offrira des garanties par rapport au sérieux du village souhaitant adhérer au programme parce que le parrainage constitue en quelque sorte une garantie morale de la part du parrain. L’ARMFD doit élaborer un document pour décrire les attentes et responsabilités des parrains et des parrainés.
- l’engagement des femmes relais du premier village pour couvrir le /les nouveau(x) villages . Puisque ces femmes relais ont déjà été formées pendant la phase I (avec des formations de recyclage et outils pédagogiques développés sous ARMFD II), elles seront capables de transférer des connaissances à moindre coût. En plus, les femmes relais seront plus disponibles que les STD.
- la preuve du dynamisme du nouveau village (par exemple que le nouveau village ait déjà appliqué certaines améliorations promues par l’ARMFD)
- l’existence de quelques groupements dynamiques (même si leur organisation interne n’est pas encore au point)
- la présence d’associations d’épargne et de crédit’ (AEC) est un atout (voir sous R2)
- le fait que les femmes sont actives dans les filières retenues au niveau du département (voir R1- Activité 1.3.) permet d’arriver plus rapidement à des résultats tangibles sur le plan du revenu.
- l’engagement des autorités communales pour l’extension vers ces villages et pour la mise en place d’un CCPF.

2.4.2. Stratégie d’extension dans les nouveaux villages

La stratégie d’extension dans les nouveaux villages reposera en premier lieu sur la création de centres d’alphabétisation (méthode PdI) qui permettront d’appréhender le dynamisme et la cohérence du village et de ses groupements et de pré-identifier des femmes capables d’y jouer le rôle de femmes relais.

Des diagnostics participatifs villageois (DPV) seront organisés après ce premier travail d’alphabétisation. De cette façon, les informations obtenues seront plus correctes (et non faussées par le désir de répondre aux critères de sélection) et le DPV pourra être intégré dans une véritable planification des activités au niveau du village et des groupements.

Les groupements de femmes existants dans ces nouveaux villages seront accompagnés et formés en vue d’améliorer leur position économique et sociale dans le village. Des AGR seront développées en leur sein (sur base d’une réflexion sur les avantages d’un travail collectif versus un travail individuel). Ces groupements jouent d’ailleurs un rôle important dans l’accès au crédit pour leurs membres. Le but de l’ARMFD n’est donc pas de créer de nouveaux groupements, mais plutôt de renforcer les groupements existants dynamiques.

Dans un premier temps, les femmes relais des villages existants (phase I) joueront un rôle dans l’accompagnement des groupements dans les nouveaux villages. Graduellement, des femmes relais originaires des nouveaux villages prendront la relève.

2.4.3. Stratégie d’extension dans les nouvelles communes

Durant l’année 2, l’ARMFD II entrera dans la deuxième étape de l’extension, c’est à dire l’extension dans les nouvelles communes.

La mission de formulation avait initialement examiné la possibilité d’une extension du programme sur 10 nouvelles communes, mais elle est arrivée au constat que le budget ne permettait pas de proposer une telle extension du programme. L’extension vers une nouvelle commune comporte en effet une série de charges fixes, telles que les per diems et moyens de transport pour l’agent du MPF/PE, le salaire et les déplacements pour l’animateur de l’ONG, ainsi que la mise en place des CCPF. Il ne serait d’ailleurs pas judicieux de répartir les ressources disponibles de façon trop dispersées. Le nombre de nouvelles communes a donc été fixé à 5.

Dans les 5 nouvelles communes (1 par département), le programme couvrira également 8 villages. Puisque l’effet d’entraînement ou de démonstration sera moins important à cause de la distance avec les villages couverts sous la phase I, le niveau d’animation et d’encadrement devra encore être relativement intensif. On peut toutefois espérer que l’expérience accumulée par l’ONG au cours de l’ARMFD I permettra aux ONG partenaires de faire des progrès rapides.

Pour la sélection des nouvelles communes, les critères suivants doivent être pris en compte :

- un engagement de la part du Conseil Communal ;
- un accord de principe pour financer une partie des frais de fonctionnement du CCPF ;
- un engagement de la part du MPF/PE ou du MAT/DC pour assurer le suivi des activités ARMFD dans cette commune ;
- de préférence une commune qui est déjà couverte par le PAMED¹⁷ ce qui offre certaines garanties par rapport aux compétences de gestion et la disponibilité de fonds pour les infrastructures et équipement ;
- la proximité d’une commune déjà couverte peut être un atout parce que de cette façon on évite une trop grande dispersion géographique.

¹⁷ Sous l’hypothèse que le PAMED qui se termine en fin 2009 puisse continuer dans une deuxième phase.

Tableau : Nombre de villages et communes couverts par l'ARMFD II – Etape 1 et 2

	Etape 1 – Année 1			Etape 2 – Année 2 à 4	Total
	Existants	Nouveaux	Total	Nouveaux villages dans nouvelles communes	
Villages	120	80	200	40	240
Communes	15	0	15	5	20
Departements	5	0	5	0	5

L'ARMFD I intervenait dans 15 communes et 120 villages – soit 8 villages par commune. Il est estimé que l'extension dans les communes existantes pourrait couvrir 80 villages. Le total des villages couverts est donc de 200, répartis sur 5 communes.

Pendant l'année 2, l'ARMFD commencera à travailler dans 40 nouveaux villages dans 5 nouvelles communes, soit 8 villages par communes. Le total des villages s'élève alors à 240 villages dans 20 communes. Ce décalage d'un an dans le démarrage des activités ARMFD II permettra une meilleure sélection des communes et villages.

2.5. LES BÉNÉFICIAIRES DIRECTS ET INSTITUTIONNELS

2.5.1. Les bénéficiaires directs

Les principales bénéficiaires des activités sont les femmes membres des groupements dans les villages couverts par le programme. Pendant la phase I, ce sont 30.539 femmes dans 1.531 groupements féminins, 76 unions villageoises et 4 unions communales qui ont été accompagnées par les agents communaux, animateurs des ONG et des IMF partenaires. Le projet incluait des activités qui visaient à atteindre un très grand nombre de femmes. Ces femmes représentent 49% des femmes des villages d'intervention en âge de mener des AGR¹⁸. Puisque le projet intervenait dans 120 villages, cela représente une moyenne de 254 femmes par village.

Pour la phase II du programme ARMFD, le nombre de bénéficiaires augmentera parce que le programme couvrira un plus grand nombre de villages. Dans le cadre du parrainage (voir ci-dessus), il est prévu que le nombre de villages augmente de 120 à 200 villages. En plus, en intervenant dans 5 nouvelles communes, le programme couvrira 40 nouveaux villages, doublant ainsi le total des villages à 240.

Puisque l'accompagnement des villages sous la phase II sera plus spécifiquement orienté sur des résultats en matière d'augmentation des revenus, on peut supposer que le nombre de femmes touchées par village sera moins important que sous la première phase – même si on compte beaucoup sur le rôle multiplicateur que peuvent jouer les femmes relais.

Par conséquent, il est proposé de prendre comme objectif pour ce qui est du nombre de femmes à appuyer une moyenne de 150 femmes par village, soit 36.000 femmes (150 x 240). Puisque la deuxième phase vise davantage l'accompagnement des AGR, on peut s'attendre à ce que l'effet ressenti au niveau de chaque femme ou groupement soit plus fort et qu'il aura un effet d'entraînement sur la production et la commercialisation des autres femmes productrices.

¹⁸ Source: Rapport de Suivi-évaluation 2008 NER/02/002 p 8

2.5.2. Bénéficiaires institutionnels

Cette partie du texte reprend brièvement le rôle des différents bénéficiaires institutionnels du programme. Il s'agit en fait des personnes et organisations qui mettent en oeuvre une partie du programme – notamment dans le cadre du faire-faire – mais dont les compétences et capacités seront en même temps renforcées.

2.5.2.1. MPF/PE

- Direction régionale

La responsabilité première de la mise en oeuvre du programme reviendra au Directeur régional du MPF/PE. La Direction profitera d'un renforcement de ses capacités notamment par des formations en gestion de programmes, techniques de négociation et animation de réunion (budget dans les Moyens Généraux).

- Agents départementaux et communaux (titulaires ou ASCN)

Les agents départementaux joueront un rôle important dans la coordination des activités du programme au niveau du département. Ce niveau devient un niveau plus important avec l'approche filière, et la mise en place du Fonds de démarrage et d'innovation.

Les agents communaux auront en charge le suivi des activités au niveau des communes. Ils seront appuyés dans la coordination des activités par le CCPF sous la responsabilité du maire qui est en même temps président du CCPF. Les services communaux du DC/AT assisteront dans la mise en oeuvre des activités, là où les agents du MPF/PE ne sont pas présents (voir sous G.). Les agents recevront également des formations (voir le R3).

2.5.2.2. ONG

Cinq ONGs (1 équipe par département) appuieront le MPF/PE au niveau régional dans l'exécution des activités. Elles mettront à la disposition du programme : un coordinateur par département et 1 animatrice/animateur par commune. Elles seront responsables de l'animation dans les groupements de femmes, l'organisation des sessions de formations pour les femmes relais et les responsables des groupements, l'encadrement des AGR et des micro-entreprises en collaboration avec l'agent spécialisé, le suivi de la gestion des ADT, l'encadrement et la mise en place des CCPF, etc. Les capacités des ONGs seront renforcées via les formations prévues dans le R3.

Les ONG sont financées sur le Résultat 1 (30%) ; le Résultat 2 (10%), le Résultat 3 (30%) et le Résultat 4 (30%). (voir annexe 5 pour le calcul des frais des ONG).

2.5.2.3. Services techniques déconcentrés

Les services techniques appuieront le programme sous la forme de prestations de services pour la formation technique et l'accompagnement des groupements de femmes pour la mise en oeuvre de leurs activités économiques et les infrastructures/ équipements ADT. Ces services seront renforcés, notamment en ce qui concerne l'intégration de l'approche genre, via le R5, qui relève de leur domaine.

2.5.2.4. Les femmes relais

Les femmes relais seront à la fois des bénéficiaires prioritaires et des acteurs du programme. Elles seront les premières à être formées de façon plus intensive par le programme et elles auront également plus facilement accès à des informations clés.

Les femmes relais joueront un rôle de plus en plus important dans l'encadrement des groupements de femmes et la mise en place des activités de terrain de l'ARMFD II. Il leur sera demandé de transmettre leurs connaissances aux autres femmes et de mettre leurs compétences nouvellement acquises à la disposition des femmes de leurs villages. On leur demandera de se spécialiser sur certains domaines d'activités et on mettra à leur disposition un ensemble de formations et de voyages d'études qui leur permettra de vraiment jouer le rôle de conseiller de proximité.

2.5.2.5. Le Centre Multifonctionnel et son Unité de Promotion de l'Entrepreneuriat Féminin

Rappelons que le Centre Multifonctionnel a été créé par le MPF/PE avec un financement belge, mais qu'il appartient aux femmes de Dosso. Des représentantes des femmes relais sont membres majoritaires du Conseil d'Administration de cette organisation.

Il est proposé de créer au sein du Centre Multifonctionnel une Unité de promotion de l'entrepreneuriat féminin qui sera chargée de la mise en oeuvre d'une partie du programme. Les cadres de ce Centre seront formées en gestion des micro entreprises et accompagneront les femmes et leurs groupements dans la mise en place des AGR et micro-entreprises¹⁹.

Voir Activité 1.1. pour plus d'informations sur le nouveau rôle du Centre Multifonctionnel.

2.5.2.6. CCPF

Sous l'ARMFD I, le Comité Communal de la Promotion de la Femme (CCPF) constituait la structure décisionnelle de gestion des actions du projet au niveau d'une Commune²⁰. Il est composé d'au moins 24 femmes sur un effectif de 42 membres, dont la vice présidente (ou la présidente quand c'est une femme qui est maire). Après l'examen des besoins en crédits ou en subventions, les femmes sont appuyées par l'encadrement de proximité - l'ONG partenaire et le/la responsable communal de la Promotion de la femme - pour élaborer les dossiers de prêt qui sont ensuite transmis avec les frais d'étude de dossier au secrétariat permanent du CCPF. A ce niveau également, les femmes membres du bureau du CCPF participent à l'examen et à l'approbation des dossiers qui proviennent des villages encadrés par l'ARMFD.²¹

Ces CCPF ont permis aux femmes leaders d'être bien informées sur les activités du projet, de participer à des décisions concernant l'utilisation des ressources du projet (crédits et subventions). Pour certaines, le CCPF leur a permis d'accéder aux structures communales et de participer à l'élaboration des Plans de développement Communaux. Quelques femmes relais se sont présentées aux élections communales (juin 2009).

Sous ARMFD II, le rôle des Comités Communaux de Promotion de la Femme (CCPF) sera élargi à un organe de développement communal qui couvrira l'ensemble des intérêts des femmes au

¹⁹ Il n'a pas été possible dans le cadre de la mission de formulation de rencontrer le Conseil d'Administration du Centre, mais la proposition a été discutée avec les responsables actuels de l'ARMFD et le Directeur du Centre.

²⁰ Une visite de l'équipe de projet, l'équipe technique, ONG et femmes des villages au Burkina a donné l'idée de constituer des CCPF et de promouvoir la participation des femmes relais à cette structure. Cette idée importée a fait tâche d'huile à travers des sessions de formation et des témoignages au niveau des villages.

²¹ Source: Capitalisation

niveau de la commune et non uniquement des villages couverts par l'ARMFD. Les femmes élues seront invitées à participer aux Assemblées Générales du CCPF.

En même temps, et cela à la demande explicite des partenaires IMF, le comité restreint aux seuls représentants des villages encadrés, continuera à analyser les dossiers de demande de crédits et de subventions.

Le programme prévoit des formations pour les membres des CCPF, notamment sur la décentralisation et le développement économique local, sur l'analyse des dossiers de demande d'ADT et de crédits et également sur le genre. La base de financement du CCPF sera réexaminée en vue d'en assurer la durabilité à travers une diversification des sources de revenus et en évitant d'alourdir le coût du crédit octroyé par les femmes.

Voir également l'annexe 8 sur le fonctionnement des CCPF.

2.5.2.7. Les services déconcentrés du Ministère du Développement Communautaire et de l'Aménagement du Territoire.

Puisque le MPF/PE ne dispose pas de cadres en quantité et en qualité dans toutes les communes couvertes ou à couvrir par le programme (dans plusieurs communes, les cadres du MPF/PE ont un statut de ASCN), il est proposé que le MPF/PE intensifie la collaboration qu'il a déjà sur le terrain avec le Ministère du Développement Communautaire et de l'Aménagement du Territoire. Cela signifie que les cadres de ce ministère au niveau des communes bénéficieront du même appui de la part du programme en contrepartie de leur implication dans la mise en oeuvre de l'ARMFD II.

3. PLANIFICATION OPÉRATIONNELLE

3.1. OBJECTIF GÉNÉRAL

L'objectif global est:« La situation socio-économique des femmes dans la région de Dosso est améliorée »

3.2. OBJECTIF SPÉCIFIQUE

L'objectif spécifique est : « Le potentiel et la position des femmes au sein de l'économie du ménage et de l'économie du marché sont promus dans la région de Dosso »

3.3. RÉSULTATS ATTENDUS

Le programme vise 5 résultats :

- Résultat 1 :** Les rendements, la productivité et la qualité des productions réalisées par les femmes sont accrus
- Résultat 2:** Les femmes ont davantage accès aux services financiers
- Résultat 3 :** Les tâches des femmes sont allégées
- Résultat 4 :** Les femmes sont formées et leurs compétences organisationnelles sont renforcées

3.4. ACTIVITÉS À METTRE EN ŒUVRE

3.4.1. Résultat 1 : Les rendements, la productivité et la qualité des productions réalisées par les femmes sont accrus

Les activités à mettre en oeuvre pour atteindre ce résultat sont les suivantes :

- A.1.1. Mettre en place et former une Unité d'appui à l'entrepreneuriat féminin au sein du Centre Multifonctionnel des Femmes
- A.1.2. Organiser la formation en gestion, en commercialisation et en techniques de production – pour les formateurs et pour le groupe cible
- A.1.3. Développer des filières porteuses pour les femmes
- A.1.4. Créer et opérationnaliser un fonds de démarrage et d'innovation pour les AGR/GRA et micro-entreprises
- A.1.5. Encadrement par les ONG

Brève justification et situation initiale

Les appuis de l'ARMFD I se sont surtout orientés sur l'augmentation de la production, en accordant moins d'attention à l'optimisation de la commercialisation de la production. Les quelques initiatives de marketing, dans le cadre des boutiques-écoles pour la commercialisation du poisson et des intrants agricoles, ainsi que les participations des productrices aux foires ont toutefois rapidement atteint des résultats importants en matière de création de revenus.

Vu le faible niveau de développement des AGR des femmes et des compétences des encadreurs, il est proposé de développer dans un premier temps les secteurs où les femmes sont déjà fortement

représentées, notamment le secteur agro-alimentaire, et d'appliquer une approche 'filrière' en vue d'une plus grande efficacité et efficacité des interventions.

Notons que cette 'approche filrière' ne couvre pas nécessairement de grandes filières, mais plutôt des sous-filières où les femmes sont présentes, telles que la transformation du poisson et la production d'huile d'arachide. Cette approche implique que l'appui au programme ne se concentre pas uniquement sur la production, mais aussi sur l'accès aux intrants, la commercialisation, l'amélioration de la qualité, etc. Cette « approche filrière » implique également des collaborations avec d'autres acteurs de la (sous) filière.

Stratégie de ce volet

La stratégie de ce volet est double : (1) une formation et un encadrement de base pour la majorité des groupements de femmes dans les villages combinés avec (2) un appui plus pointu pour les groupements et les femmes dont les activités économiques se développent positivement dans un nombre limité de filières porteuses.

Remarque préalable : Pour le résultat 1, la notion « d'activités génératrices de revenus » couvre les toutes petites activités que les femmes font pour se procurer un petit revenu supplémentaire. Il s'agit par exemple du petit commerce, de l'embouche ovine et bovine,... Le terme 'micro-entreprise' réfère à une unité de production avec un petit investissement en équipement et un petit fonds de roulement dont l'objectif est de créer des emplois durables et de produire pour le marché. Il s'agit donc de promouvoir une évolution des AGR vers des micro-entreprises.

Rappelons que les ONG prestataires de services dans les différents départements interviendront dans l'organisation de différentes activités dans ce volet. 30% du coût total des ONG (voir annexe 5) est attribué à ce volet (A.1.5.).

3.4.1.1. Activité 1.1. Mettre en place et former une Unité d'appui à l'entrepreneuriat féminin (UAEF)

Brève justification et situation de départ

Il est proposé de créer une 'Unité d'Appui à l'entrepreneuriat féminin' qui offre des services multiples aux micro-entreprises des femmes et qui pilote les activités dans le cadre de l'approche filrière (A.1.3). Le Centre Multifonctionnel « Hawa Zaley » semble bien placé pour accueillir en son sein cette unité spécialisée'.

Public cible

Il s'agit des groupements dont les membres sont intéressés à développer une approche plus commerciale pour leurs activités productrices, ainsi que les femmes relais et des femmes entrepreneurs individuels.

Description des activités

Le programme créera cette unité d'appui-conseil qui sera composée d'une spécialiste en gestion et commercialisation, d'une spécialiste en transformation agro-alimentaire et d'un(e) secrétaire-comptable.

Cette unité se trouvera au sein du Centre Multifonctionnel « Hawa Zaley » à Dosso²².

²² Le Centre « Hawa Zaley » a un statut de coopérative qui jouit de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Le centre est patrimoine entier de la coopérative. Il vise la promotion de la femme de la région de Dosso. Tout femme de la zone du projet peut devenir membre du Centre et donc être membre de l'Assemblée Générale. Les vice-présidentes des CCPF sont éligibles au sein du Conseil d'Administration.

Le programme ARFMD II veut s'appuyer beaucoup plus sur les compétences-mêmes des femmes (leaders). Le programme recrutera donc la spécialiste en commercialisation et la spécialiste en transformation agro-alimentaire parmi les femmes leaders.

Ces femmes recevront une indemnité pour la durée du programme et le programme paiera les frais de fonctionnement.

Pour la durabilité de l'unité après la fin du projet, il faudra donc chercher des fonds complémentaires (auprès de l'Etat, des bailleurs, des entrepreneurs, etc) afin de devenir autonome au niveau de son financement. Le programme ARMFD appuiera l'unité pour cette recherche. Une attention particulière sera portée à cet aspect lors de l'évaluation à mi-parcours.

En plus, le programme prévoit un budget pour des consultances précises (internationales, régionales et locales) dans les domaines de la commercialisation et de la transformation agro-alimentaire afin d'encadrer les femmes de l'UAEF.

Inputs

- Une femme leader avec de l'expérience dans le domaine de la gestion de micro-entreprises et la commercialisation. Une expérience dans l'approche filière constitue un atout.
- Une femme leader avec de l'expérience dans la transformation agro-alimentaire. Une expérience dans l'accompagnement des micro-entreprises est un atout.
- Une secrétaire/comptable
- Frais de fonctionnement de l'unité (eau, électricité, communication, déplacement, ...)
- Loyers des bureaux (pris en charge par la partie nigérienne)
- Frais de transport
- Indemnités de séjour

Outputs

- Conseils pratiques disponibles pour les micro-entreprises des femmes de la région de Dosso
- Trois à quatre filières développées par département
- A moyen terme : possibilité d'offrir des services de développement d'entreprises (en anglais: Business Development Services – BDS) à d'autres intervenants dans la région de Dosso

Conclusion

L'Unité d'Appui à l'Entrepreneuriat Féminin devra accumuler une expertise et un savoir-faire relativement nouveau pour la région de Dosso. A la fin de l'ARMFD II, l'Unité d'appui à l'entrepreneuriat féminin (UAEF) aura prouvé sa pertinence pour le développement de l'entrepreneuriat féminin. Elle devra à ce moment être capable de mobiliser de nouveaux fonds des PTF ou de s'inscrire dans les budgets ordinaires des régions, des départements et des communes. Rappelons que dans la plupart des pays (développés ou en voie de développement), ce genre de service est un service subventionné partiellement par le gouvernement ou les collectivités locales, désireuses de développer le tissu économique.

3.4.1.2. Activité 1.2. Organiser la formation en gestion, en commercialisation et en techniques de production pour les formateurs et les femmes relais et femmes entrepreneurs

a) La formation des formateurs

Brève justification et situation initiale

Les cadres du MPF/PE, les animateurs des ONG et les STD des autres Ministères ne disposent pas de compétences de base pour accompagner les aspects entrepreneuriaux des unités de production. Il semble donc essentiel d'organiser pour eux des sessions de formation sur la gestion de micro-entreprises.

Au Niger, comme dans tous les pays de la sous-région, le Bureau International du Travail a introduit une méthodologie appropriée 'Gérer mieux son entreprise' (GERME). Des formateurs de formateurs locaux ont été formés et mis en réseau.

Le MPF/PE aurait déjà collaboré avec ces formateurs pour la formation des formateurs, ce qui a donné entière satisfaction²³.

Dans un second temps, des femmes relais seront formées. Ces femmes pourront accompagner les AGR de leur commune et village, notamment pour la rédaction d'un dossier simple de demande de crédit, la tenue d'un livre de caisse, l'inventaire d'un magasin,...

Public cible

Les agents du MPF/PE à Dosso, les animateurs des ONG et les STD seront les premiers bénéficiaires de cette formation des formateurs. Les agents concernés par des activités sociales telles que l'hydraulique et le génie rural ne sont pas concernés par cette activité.

Un nombre limité de femmes relais sera formé en deuxième lieu.

Description des activités

La formation en gestion couvrira des modules tels que le marketing, la comptabilité, la gestion des stocks, le calcul du prix, la planification financière, l'approvisionnement et les coûts. L'approche filière doit également être couverte dans ces sessions, ainsi que certains aspects spécifiques liés à l'encadrement des micro-entreprises.

Etape 1 :

- identification des formateurs (p.e. les formateurs GERME)
- identification des acteurs intéressés au niveau des STD et animateurs
- organisation d'une session de formation de formateurs dans les différents départements
- recyclage

Etape 2 :

- formation d'une partie des femmes relais compétentes et dynamiques qui sont intéressées d'évoluer vers des fonctions de conseillères locales en micro-entreprises

Rappelons qu'il est proposé pendant cette deuxième phase d'évoluer vers une plus grande professionnalisation et spécialisation des femmes relais (voir ci-dessus 'Orientations stratégiques'). Il n'est donc pas nécessaire que toutes les femmes relais suivent toutes les formations. Les femmes-relais qui ont exprimé un intérêt particulier pour la gestion des micro-entreprises seront retenues.

²³ Malheureusement la mission n'a pas pu avoir une offre de prix de la part des formateurs GERME du Niger. Le budget est basé sur les tarifs appliqués par les formateurs GERME au Burkina Faso.

b) La formation des femmes relais et femmes entrepreneurs

Brève justification

Une meilleure maîtrise des aspects entrepreneuriaux permettrait aux groupements et à leurs membres d'orienter leurs efforts vers des activités rentables, notamment en améliorant la qualité de leur production, en s'orientant davantage vers les besoins du marché, en développant de nouveaux circuits de distribution,...

Les champs écoles et boutiques écoles encadrés sous l'ARMFD I bénéficieront de formations en gestion et des formations techniques disponibles sous cette activité.

Situation initiale

Actuellement, la plupart des groupements de femmes produisent pour le marché local. Elles ne disposent pas des connaissances nécessaires pour augmenter la rentabilité de leur production. En ce moment, la majorité des femmes n'est pas alphabétisée. Des méthodes pédagogiques doivent donc être adaptées à ce public cible.

Sous ARMFD I, des experts des autres Ministères ont été appelés pour organiser des formations techniques pour les groupements dans les domaines de leur compétence, p.e. le maraîchage, et l'élevage ovin. Ce système, qui se base sur l'expertise existante, sera poursuivi dans la deuxième phase de l'ARMFD.

Afin d'assurer un effet maximal sur les revenus des femmes, avec des ressources limitées, il est proposé de concentrer les formations techniques sur les activités qui cadrent dans les 3 à 4 filières retenues au niveau du département.

Public cible

Les groupements de femmes ayant des AGR et micro-entreprises.

Description des activités

- adaptation des modules de formation en gestion à un public non-alphabétisé ou la traduction en langues locales
- organisation de sessions de formation de gestion de base dans les villages et en gestion spécialisée²⁴ pour les responsables des groupements qui développent des activités de micro-entreprises (par exemple, boutiques intrants, production de lait de soja, production maraîchères pour le marché,...)
- organisation de sessions de formations techniques
- voyages d'études et d'échanges entre femmes de différents villages

3.4.1.3. Activité 1.3. Développer des filières porteuses pour les femmes

Brève justification

Le développement des AGR et des micro-entreprises à travers une approche « filière » permet d'atteindre un plus grand nombre de femmes et d'avoir un effet plus important sur la transformation et la commercialisation de leurs produits. Les efforts seront orientés sur les produits et parties de filières où les femmes sont bien représentées. Le but n'est pas de couvrir l'ensemble des filières.

²⁴ Notamment: le marketing, la comptabilité, la gestion des stocks, le calcul du prix, la planification financière, l'approvisionnement, les coûts,...

Des filières telles que l'arachide, le maraîchage, l'embouche bovine et ovine ainsi que le natron, le wandzou, l'aviculture, le niébé, le soja, le sésame et le poisson pourraient être encouragées. Toutefois, pour une meilleure efficacité des actions, il serait judicieux de prendre en compte la spécificité des filières selon les zones de productions propres à chaque département.²⁵

Vu le faible degré de connaissance et d'organisation dans ce domaine, il est proposé de se concentrer en premier lieu sur le développement des marchés régionaux et nationaux. Il n'est toutefois pas exclu qu'au cours de l'étape 2, le lien avec des marchés à l'exportation ou les marchés de commerce éthique/équitable soit développé.

Situation initiale

L'ARMFD I a effectué en 2005 une étude sur les filières porteuses, mais n'a pas donné suite à cette étude, malgré le fait que certains créneaux porteurs avaient été identifiés, tels que l'arachide, le poisson et le maraîchage. L'ARMFD a encadré un éventail d'activités économiques, comme l'aviculture, la production de lait de soja, la production de pierres à lécher..., mais le projet n'a pu réaliser des avantages d'échelles et il n'a pas pu influencer les conditions de travail ou la position des femmes productrices dans les filières.

L'évaluation finale (décembre 2007)²⁶ propose déjà de réfléchir sur le circuit production-commercialisation dans le cadre d'une approche filière : « Devant le défi de l'amélioration des conditions de vie des femmes, l'augmentation de leur production a suscité une réflexion sur l'approche filière ». Les filières porteuses ont fait l'objet d'une étude d'identification en 2005. Le programme doit poursuivre la promotion de cette approche, conformément à la logique d'intervention du Plan d'action de la SDR (Programme 3 Organisations professionnelles et structuration des filières). Cette approche filière a une chance accrue de réussir si le programme contribue au renforcement de la complémentarité entre les groupements producteurs, les groupements de transformatrices et celles chargées de la commercialisation. Cet échange est à soutenir à travers les foires départementales, régionales et nationales, voire même internationales.

Public cible

Les femmes et leurs groupements qui développent des activités économiques dans les filières sélectionnées par le programme ARMFD.

Description des activités et inputs

Vu la spécificité des différents départements, il est proposé que le choix des filières à couvrir s'opère à ce niveau. L'UAEF (avec l'appui de la CCA) coordonnera ces discussions techniques auxquels aussi les STD, les ONG ainsi que des représentants des femmes relais des communes couvertes par l'ARMFD participeront.

Les critères dans le choix des filières seront fixés au démarrage du programme et pourraient être :

- La vérification des opportunités existantes dans chaque filière
- Le développement de la filière est intégré dans les plans de développement communal et départemental et/ou intégré dans les stratégies des différents services déconcentrés
- La disponibilité des STD concernés pour collaborer avec l'ARMFD
- Une répartition des filières sélectionnées sur différents STD, p.e. une filière agricole ou maraîchage, une filière d'élevage, une filière environnement (poisson),...
- Une bonne présence des femmes des 3 communes existantes dans ces filières.

25 Par exemple le soja et le poisson à Gaya, oignons et patates douces à Boboye, niébé sur Douchi, arachide à Dosso, wandzou à Loga.

26 Rapport d'évaluation finale NER/01/005 « Azawak », NER/02/03P « Chèvre Rousse de Maradi » et NER/02/002 « Augmentation des revenus monétaires des femmes de Dosso », Niger, Décembre 2007, p 133

- Pour chaque filière, un programme d'activités sera développé en étroite collaboration avec les groupements et femmes concernés. Il s'agit d'identifier les activités en cours dans la filière, les problèmes rencontrés, les autres acteurs dans la filière et leurs points forts/faibles, les opportunités sur les marchés,... Des formations spécifiques, la promotion commune des produits des filières (développement d'emballages, matériaux de promotion, petites campagnes publicitaires,...), des études et consultations et des voyages d'études et d'échanges pourront être organisés.

L'Unité d'Appui à l'entrepreneuriat féminin accompagnera en collaboration avec les STD concernés la mise en œuvre de ces activités.

S'il s'avère que le choix des filières n'a pas été optimal, une nouvelle analyse des filières porteuses peut être organisée après l'évaluation à mi-parcours.

Outputs

- Améliorations concrètes de la qualité de la production par les femmes impliquées dans les filières sélectionnées
- Développement de nouveaux produits
- Meilleure adaptation des produits aux besoins des marchés (conditionnement, gamme de produits, ...)
- Plus grande valeur ajoutée pour les femmes
- Nouveaux partenariats commerciaux et développement de nouveaux canaux de commercialisation
- Valorisation de certains produits de la région au niveau régional et national

Conclusion

Cette approche filière permet de concentrer les efforts de l'ARMFD sur un nombre limité d'activités économiques où son intervention pourrait faire une véritable différence

3.4.1.4. Activité 1.4. Créer et opérationnaliser un fonds de démarrage et d'innovation pour les AGR et micro-entreprises

Brève justification

L'atteinte du résultat 1 « Les rendements, la productivité et la qualité des productions réalisées par les femmes sont accrus » est étroitement liée à la disponibilité des ressources humaines et financières. Afin d'éviter que le faible accès au crédit (voir résultat 2) freine le développement des nouvelles activités et en prenant en compte le fait que les investissements à risques dans des innovations peuvent difficilement être couverts par les ressources propres des femmes et leurs groupements, il est proposé de créer un fonds de démarrage et d'innovation.

Situation initiale

Actuellement, le lancement de nouvelles activités est limité par la faible capacité d'auto-financement des femmes. Sous ARMFD I, les activités innovatrices et les recherches étaient financées/subventionnées par le FARA (Fonds d'Appui et de Recherche Action). L'évaluation de l'ARMFD I a fait ressortir que la distribution des 'kits semences' – en collaboration avec la FAO – a permis le lancement d'AGR agricoles dans beaucoup de groupements. Ce 'petit capital de départ' est donc indispensable.

Public cible

Les groupements et les femmes entrepreneurs désireux de développer des activités dans les filières sélectionnées par l'ARMFD II dans leur département.

Remarque :

La question de savoir s'il faut uniquement appuyer des groupements ou plutôt des femmes « individuelles » est moins pertinente. Pour certaines activités économiques et dans certains contextes, il est plus approprié de développer certaines fonctions en commun (p.e. l'achat, la commercialisation), alors que d'autres fonctions (p.e. la production même) sont mieux organisées à titre individuel. Le programme doit aider à analyser les avantages comparatifs des différentes formes de collaboration et appliquer une approche multiforme.

Description des activités

Un « Fonds de démarrage et d'innovation des Micro-entreprises » (FEDIM) sera créé et réapprovisionné chaque année.

Il couvrira l'achat de petit équipement, l'achat d'un petit stock de matières premières pour les essais de production, les voyages d'études et de formations pour acquérir une expertise/compétence particulière et toutes autres dépenses nécessaires.²⁷

Ce fonds sera géré financièrement par la CCA (Responsable national + ATT). Les décisions sur l'opportunité des financements seront prises chaque fois entre le département concerné, la région et la CCA. (voir le chapitre 5 sur les modalités)

Les modalités précises de l'utilisation du fonds seront validées lors du démarrage du programme dans un code de financement qui, ensuite, sera validé en SMCL

Ce Code doit être harmonisé avec ce que font d'autres projets CTB et d'autres bailleurs de fonds dans la région au niveau de la participation de la population et au niveau des subsides.

Le budget de ce fonds est assez limité. La possibilité de mobiliser d'autres ressources pour renforcer ce fonds doit donc être examinée.

Rappelons que ce fonds remplace le Fond d'Appui à la Recherche Action (FARA) de la première phase du programme qui était géré par l'unité de gestion du projet ARMFD I.

Les critères et conditions développés ci-dessous sont basés sur les bonnes pratiques de projets et programmes semblables en matière de fonds de démarrage et d'innovation²⁸, mais devront être validés par les parties prenantes du programme lors du démarrage :

- bonne motivation des femmes impliquées
- bonne organisation et cohérence au sein du groupement
- engagement ferme du groupement des femmes et des femmes pour l'activité proposée
- disponibilité des femmes pour participer à des réunions et échanges
- volonté de contracter un crédit auprès de l'IMF pour une partie de l'investissement ou le fonds de roulement AGR potentiellement rentable
- AGR mise en place par un groupement ou par une femme individuelle
- Priorité pour les AGR dans les filières prioritaires de l'ARMFD
- La promotrice de l'AGR doit démontrer qu'elle a déjà fait des efforts pour lancer l'entreprise.

²⁷ Pour la rédaction et procédures de ce fonds, on peut s'inspirer sur le fonds FARA de la phase I.

²⁸ Puisque ce volet comporte des activités relativement nouvelles, il est préférable de se baser au maximum sur les expériences des autres projets et programmes semblables qui opèrent dans la région. A fur et à mesure que le projet avance et que les parties prenantes sont mieux familiarisés avec les possibilités et problèmes des femmes entrepreneurs, une révision des conditions et critères peut être planifiée p.e. en année 2.

Le principal critère de sélection de l'activité économique à financer sera les perspectives de rentabilité, c'est-à-dire que le projet doit avoir de sérieuses chances d'être rentable, même si cette rentabilité ne pourra être démontrée qu'après les recherches et les tests de production.

Les dépenses suivantes pourraient être couvertes par le fonds d'innovation :

- tests de production (achat de matières premières pour la production test)
- développement de nouvelles machines pour la production
- adaptation d'équipement existant en vue de la production de nouveaux produits
- promotion de nouveaux produits
- recherche de marchés, visites de nouveaux clients (pour des produits relativement nouveaux ou des canaux de commercialisation peu connus)
- interventions d'un expert technique
- visites à des unités opérationnelles dans d'autres départements

La participation à des foires commerciales au niveau de la région et de Niamey peut être financée, à condition qu'il y ait un groupe de femmes entrepreneurs qui participe à cette foire dans le cadre de l'approche filière.

Inputs

- Enveloppe financière de 75 millions de FCFA (=114.335 €) ou 22.867 € par département
- Procédure adéquate pour l'octroi de l'appui aux acteurs des filières
- Formation GRA pour les groupements qui désirent lancer des activités innovatrices (voir R4 – Activité 4.4)

Outputs

- Lancement d'une centaine d'AGR ou micro-entreprises nouvelles dans les filières sélectionnées
- Investissement dans le développement de nouveaux produits et procédures de production

Conclusion

Ce fonds permettra de combler le faible niveau de ressources propres des femmes et le fait que les IMF sont souvent réticents pour financer les nouvelles activités économiques.

3.4.2. Résultat 2: Les femmes ont accès aux services financiers

Les activités à mettre en oeuvre pour atteindre ce résultat sont les suivantes :

- A.2.1. Augmenter les lignes de crédit auprès des IMF ayant des performances satisfaisantes et une santé financière acceptable
- A.2.2. Renforcer les compétences de ces IMF et de leurs agents et dirigeants
- A.2.3. Renforcer le réseau des guichets des IMF
- A.2.4. Sensibiliser les femmes sur la nécessité de constituer leurs propres garanties et d'accumuler des ressources propres
- A.2.5. Développer de nouveaux produits financiers en collaboration avec les IMF dynamiques.

Le rapport d'activité 2008²⁹ stipule que des lignes de crédit, pour un montant total de 453 millions de FCFA (690.580 €), avaient été mises à la disposition des 5 partenaires IMF en parallèle avec des

²⁹ Source : Rapport de suivi –évaluation 2008 NER/02/200, p 44

frais d'appui pour 57,6 milliards de FCFA (moyens de transport, salaires,...). Au total 23.787 femmes - soit 78,78 % des femmes des groupements féminins encadrés par l'ARMFD - ont bénéficié de crédits à travers l'ARMFD. Le montant total des crédits octroyés s'élève à 1.355.899.818 FCFA (1.240.371.245 FCFA + intérêts de 115.528.573 FCFA), soit une rotation des lignes de crédit de 2,75. Fin 2008, l'encours représentait 555 millions de FCFA. Le taux d'impayés (> 90 jrs) varie entre 6,94 % (Falwel) et 0 %, avec une moyenne de 1,43 %. L'épargne collectée représente 114 millions de FCFA, soit 20% de l'encours.

Stratégie pour le résultat 2

L'accent est mis en premier lieu sur ce qui peut faciliter l'accès des femmes au crédit, mais le programme appuie aussi la professionnalisation et le renforcement du secteur de la microfinance même.

Le programme poursuivra ainsi la collaboration avec des partenaires IMF pour l'octroi des crédits aux groupements de femmes accompagnées par le programme. L'accès des femmes au crédit sera amélioré via :

- une plus grande disponibilité de fonds de crédit (voir A.2.1. ligne de crédit),
- une amélioration de la qualité des services et la durabilité/viabilité des IMF (A.2.2.) qui opèrent dans la région
- la proximité des services à travers une extension du réseau (A.2.3.)
- le développement de nouveaux produits financiers afin que les IMF soient capables d'offrir des produits plus appropriés aux activités des femmes, notamment dans le cadre des filières retenues (voir A 2.5.).

Cela signifie entre autres que :

- le choix des IMF devra être guidé par leur efficacité et efficience dans l'octroi de crédits. En d'autres mots, il faudra se poser la question de savoir si l'IMF est capable d'octroyer des crédits adéquats dans des délais très courts, à des conditions acceptables et si l'IMF est capable d'assurer un bon suivi des crédits et donc de réduire le taux de non-remboursements.
- la santé financière de l'IMF devient une condition importante pour assurer les services financiers aux femmes. Une IMF qui n'est pas bien gérée risque de ne plus pouvoir respecter ses engagements vis à vis du programme. Un renforcement des compétences de ces IMF est donc important en vue de garantir la durabilité de l'offre de services financiers.
- les IMF de proximité sont des acteurs de développement rural très importants s'ils ont une bonne équipe de dirigeants et un personnel engagé. Il est donc pertinent d'assurer la survie de ces CPEC, mais tout en posant des conditions par rapport à leur bonne gouvernance. Il faut qu'elles continuent à faire leurs preuves en matière de services financiers au groupe cible.
- certaines IMF partenaires ont beaucoup plus évolués/avancés que d'autres IMF et elles ont donc des besoins différents en matière de disponibilité et nature des fonds. Le programme doit essayer d'en tenir compte au maximum de sorte que la collaboration avec l'ARMFD ait un effet induit supplémentaire sur l'extension de leurs activités, notamment l'accès à des refinancements commerciaux.

En matière de durabilité/pérennité des services offerts aux femmes, le programme émet l'option de renforcer le rôle du CCPF dans l'octroi de crédits:

- Soit les lignes de crédit (et non pas les apports de capital qui sont des donations aux IMF) sont transférées en fonds de garantie, mais données aux CCPF dynamiques - sous

condition que ce fonds serve à garantir des crédits octroyés aux femmes de la commune. A terme, le CCFP peut utiliser le fonds de garantie avec différents IMF, en fonction des conditions offertes et du dynamisme de l'IMF dans la commune.

- Soit la ligne de crédit devient une participation dans les IMF au nom du CCFP. Cela permet à ces structures de véritablement participer dans la politique de ces IMF. Les femmes pourraient être représentées dans les conseils d'administration par les responsables des unions de groupements ou des femmes relais membres du CCFP.

Si au moment de l'évaluation à mi-parcours, il s'avère que les CCFP ne sont pas encore assez forts pour endosser ce nouveau rôle, les lignes de crédit seront accordées à la fin du programme, sous forme de dons aux IMF en vue de constituer des lignes de crédit qui devront être utilisées pour le même public cible, même après la fin du programme. Un tel engagement peut être inclus dans la convention avec l'IMF³⁰.

Sélection des IMF collaborant avec le programme ARMFII

L'équipe d'évaluation du volet microfinance³¹ avait déjà soulevé l'option d'opérer une sélection des IMF et de ne maintenir une collaboration qu'avec les plus solides et les plus opérationnelles d'entre elles. En avril/mai 2009, des audits ont eu lieu au sein de l'ARMFD I et des dysfonctionnements ont été constatés chez deux des IMF. La SMCL a ensuite décidé de résilier le contrat avec les deux IMF concernées. Avant la résiliation, la SMCL a demandé que ces deux IMF remboursent leurs lignes de crédits au programme en récupérant les prêts.

La mission de formulation propose donc de poursuivre et d'élargir la collaboration avec les 3 IMF partenaires restantes et d'y ajouter un nouveau partenaire. Le comité de suivi de la microfinance de l'ARMFD avait déjà identifié Tanaadi comme partenaire intéressant pour ARMFII (voir annexe 7).

Les choix des IMF avec lesquelles on poursuit et de celles avec lesquelles on diminue sera fait lors du démarrage du programme. La situation actuelle des 5 IMF partenaires se trouve en annexe 6.

La formulation suggère :

Arrêt de la collaboration (comme décidé par la SMCL ARMF I) :

- Asusu Dendi
- CPEC Yaada Barka

Extension de la collaboration :

- Asusu Cii Gaba dispose déjà d'agents de crédit à Loga et à Sokorbé. Il est proposé de collaborer avec cette IMF sur ces 2 communes.
- Tanaadi a une agence/antenne à Gaya et couvre entre autres les communes de Bana et Tanda. Il est proposé que cette IMF prenne la relève pour ces 2 communes.
- Tanaadi est également présente dans le département de Boboye, avec une caisse de crédit à Kankandi et un agent qui couvre Harikanassou. L'IMF peut intervenir directement dans ces deux communes. Bien que la présence de la caisse à Kankandi soit un atout, il est

³⁰ La Convention sous ARMF I prévoit que les lignes de crédit seront remis aux IMF à condition que le taux de remboursement soit acceptable (soit portefeuille à risques de moins de 10%). Cette convention ne tient donc malheureusement pas compte de la qualité de gestion de l'IMF et du taux multiplicateur (c'est à dire l'utilisation de leurs propres ressources financières).

³¹ Source: Mission d'évaluation du volet 'Epargne et Crédit' ARMF, Monique Munting, octobre 2007, p 33

proposé que le bureau de Dosso et ses agents interviennent directement auprès des groupements.

Pour les 5 communes de l'extension ARMFD II, un appel à proposition sera lancé pendant la deuxième année. La priorité sera donnée aux IMF qui opèrent déjà dans le département concerné. L'ANIP aidera la coordination du programme dans l'analyse des propositions des IMF et leur sélection.

3.4.2.1. Activité 2.1. Augmenter les lignes de crédit auprès des IMF ayant des performances satisfaisantes et une santé financière acceptable

Brève justification et situation initiale

Voir ci-dessus

Public cible

Directement : 6 IMF partenaires

Indirectement : x femmes bénéficiaires de l'ARMFD

Description des activités

Puisque les partenaires n'ont pas les mêmes besoins et possibilités d'accéder à d'autres sources de financement, il est proposé que ce montant ne soit pas accordé sous les mêmes conditions à tous les partenaires et que la nature de l'accord de financement et les conditions de son utilisation puissent être adaptées en fonction des besoins des IMF.

Cela signifie que :

- le montant destiné à l'IMF Asusu Cii Gaba soit accordé sous forme de fonds de dotation afin de permettre à l'IMF de renforcer son capital propre et de mobiliser ainsi plus facilement des lignes de crédits supplémentaires auprès d'investisseurs sociaux (Alterfin, ResponsAbility, Blue Orchard,...) ou de banques commerciales. La condition (éventuellement 'préalable') serait toutefois que l'IMF s'engage à accorder aux groupements de femmes encadrés par l'ARMFD des crédits (encours) au moins 3 fois le montant de la dotation³².
- Les montants prévus pour les IMF Hinfani et Tanaadi - qui ont une structure financière relativement solide – soient accordés dans un premier temps sous forme de ligne de crédit, mais la moitié des intérêts perçus doit être versée dans un fonds qui peut être converti en fonds de dotation à condition que l'IMF atteigne l'effet multiplicateur de 2 fois le montant de la ligne de crédit initial. Cette proposition tient compte du fait que la priorité de ces IMF sera de renforcer leur situation financière afin d'accéder à d'autres sources de financement.
- Les CPEC continuent sous le système actuel, c'est à dire que les intérêts perçus servent à réalimenter la ligne de crédit.

L'ARMFD II demandera à ses partenaires IMF de s'engager en fournissant des efforts spécifiques en vue de favoriser la participation des femmes dans tous ses organes de décisions et d'engager un nombre significatif³³ de femmes agents de crédit ou guichetières.

La répartition suivante prend en compte le dynamisme des IMF et les communes couvertes. On suppose que le besoin par commune s'élève à 30 à 50 millions de FCFA. Une répartition définitive

³² En plus de l'obligation de l'IMF de continuer à utiliser la ligne de crédit pour le même objectif pendant une période d'au moins 5 (à vérifier) ans après la fin du programme.

³³ Cet effort peut être différent selon la nature de l'IMF et son évolution.

devrait être faite sur base des propositions des IMF par rapport au volume de crédit qu'elles pourront accorder et leur suivi sur le terrain.

	Montant ligne de crédit	Retour à l'ARMFD II	Solde	Nouvel approvisionnement de la ligne	Total
Asusu Cii Gaba – Dep. Doutchi	87.000.000	0	87.000.000	100.000.000	187.000.000
Asusu Cii Gaba – Loga et Sokorbé				75.000.000	75.000.000
Hinfani – Dep.Dosso	103.000.000		103.000.000	75.000.000	178.000.000
CPEC Gomni – Birni	92.520.000		61.680.000	0	61.680.000
Tanaadi – Kankandi et Harikanassou		0		75.000.000	75.000.000
CPEC Yada Barka	82.000.000	-54.670.000	27.330.000	0	27.330.000
Asusu Ndendi	89.017.500	-59.345.000	29.672.500	0	29.672.500
Tanaadi – Bana et Tandi				75.000.000	75.000.000
Total		114.015.000		400.000.000	708.682.500

Inputs

- Ligne de crédit de 708.682.500 FCFA à déposer sur les comptes des IMF, dont 285,985 millions de FCFA (soit 400 millions moins 114,015 millions) dans le budget de la phase II.
- Conventions adaptées à signer avec les différentes IMF
- Suivi de l'utilisation de ces lignes de crédit

Outputs

- un volume de crédit d'environ 6 milliards de FCFA³⁴ est disponible pour les groupements de femmes (sur base d'un effet multiplicateur de 100% par an des lignes de crédit pendant 4 ans)
- en prenant en compte une moyenne de 100.000 FCFA par femme, environ 60.000 crédits pourraient être accordés. Ce nombre de dossiers de crédit ne correspond pas nécessairement au nombre de femmes parce que – comme sous l'ARMFD I – les femmes participeront à 2 à 3 cycles de crédit avant d'avoir constitué leur propre contribution financière.
- des partenaires IMF fortes dont les ressources propres auront augmenté, contribuant ainsi à une meilleure solvabilité et donc à une plus grande capacité de contracter des crédits auprès d'autres organisations de financement.
- des partenaires IMF de proximité, les 3 CPEC, qui auront consolidé leur présence dans leur commune d'origine, malgré la faiblesse de leur structure financière et de leur capacité de suivre l'octroi de crédit.

Conclusion

Cette proposition permet de réaliser un effet multiplicateur sur le volume de crédits octroyés aux groupements de femmes tout en contribuant à la viabilité de ces IMF et à leur autonomie par rapport aux bailleurs de fonds. Voir annexe 9 sur les procédures d'octroi de crédit.

³⁴ Avec un montant total des lignes de crédit de 709 millions, des crédits totaux de 709 x 4 ans semble plus que réaliste

3.4.2.2. Activité 2.2. Renforcer les compétences des IMF et de leurs agents et dirigeants

Brève justification

Une bonne gouvernance et gestion saine des IMF sont indispensables pour assurer leur survie et la continuité des services rendus à la population.

Situation initiale

L'audit des 5 IMF partenaires de l'ARMFD I a fait ressortir des faiblesses de gestion et a émis des propositions pour améliorer la situation. Les compétences du personnel et des dirigeants de trois des cinq IMF partenaires (c'est à dire les 3 CPEC) sont clairement insuffisantes pour soutenir leur croissance. Les équipes d'Hinfani et de Tanaadi sont intéressées à bénéficier de certaines formations ainsi que d'appuis spécialisés pour améliorer la gestion de leur portefeuille.

Tableau : Difficultés, insuffisances organisationnelles et proposition de solutions ³⁵

Difficultés/Insuffisances	Proposition de solution/Recommandations
Mauvais fonctionnement des organes (Loga, Boboye, Gaya)	Convocation d'une session extraordinaire du CA dans les plus brefs délais pour réactiver tous les organes dirigeants de l'IMF.
Mauvaise organisation administrative (Loga, Boboye, Gaya)	Analyser l'organigramme et les différents cahiers de charge.
Insuffisance du cadre juridique	Révision de la convention IMF/Programme et modification des termes du contrat
Non-respect des clauses contractuelles	Renforcement des mesures de sécurisation de la ligne de crédit ARMFD
Insuffisance de professionnalisme des acteurs des IMF (Loga, Boboye, Gaya)	Renforcement des capacités en gestion de crédits (formation, voyages d'études)
Effectif de personnel insuffisant (Loga)	Renforcement de l'effectif de Loga
Système de documentation et d'archivage centralisé (Doutchi et Loga)	Décentraliser la gestion de la documentation de l'IMF du siège vers les antennes.

Public cible

Il est proposé que le renforcement des capacités des IMF s'oriente aussi bien sur les anciens partenaires de l'ARMFD que sur le nouveau partenaire Tanaadi et sur d'autres IMF qui opèrent dans la région de Dosso, tel que la CPEC Douré. Ce dernier n'est pas assez solide pour être retenu en tant que partenaire mais pourrait, à l'avenir, devenir un partenaire direct (sans nécessairement passer par une ligne de crédit de l'ARMFD) pour les femmes et leurs groupements.

Description des activités

L'ANIP, Association Nigérienne des institutions professionnelles de la microfinance, regroupe la plupart des IMF au Niger. Cette organisation a bénéficiée d'un accompagnement très poussé de la part du 'Projet d'Assistance Technique pour le Développement du Secteur Financier'. Elle dispose d'un réseau d'experts et de formateurs qu'elle peut mobiliser pour exécuter un programme de formation et d'encadrement plurifonctionnel. En plus des formations que l'ANIP peut organiser sur demande, elle offre également une gamme de sessions spécialisées avec inscription libre.

³⁵ Source : Synthèse des résultats de l'audit des IMF et proposition de mesures de sécurisation de la ligne de crédit ARMFD, p 3

L'ANIP est donc le partenaire le plus intéressant pour la mise en oeuvre de cette partie de la deuxième phase. Il dispose des compétences et de l'expérience requise. De plus, la collaboration avec ce partenaire constitue un renforcement durable du dispositif d'encadrement des IMF et aura donc – de façon indirecte - un effet positif sur l'ensemble du secteur.

Inputs

a) Formation de base

Cette formation couvre le fonctionnement des IMF et s'adresse aux différents acteurs des IMF notamment les caissiers, les agents de crédit, les membres des conseils d'administration et les comités de surveillance. Ces formations, qui seront organisées à Dosso (ou dans les départements) doivent permettre d'asseoir une gestion et organisation de base pour ces IMF.

Un suivi de cette formation dans chaque IMF est prévu ainsi que des sessions de recyclage.

Puisque le CCPF doit approuver toute utilisation de la ligne de crédit ARMFD II par l'IMF après analyse et approbation du dossier, quelques membres du CCPF seront également formés sur les méthodes d'analyse des dossiers de crédit. Il n'est pas nécessaire de former tout le CCPF mais plutôt les membres du CCPF (femmes-relais) qui, de par leur niveau d'alphabétisation et de formation sont capables de comprendre le contenu des dossiers de crédit et peuvent préparer la prise de décision par l'ensemble du CCPF (voir également Activité 5.3.).

Le budget est basé sur le coût de 48 jours de formation en année 1 (6 sessions de 8 jours) ; 25 jours en Année 2 et 3 et 15 jours en année 4. Le coût moyen d'un jour de formation avec 2 formateurs (per diem, logement, transport inclus) s'élève à 210.750 FCFA.

Un suivi 'post formation' assez important est prévu, afin d'assurer que les IMF et leurs dirigeants mettent bien pratique ce qu'elles ont appris (50% du coût de la formation).

b) Participation à des sessions de formations ANIP

Puisque les besoins des IMF partenaires sont très divers et peuvent varier dans le temps, il est proposé d'accorder à chaque IMF une enveloppe de formation 'à la demande' qu'elle peut utiliser pour la participation de son personnel et de ses dirigeants à des sessions de l'ANIP. Quelques exemples : Analyse et suivi des crédits ; Mesure et contrôle des impayés, Calcul et fixation des taux d'intérêt ; Analyse financière ; Elaboration et suivi d'un budget,...

c) Introduction des logiciels informatiques pour la gestion des portefeuilles

La CPEC Gomni a explicitement soulevé comme principal frein à une bonne gestion l'absence de système informatique pour le suivi des crédits et la gestion du portefeuille. Il n'a pas été possible dans le cadre de la mission de formulation d'identifier la pertinence de cette question, ni d'analyser le coût d'un pareil investissement. Vu qu'il peut s'agir d'un aspect clé de la bonne gestion, une enveloppe financière de 5 millions de FCFA est prévue pour l'introduction de nouveaux systèmes ou l'amélioration des systèmes et logiciels existants, y inclus le renforcement de capacités, la mise en place des outils de gestion et le suivi. La pertinence de cette intervention doit toutefois être analysée au cours de la première année du programme

d) Appui/conseil et supervision des IMF

Puisque les IMF rencontrent un éventail de problèmes de bonne gestion, un accompagnement individualisé est prévu au cours de la durée du programme.

L'évaluation à mi-parcours permettra de vérifier le progrès fait par les IMF et les besoins qui restent à être couverts afin d'assurer leur viabilité.

Au cas où l'ANIP estime que l'IMF n'est pas/plus capable et/ou disposé à mettre en oeuvre les recommandations et conseils des experts, le coaching prendra fin. Après chaque mission l'ANIP mettra un rapport sur la situation de l'IMF concerné à disposition de la CCA.

Le nombre de jours d'appui/conseil et supervision est estimé à 10 jours par IMF par an (donc 4 ans fois 6 IMF fois 10 jours fait 240 h/jours).

e) Evaluation de la performance

Une fois par an l'ANIP fera une évaluation plus globale sur la performance des IMF. Un rapport est à remettre à la CCA.

f) Animation du réseau des IMF à Dosso

L'ANIP organisera chaque semestre une **réunion de concertation** avec les IMF partenaires à Dosso afin d'échanger sur les expériences de terrain, de discuter des problèmes survenus dans la mise en oeuvre du volet microfinance et d'examiner les possibilités d'élargir la gamme de produits financiers offerts par les IMF partenaires.

Il va de soi que certains partenaires tels qu'Asusu Cigaaba, étant donné leur expérience d'un accompagnement rapproché de leur clientèle ainsi que leur gamme de produit plus diversifiée, peuvent avoir un effet d'entraînement sur les autres IMF.

Deux réunions de coordination sont prévues à Dosso par année (avec 2 animateurs). Le coût inclut la préparation et le rapport de cette réunion.

Outputs

Des IMF capables de mieux gérer leur propre portefeuille et de répondre aux besoins de la clientèle.

3.4.2.3. Activité 2.3 Renforcer le réseau des IMF

Brève justification et situation initiale

Bien que dans chaque département, une IMF avait été retenue pour répondre aux besoins des femmes et groupements encadrés par l'ARMFD, il s'est avéré que la proximité des guichets représente un atout important pour l'IMF et ses clients.

Afin de stimuler les IMF partenaires pour qu'ils offrent des services de proximité dans les communes couvertes par le programme, il est proposé de réserver une enveloppe à l'extension du réseau des guichets des IMF. Il s'agit aussi bien de stimuler une présence ponctuelle de l'IMF dans la commune (p.e. les déplacements de l'agent de crédit lors des jours de marché ou une présence permanente sous forme de guichet).

Public cible

Directement : les 6 IMF partenaires

Indirectement : tous les groupements et femmes encadrés par l'ARMFD ainsi que toute la population des communes concernées

Description des activités

Les IMF désireuses d'étendre leurs activités soumettront une demande de subvention auprès de l'ARMFD. Cette demande contient des informations montrant la solidité financière de l'IMF, le volume d'activités (crédit et épargne) actuellement réalisé dans la commune et/les communes environnantes, la présence actuelle et future de l'IMF (présence permanente, visites régulières des agents de crédit,...) et des informations sur la couverture de la commune concernée par d'autres

IMF. Il est clair que l'IMF doit démontrer que son approche 'crédit' est pertinente pour les femmes et leurs groupements et qu'elle s'adresse en grande partie à ceux-ci³⁶. Le CCPF de la commune concernée doit donner un avis favorable à cette demande de subvention.

Peuvent être financés : les moyens de déplacement des agents de crédit, une partie dégressive du salaire de l'agent de crédit pendant les 6 premiers mois, l'installation d'un guichet (mobilier de bureau, coffre fort, pancarte).

Inputs

Le budget prévoit une enveloppe de 20 millions de FCFA (30.489 €) pour l'extension des réseaux. Il est prévu que ce budget soit dépensé en année 1 pour l'installation des nouveaux partenaires dans les communes existantes et en année 2 pour l'installation des IMF dans les 5 nouvelles communes.

L'ANIP aidera la coordination du programme pour l'analyse et la sélection des différentes demandes de financement.

Outputs

Réduction de la distance entre le guichet et les clients

Plus grande sécurité pour le transport de l'argent

Gain de temps en matière des transactions financières pour les femmes et groupement

3.4.2.4. Activité 2.4. Sensibiliser les femmes sur le besoin de constituer leurs propres garanties et d'accumuler des ressources propres

Brève justification et situation initiale

La fiche d'identification mettait l'accent sur la promotion de l'épargne des femmes afin d'améliorer leur accès au crédit. En ce moment, le montant total de l'épargne collecté par les 5 IMF auprès des femmes et leurs groupements s'élève à seulement 20 % du montant du crédit et correspond largement à l'épargne bloquée demandée par les IMF.

Les discussions avec les femmes relais et certains membres de groupements ont fait ressortir que si des femmes disposent d'une petite somme d'argent, elles peuvent faire fructifier ce petit capital en accordant des petits crédits à très court terme à d'autres femmes, notamment pour le petit commerce. Cela signifie que déposer leur capital sur un compte d'épargne non-rénuméré ne constitue pas une rentabilisation optimale pour les femmes.

En même temps, force est de constater que les groupements de femmes continuent à solliciter du crédit pour la totalité de l'investissement (moins l'épargne bloquée), même après le 3 et 4^{ème} cycle de crédit. Ils n'ont pas de stratégie pour renforcer, à terme, leur capacité d'emprunt.

Il devient donc essentiel de sensibiliser les femmes sur l'avantage de constituer leurs propres garanties et d'accumuler des ressources propres afin de financer l'expansion de leurs activités économiques.

³⁶ Ces critères ont toutefois déjà été pris en compte lors de la sélection des partenaires IMF dans le cadre de la présente formulation.

Public cible

Les personnes qui accompagnent les activités économiques des femmes, en particulier les animateurs des ONG, les agents communaux et les agents des IMF intéressés, ainsi que certaines femmes relais.

Description des activités

Le budget est basé sur la formation des animateurs et agents pendant 2 X 2 jours en année 1 dans chaque département et l'organisation d'une journée de recyclage en année 2, 3 et 4.

Inputs

a) 35 jours de formation étalés sur 4 ans pour les encadreurs (agents communaux, IMF), les femmes relais et les femmes leaders des groupements

Outputs

Des animateurs et agents motivés par la nécessité de sensibiliser les femmes sur leur capacité d'épargne et de cumulation de richesses

Conclusion

Cette activité renforce l'accès des femmes au crédit en dehors de l'ARMFD et réduit leur dépendance à la ligne de crédit ARMFD. Les femmes deviendront des partenaires solvables pour les IMF qui seront disposés à engager leurs propres fonds pour octroyer des crédits aux groupements de femmes.

Afin d'éviter que les crédits soient souvent octroyés aux mêmes groupements de femmes (certains groupements étaient à leur 6^{ième} cycle dans le cadre de l'ARMFD I) et pour les mêmes activités (p.e. demande de crédit pour l'élevage bovin repris chaque année), il est proposé de donner priorité aux groupements des nouveaux villages (voir ci-dessus) et de limiter à 3 (ou 4 dans des cas exceptionnels) le nombre de crédits octroyés au même groupement pour le même objet. Cela encouragera les groupements de femmes à constituer le plus rapidement possible leur propre fonds de garantie.

3.4.2.5. Activité 2.5. Développer de nouveaux produits financiers en collaboration avec les IMF dynamiques

Brève justification et situation initiale

Actuellement, les IMF offrent des produits financiers relativement standard qui ne répondent pas de façon optimale à l'ensemble des besoins de femmes. Seul Asusu Cii Gaba a une gamme de produits très diversifiée.

Quelques exemples de domaines où des innovations financières pourraient être développées :

- bien que le crédit warrantage ait été testé par quelques IMF (Asusu Cii Gaba et Asusu Dendi) – notamment sur le mil, il serait intéressant de l'appliquer à d'autres produits tels que l'arachide, le niébé, le sésame, le wandzou
- l'approche filière préconisée pour la deuxième phase fera naître des besoins spécifiques de financement dans le cadre des opérations commerciales
- le crédit individuel devrait être développé pour les femmes entrepreneurs émergentes.

Deux cas de figure :

- o Actuellement les femmes qui désirent obtenir un équipement à utilisation individuelle, tel qu'une charrette ou une charrue, utilisent le canal de leur groupement pour accéder au crédit. Dans ces cas, le groupement cautionne la femme pour répondre à ce besoin, ce qui ne semble pas la meilleure solution du point de vue transparence et justice sociale. Il serait donc préférable que ces

femmes puissent directement contracter un prêt individuel en leur nom, éventuellement avec l'aval de leur groupement. Le responsable vis-à-vis de la banque resterait alors en premier lieu l'emprunteur individuel. Ce n'est que seulement en cas de non-remboursement que l'IMF peut se tourner vers le groupement alors qu'actuellement, l'IMF peut réclamer le paiement par le groupement, sans faire pression sur la femme emprunteur.

- Les femmes dont les activités économiques se développent bien, auront besoin de montants plus importants pour l'expansion de leur micro entreprise. Il est donc préférable que les conditions de ce crédit soient adaptées à leurs besoins. Il va de soi que ce crédit individuel devrait également être suivi de très près par l'agent de l'IMF.
- le besoin de crédit à moyen terme ressortira davantage avec le développement des AGR dans le cadre des filières. Pour l'achat d'équipements, les femmes et leurs groupements auront besoin de contracter des prêts remboursables dans des délais plus longs.
- la pertinence du système crédit bail pourrait être analysée pour le financement des équipements tels que les moulins et batteuses. En cas de non-remboursement suite à des problèmes de rentabilité, l'équipement pourrait être repris par l'IMF.
- les transferts venant des migrants constituent une source de financement de plus en plus important pour les populations en Afrique de l'Ouest. Il serait intéressant d'examiner comment ces transferts peuvent être mis au profit du développement des AGR et du financement des ADT.

Public cible

Directement : les 6 IMF partenaires de l'ARMFD

Indirectement : les femmes et groupements bénéficiaires de l'ARMFD et l'ensemble de la population

Description des activités

Les IMF désireuses de lancer de nouveaux produits, pourront introduire une demande de subvention auprès de l'ARMFD pour la recherche-action dans ce domaine. Le programme pourrait couvrir les frais suivants : enquêtes auprès de la clientèle, conseils juridiques, promotion des nouveaux produits, octroi de crédit test,...

L'ANIP aidera la coordination du programme pour l'analyse et la sélection des différentes demandes de financement.

Inputs

Le budget prévoit une enveloppe financière en année 1 et année 2 pour la mise en place de ce type de recherche-action et la phase test de lancement de ces produits

Outputs

Une gamme de produits financiers mieux adaptée aux besoins spécifiques des femmes et leurs groupements.

Rappelons que les ONG, prestataires de services dans les différents départements interviendront pour l'organisation de différentes activités dans ce volet. 10% du coût total des ONG (voir annexe 5) est attribué à ce volet.

3.4.3. Résultat 3: Les tâches des femmes sont allégées

Les activités à mettre en oeuvre sont :

- A 3.1. Réhabiliter les équipements installés dans la Phase I
- A 3.2. Mettre en place des équipements adéquats en vue d'alléger la pénibilité des tâches des femmes dans les villages d'extension
- A 3.3. Aménager des espaces collectifs pour les femmes
- A 3.4. Appuyer l'encadrement des comités de gestion
- A 3.5 Animation par les ONG

Brève justification et situation initiale

L'écrasante majorité du temps des femmes se passe à effectuer trois tâches domestiques très contraignantes qui sont : le puisage de l'eau, la mouture des céréales et la collecte du bois de feu. L'accompagnement de l'ARMFD au cours de la phase I a beaucoup contribué à l'allègement des tâches à travers l'aménagement et/ou la réparation des puits, la fabrication des foyers améliorés, l'amélioration des conditions de transport par l'introduction des charrettes (ovine et bovine), la fourniture des unités d'extraction d'huile (UEH) et l'installation des équipements de minoteries.

Compte tenu des effets bénéfiques des réalisations, et des effets positifs obtenus (réduction du temps et de la pénibilité de travail, amélioration et augmentation de la quantité d'huile pour les extractrices d'huile, amélioration des conditions de transport) l'ARMFD II continuera à subventionner et à financer la même gamme d'équipements 'Allègement des Tâches' (ADT) à savoir: les moulins ; les batteuses de mil, les poulies (puits) ; la réhabilitation des puits ; les charrettes asiness et bovines ; les unités d'extraction d'huile d'arachide, les foyers améliorés, la mise en place de banques céréalières, des boutiques d'intrants, des ouvrages de franchissement.

Des infrastructures communautaires telles que les aménagements des parties du marché occupées par les femmes, des reboisements villageois / arbres fruitiers, des gommerais, l'aménagement des aires de séchage seront également couvertes par le programme dans les nouveaux villages d'extension avec une contribution des hommes à certaines activités relevant de leur domaine. Une distinction sera faite selon la nature des investissements (collectifs, semi collectifs ou individuels).

Au regard de la mauvaise gestion de certains équipements collectifs constatée dans la phase I, il est proposé de revoir la politique de l'ARMFD II concernant la gestion et l'organisation à mettre en place autour des équipements relevant du domaine collectif. A cet effet, différentes pistes ont été envisagées pour bien identifier les bénéficiaires (femmes ou groupements), clarifier les modalités et les responsabilités et rôles des différents intervenants (CCPF, ONG, IMF, femmes relais, groupement).

Stratégie de ce volet

La stratégie de ce volet sera de :

- 1) revoir le mode de gestion et l'organisation à mettre en place pour les équipements collectifs avec une formation et/ou recyclage des comités de gestion
- 2) assurer un suivi régulier de l'entretien et la maintenance des ouvrages en responsabilisant davantage les groupements de femmes et
- 3) améliorer la production des femmes et d'assurer la sécurité alimentaire.

Rappelons que les ONG, prestataires de services dans les différents départements interviendront pour l'organisation de différentes activités dans ce volet. 30% du coût total des ONG (voir annexe 5) est attribué à ce volet (A 3.5).

Pour les activités 1, 2 et 3 un fonds d'investissement (FI) sera mis en place au niveau de la CCA pour un montant total de 535.024.475 FCFA (815.586 €).

Ce fonds sera géré financièrement au niveau de la CCA (ATi + Responsable national).

La répartition du budget entre les différentes communes revient au niveau départemental (au sein des cadres de concertation genre) avec l'appui de la CCA et de la région, puisque les besoins peuvent différer beaucoup d'une commune à une autre.

Ensuite, des conventions d'exécution, précisant les conditions d'accès au fond, seront établies entre la CCA et les CCPF. Ces derniers seront responsables de la bonne utilisation des fonds assignés à leur commune.

Les modalités précises de l'utilisation du fonds seront validées lors du démarrage du programme dans un code de financement qui ensuite sera validé en SMCL.

Ce Code doit être harmonisé avec ce que font les autres projets CTB et autres bailleurs de fonds dans la région au niveau de la participation de la population et au niveau des subsides.

Sur le moyen terme et sur base d'un diagnostic sur la maturité du système de gestion financière de la région et faisant suite à des activités de renforcements des capacités en gestion, la gestion financière du fonds pourrait éventuellement être reprise par la région (Trésorier-payeur régional + Responsable National).

3.4.3.1. A 3.1 Réhabiliter les équipements installés dans la phase I

Brève justification et situation initiale

Le rapport d'évaluation du processus ADT en décembre 2007 a indiqué que le volet ADT a été l'une des actions les plus appréciées par les femmes au cours de la mise en œuvre d'ARMFD I.

Concernant les équipements collectifs, il est prévu de procéder à une réhabilitation et/ou un parachèvement de certains ADT ayant connu des difficultés dans la mise en œuvre au cours de la phase I. Dans les villages d'extension, il sera question d'étendre les mêmes activités que lors de la première phase.

L'évaluation des ADT sous ARMFD I a fait ressortir un certain nombre de difficultés qu'il faut solutionner au cours de la seconde phase de l'ARMFD : mauvaise qualité du moulin (pannes, non-fonctionnement de la décortiqueuse), écroulement de l'abri du moulin, manque d'outils et de pièces de rechange, détérioration des foyers améliorés en saison des pluies et manque de matériel, difficulté de remontée de la puisette chargée d'eau, défaut de construction (dosages du ciment), étroitesse de la plateforme entre le puits et son mur de protection, etc....

Au démarrage du programme, un diagnostic villageois (participatif mais rapide³⁷) sera faite pour inventorier les équipements fonctionnels et les équipements qui auront besoin d'être réhabilités (voir 3.4.5 démarrage du programme).

³⁷ Il ne s'agit pas de refaire une analyse complète de la situation dans les villages, mais de plutôt identifier les besoins qui doivent être couverts afin d'assurer la durabilité des acquis de la phase I et d'identifier les femmes et groupements intéressés dans les nouvelles activités du programme, notamment le développement des AGR.

Public cibles

Les femmes bénéficiaires et utilisatrices de tous ces équipements dans les villages existants

Description des activités

Les activités suivantes pourront être couvertes:

- Petits travaux de réhabilitation et/ou de réparation des ouvrages hydrauliques (réparation des pompes, aménagements autour des puits ; réhabilitation des murs de protection, mise place de portiques multi poulies, curage de puits, construction d'abreuvoir),
- travaux achèvement et/ ou construction des abris des équipements des minoteries

L'annexe 10 contient plus d'informations sur les besoins identifiés lors de la mission de formulation ainsi que sur le coût de certains équipements.

Conformément à la politique en la matière, la gestion de la mise en œuvre des ADT sera déléguée au service Départemental de l'Hydraulique.

Inputs

Un montant forfaitaire de 15.000.000 FCFA (22.867 €) par département est inclus dans le budget pour couvrir le financement des équipements. Ce budget pourrait couvrir les activités suivantes (à confirmer par le diagnostic villageois au démarrage) :

Volet minoterie

- choix de l'équipement approprié
- signature de contrat avec le fournisseur local répondant à la norme du marché d'appel d'offre
- construction d'un abri de qualité
- pièces de rechange (e.a. pour les moulins et les batteuses)
- frais de déplacement pour le suivi des travaux

Volet hydraulique :

- Construction ou réparation d'une aire assainie autour d'un puits
- Construction ou réparation d'un mur de protection
- Construction ou réparation d'un puits perdu et son canal d'évacuation:

Notons que le réaménagement des points d'eau et des forages se fera uniquement dans les villages existants de l'ARMFD I. Dans les nouveaux villages, l'ARMFD II n'interviendra pas dans l'aménagement des points d'eau.

Outputs

L'enveloppe prévue dans le budget devrait permettre d'effectuer environ 120 réhabilitations– dans les 120 villages existantes.

Conclusion

Cette activité contribue considérablement à l'allègement des tâches des femmes leur libérant ainsi plus de temps pour se consacrer à d'autres activités pouvant leur permettre d'améliorer davantage leurs conditions de vie (AGR, éducation des enfants, alphabétisation). La réhabilitation des équipements permettra de répondre au mieux aux attentes des femmes des villages qui ont souffert du dysfonctionnement de certaines activités ADT sous ARMFD I.

Afin d'éviter les difficultés rencontrées lors de la phase 1 (voir ci-dessus sous 'justification'), il est proposé pour la seconde phase, et dans les nouveaux villages couverts, de s'assurer que certains préalables soient requis (construction de l'abri, stabilité du meunier, garantie de la qualité du moulin, disponibilité de pièces de rechange essentielles – courroies - au niveau des villages bénéficiaires).

Le budget n'étant pas suffisamment important pour répondre même à une partie des besoins des groupements, il est proposé que l'ARMFD et les CCFP cherchent d'autres sources financières pour alimenter les ressources disponibles au niveau de chaque commune, éventuellement via des crédits auprès des IMF.

3.4.3.2. A 3.2 Mettre en place des équipements adéquats en vue d'alléger la pénibilité des tâches des femmes dans les villages d'extension

Brève justification et situation initiale

Le volet allègement des tâches est l'une des actions qui a fortement été apprécié par les femmes au cours de ARMFD I. L'évaluation de la Phase I de ARMFD a démontré que le volet ADT a largement contribué à la réduction du temps de travail des femmes du fait qu'il aura permis de faire gagner à une femme bénéficiaire de tous les équipements ADT jusqu' à 5h par jour (eau, moulin, charrette, foyer amélioré). Le temps gagné pourrait ainsi être mis à profit pour la recherche action, l'alphabétisation et pour faire d'autres activités notamment les AGR.

Pour la poursuite de cette action dans les villages d'extension, il s'agira d'appuyer les groupements dans l'étude et l'acquisition d'équipements, ainsi qu'au niveau des modalités de gestion communautaire de ces équipements. Il sera question de mettre en place, sur la base du Diagnostic Participatif Villageois (voir ch 3.4.5 sur le démarrage du programme), les équipements appropriés au niveau des femmes qui en feront la demande. Toutefois, l'installation des équipements (moulins, batteuses) sera évitée au niveau des grands centres car l'expérience de la phase I a démontré leur moindre rentabilité.

Public cibles

Les femmes des villages de la zone d'extension, les groupements formés.

Description des activités

Mise en place des équipements collectifs :

- aménagement de points d'eau, (installation de portiques multi poulies puis réhabilitation des puits) par le curage
- réparation de forages

Mise en place d'équipements semi-collectifs productifs :

- aménagement de sites et de bas-fonds pour le maraîchage

- équipements de minoteries (moulin et batteuse de mil)
- fourniture des charrettes

Octroi de petits équipements sous forme de crédits:

- les unités d'extraction d'huile d'arachide (UEH)
- charrettes (asines et bovines).

Sur la base du Diagnostic participatif villageois (DPV) qui va se faire pendant les années 1 et 2 (voir ch 3.4.5 sur le démarrage du programme), il sera question d'identifier les besoins réels des femmes en équipement dans les nouveaux villages. Cette analyse des besoins prendra en compte la préexistence d'équipements (financés par d'autres partenaires ou privés).

Pour les équipements qui seront installés, il sera question de trouver un fournisseur local qui sera présent au moment de l'installation et au moment des pannes.

Inputs

L'enveloppe prévue dans le budget, soit 5.000.000 FCFA (7.622 €) par commune, devrait permettre d'installer des équipements ADT dans les villages qui en ont exprimé le besoin.

Ce budget couvre les aspects suivants :

- l'achat d'équipements et leur installation,
- les finitions des abris par l'achat de portes et fenêtres,
- l'achat d'un stock de pièces détachées pour équipement de minoteries

La sélection des équipements à financer se fera sur base des critères suivants (à confirmer lors du démarrage du programme) :

- le besoin a été identifié dans le cadre du DPV
- le groupement certifie qu'il n'existe pas le même équipement dans un rayon de x km (ou démontre que l'équipement existant ne permet pas de répondre à toute la demande)
- le groupement démontre qu'il est capable de mobiliser l'expertise nécessaire pour la bonne maintenance de l'équipement
- le groupement démontre qu'il peut trouver les pièces de rechange dans un rayon proche

Le budget n'étant pas suffisamment important pour répondre même à une partie des besoins des groupements, il est proposé que l'ARMFD et les CCFP cherchent d'autres sources financières pour alimenter les ressources disponibles au niveau de chaque commune, éventuellement via des crédits auprès des IMF.

Outputs

L'enveloppe permettra de ne financer que quelques équipements. Le CCFP qui décide de l'octroi de ces subventions doit rechercher des équipements innovateurs (ou actuellement indisponibles localement) plutôt que de financer le xième (petit) équipement qui peut facilement être financé par un crédit.

Conclusion

Le volet « Allègement des tâches » (ADT) impliquant beaucoup d'acteurs (les populations, les leaders, les techniciens, les fournisseurs, les meuniers, les comités de gestion) nécessite l'intégration d'une approche pleinement participative afin d'éviter les difficultés relevées au cours de la phase I.

Une réflexion particulière doit être faite sur la gestion des équipements collectifs lors de la deuxième phase afin d'assurer la durabilité des actions ADT.

3.4.3.3. A 3.3 Aménager des espaces collectifs pour les femmes

Brève justification et Situation initiale

Le projet ARMFD I trouvait sa place dans le cadre de la politique nationale de lutte contre la pauvreté. Dans sa stratégie d'intervention, qui visait l'amélioration du niveau de revenu et des conditions de vie des populations en milieu rural, il a agi aussi sur le développement des secteurs productifs en cherchant à assurer la sécurité alimentaire et à accroître la production des couches vulnérables.

Il est passé du concept d'allègement des tâches à tout ce qui améliore les activités, puis ce qui améliore la vie quotidienne, et notamment la production agricole. Avec la crise alimentaire, le projet a soutenu l'introduction des semences et des produits phytosanitaires et a poussé à la mise en place de boutiques d'intrants et de banques céréalières.

La plupart des groupements de femmes produisent et revendent leurs produits sur le marché local. Ces dernières bénéficient de peu d'espace sur les marchés pour étaler et vendre les produits de leur AGR dans de bonnes conditions. En vue d'améliorer les conditions de vente et de leur offrir l'opportunité de mieux exposer leurs produits, il serait souhaitable dans le cadre de la construction des équipements structurants (tels que les marchés) d'aménager des espaces exclusivement réservés aux femmes.

De même, la mise en place de pépinières féminines, avec des espèces locales, pourrait être envisagée. Les espèces identifiées devraient non seulement accroître leurs revenus par la vente des plants, mais aussi être utilisées comme haies vives pour la protection de leur site, particulièrement pour celles qui font le maraîchage.

Toujours dans le souci de multiplier les actions visant à accroître le revenu monétaire des femmes, des espaces communautaires sécurisés par la délivrance d'actes de détention (délivrés par la commission foncière) pourraient être octroyés aux femmes. Ces espaces pourraient être aménagés par la mise en place de gommerais (d'acacia Sénégal). Cette espèce très prisée pour la qualité de la gomme constitue une filière très porteuse, mais a aussi des effets positifs sur les changements climatiques (réduction du gaz carbonique dans l'atmosphère). En intégrant cette action dans la deuxième phase, le programme va aussi contribuer à la lutte contre la désertification et aux changements climatiques; gage d'un développement durable pour le pays. Lors de la mise en œuvre de l'ARMFD I, aucune action n'a été menée dans ce sens. Cette activité reste une innovation à expérimenter.

Avec l'ARMFD I, trois boutiques d'intrants ont été installées sur 5 prévues en fin 2007, à raison d'une par commune. L'apport des populations a été la construction de l'abri. Les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de ARMFD I sont liées à: 1) la mobilisation des fonds de contributions villageoises, 2) la diversité des capacités des communes à planifier et gérer la mise en œuvre des fonds, 3) la faiblesse des initiatives novatrices.

Public cibles

Les femmes et les groupements de femmes bénéficiaires des actions du programme : notamment les femmes des champs école paysans, les femmes exerçant des AGR et fréquentant les marchés, les groupements de femmes maraîchères, les groupements de femmes extractrices d'huile d'arachide et des résidus (tourteaux), les membres des GRA.

Description des activités

Pour l'aménagement des espaces communautaires, les activités à mener concerneront :

- Appui à la mise en place de boutiques d'intrants par département. Vu qu'il existe un projet intrants dans la région de Dosso, il serait bon de privilégier la complémentarité entre l'ARMD II et ces partenaires qui pourraient financer la mise en place de ces boutiques.
- L'aménagement des espaces de marchés réservés aux femmes
- L'aménagement de gomméraires. Cette activité reste conditionnée par l'obtention d'un terrain sécurisé par la délivrance d'un acte foncier par les commissions foncières
- La création de pépinières villageoises comme AGR

Vu l'importance du rôle joué par les femmes dans l'exploitation des ressources naturelles - revenus issus des produits de cueillette, transformation des produits pour la consommation tels que le beurre de karité, les feuilles/ écorce de 'nééré, le baobab pour ses feuilles et son fruit etc., ainsi que pour la consommation des animaux et la pharmacopée -, l'opportunité sera donnée aux femmes de développer les pépinières villageoises, et surtout certaines espèces qui sont en voie de disparition du fait du phénomène de la désertification et des changements climatiques.

Le CCPF (voir A.5.3.) analysera les demandes soumises par les différents villages et prendra une décision en fonction des critères décrits dans le Code de financement du fond d'investissement. Le CCPF sera également responsable pour le suivi de la mise en place de ces investissements.

Inputs

Le budget inclut une enveloppe financière par commune de 18.000.000 FCFA (27.440 €). Cette enveloppe pourrait couvrir entre autre les frais suivants :

- pour les boutiques d'intrants:
 - Appui conseil des STD du Développement agricole
- pour l'aménagement des espaces communautaires
 - Appui des STD du génie rural de l'environnement et des communes
 - Appui des commissions foncières
 - Per diems des STD pour le suivi

Outputs

L'enveloppe financière permet de réaliser un ensemble d'infrastructures, mais puisque le coût unitaire des différentes infrastructures varie beaucoup, il est difficile d'estimer actuellement combien d'infrastructures collectives seront financées³⁸.

³⁸ Sur base des informations disponibles, le budget permettrait de réaliser :

- 5 banques d'intrants équipées
- 3 gomméraires installées dans 3 communes (achat de plants et de la clôture)
- 5 pépinières installées 3 communes (pots en plastique et semences 38; 1
- 5 marchés aménagés dans 5 communes.

Il est essentiel que cette estimation du nombre d'infrastructures soit vérifiée au lancement du programme.

Conclusion

La mise en place de boutiques d'intrants contribuera sans nul doute à garantir une sécurité alimentaire et, de par la disponibilité des intrants, à accroître la production des femmes.

L'activité relative à l'aménagement des espaces collectifs /communautaires pourrait contribuer considérablement à l'amélioration des revenus des femmes à travers les nouvelles perspectives créées pour des AGR, notamment le développement de la pharmacopée traditionnelle, le développement à moyen terme de la filière gomme arabique (jusqu'ici réservée aux hommes, les femmes étant seulement recrutées pour le tri au moment des récoltes).

3.4.3.4. A 3.4 Appuyer l'encadrement des comités de gestion

Brève justification et situation initiale

Les équipements collectifs sont généralement octroyés à la demande des groupements. Le village bénéficiaire met en place un comité de gestion dont les membres sont désignés par l'assemblée des groupements demandeurs. Un règlement est rédigé notamment pour fixer le paiement de l'utilisation de la minoterie par les femmes. Les équipements de minoterie servent à toutes les femmes du village et même à celles des villages environnants. Leur gestion peut donc devenir une activité lucrative si l'utilisation et l'entretien sont bien maîtrisés.

Les faibles performances atteintes dans la gestion des équipements collectifs lors de la phase I de ARMFD justifient le renforcement de l'encadrement des comités de gestion mis en place. Dans certains villages couverts lors de la première phase, la gestion des moulins a été défectueuse (la présence d'un meunier varie, les membres du comité de gestion ne maîtrisent pas les recettes).

La maîtrise de la gestion d'un bien commun reste donc problématique. Plusieurs mesures ont été prises pour s'assurer d'une gestion saine des recettes découlant du fonctionnement des équipements, mais beaucoup reste à faire pour assurer la durabilité des équipements collectifs. ARMFD II veut remédier à ces différents obstacles en renforçant l'encadrement des comités de gestion.

Public cible

- Les membres du comité de gestion (les membres clés : président, secrétaire général et trésorier)
- Les présidentes et secrétaires des groupements de femmes
- Les meuniers
- Le Comité Communal pour la Promotion de la Femme (CCPF)

Description des activités

L'état des lieux pour cette activité met en évidence que le dysfonctionnement des équipements collectifs est dû en partie à une insuffisance de suivi-évaluation des principaux acteurs. A cet effet, les activités à mettre en œuvre concernent l'accompagnement des groupes cibles par les encadreurs. Cet encadrement sera pris en charge par les STD, les ONG et les CCPF. Les STD et ONG devront au début appuyer les CCPF dans cette nouvelle tâche.

Les activités à développer porteront sur :

- Suivi du fonctionnement des équipements (gestion des caisses de gestion)
- Suivi -évaluation plus poussée
- Encadrement des meuniers et des membres des comités de gestion dans la gestion des moulins
- Suivi de la mise en place des équipements

Inputs

Le budget prévoit des per diems pour les STD en plus de l'accompagnement par les animateurs des ONG .

- Formateurs en vie associative (voir A.4.2)
- Missions de suivi-évaluation STD et ou ONG
- Missions de supervision CCPF
- Matériel diagnostic pour les comités de gestion

Outputs

- Les membres des comités de gestion sont formés
- Les CCPF sont renforcés dans leur rôle de suivi
- Les meuniers sont disponibles et leurs compétences techniques sont renforcées

Conclusion

La maîtrise des outils de gestion (livres de recettes, vérification de la consommation de gasoil, contrôle de recettes) est indispensable pour contribuer à une transparence dans la gestion. De plus en plus, les gens comprennent le fonctionnement et la nécessité d'avoir un fonds de roulement pour l'entretien et de constituer l'amortissement des équipements collectifs. L'ouverture d'un compte d'épargne avec les recettes perçues est une bonne pratique. La prise de conscience de l'intérêt d'un bon fonctionnement afin de ne pas perdre ces bénéfiques et de les utiliser pour d'autres personnes, en est le meilleur gage.

3.4.4. Résultat 4: Les femmes sont formées et leurs compétences opérationnelles sont renforcées

Les activités à mettre en oeuvre sont:

- A.4.1. Assurer l'alphabétisation des femmes, des groupements et des membres de comités de gestion
- A 4.2. Organiser des sessions de formations de recyclage pour les groupements de la Phase 1
- A.4.3. Organiser des séances de sensibilisation/formation pour les groupements de femmes sur des thèmes spécifiques
- A.4.4. Diffuser la méthodologie « Groupes de recherche action » (GRA)
- A.4.5. Informer sur les réalisations du programme
- A.4.6. Encadrement par les ONG

Ce résultat est complémentaire et synergique avec les autres activités. Le renforcement des compétences est nécessaire pour s'assurer que l'augmentation des revenus mène à une véritable autonomie économique des femmes et qu'elle a un effet bénéfique sur leur bien-être et leur statut socioculturel et politique dans la société.

Brève justification et situation initiale

Les femmes (52% de la population) restent encore la frange de la population la plus marginalisée et elles sont confrontées à un certain nombre de problèmes qui entravent leur épanouissement économique, problèmes qui se résument entre autre à :

- L'inaccessibilité aux ressources, ce qui limite les femmes dans leurs activités génératrices de revenus. Par rapport à l'accès aux finances, rares sont les femmes qui bénéficient de crédits bancaires. Elles se contentent des micros crédits dont elles trouvent souvent les intérêts trop élevés (environ 24 %) et le délai de paiement trop court (3 à 6 mois). Cela ne permet pas aux femmes de s'investir pleinement dans les activités de production.
- Une insuffisance dans leur liberté d'agir : toutes les femmes n'ont pas la possibilité d'exercer l'activité économique de leur choix. En milieu rural, seules les femmes âgées ont la possibilité de fréquenter les marchés, de s'absenter pendant des jours pour une activité (p.e. formation). Les jeunes femmes n'ont pas toujours la permission de quitter le domicile ou le village pour une quelconque activité. C'est pourquoi on peut remarquer que les jeunes femmes ont une préférence pour les activités qui ne dépassent pas le seuil de la maison ou le cadre du village. Ces activités sont généralement : l'embouche, la restauration, la vente de bois ou d'eau fraîche.
- Une insuffisance de temps: la grande difficulté à laquelle sont confrontées les femmes, surtout en milieu rural, est la surcharge de leur calendrier journalier.
- Une insuffisance d'encadrement : cet état de fait entraîne un degré limité d'initiative chez les femmes. Elles sont toutes motivées, mais ne sont pas suffisamment qualifiées pour bien gérer et améliorer leurs activités.
- Difficultés de déplacement : absence de moyens transports adéquats.
- Difficultés d'écoulement de leur production.
- Une insuffisance d'instruction et d'alphabétisation : ce déficit d'éducation de la femme aurait systématiquement des répercussions sur la santé de la famille et également sur l'éducation des enfants car nous savons que plus les parents sont instruits, d'avantage ils s'impliqueront dans la scolarisation de leurs enfants. De même, ce déficit éducationnel des femmes aurait une incidence sur leur situation économique et sur leur participation aux activités sociopolitiques ;

Parvenir à un véritable épanouissement économique de la femme nécessite la recherche de solutions à tous les problèmes cités ci-dessus. L'autonomisation économique de la femme avec ARMFD passerait par le renforcement des capacités des femmes et de leurs structures d'alphabétisation, de leur vie associative, de l'élaboration et de la gestion de micro projets, du leadership et de l'entrepreneuriat féminin.

Pendant la phase I, l'ARMFD a procédé au renforcement des capacités des femmes, avec son volet « Information, Sensibilisation et Formation ». Le renforcement des connaissances a été réalisé par le biais d'une combinaison d'approches, dont les ateliers (ateliers d'initiation, de réflexion et de validation), les formations, les recherche-actions paysannes (GRA, le « Champ-Ecole », la « Boutique Ecole » ou encore le « Elevage-Ecole »), les voyages d'étude, la participation aux foires et les émissions de radio. Des interventions tests (5 centres) dans le domaine de l'alphabétisation ont également été menées.

Lors de sa seconde phase, l'ARMFD poursuivra la formation dans les domaines de la vie associative et du leadership, du genre, de l'accompagnement de la dynamique de groupe, des

émissions radios, ainsi que le recyclage de certaines formations organisées pendant la phase I. La méthodologie des GRA sera également renforcée. Un accent particulier sera mis sur le volet alphabétisation qui a été assez timide pendant la phase 1.

Stratégie de ce volet

Il s'agira pour la seconde phase de poursuivre avec la même stratégie à savoir le 'faire-faire' qui a nécessité l'intervention de plusieurs acteurs (radios communautaires, les SDT, de l'alphabétisation, les ONG) ; et de poursuivre également les actions de formation/sensibilisation dans les thèmes spécifiques. En effet, au démarrage de la phase I, l'ARMFD a organisé des séances de formation/sensibilisation à l'endroit des structures féminines sur des thèmes spécifiques portant sur divers aspects concourant à l'amélioration de leurs conditions de vie. Le projet a suivi une démarche systémique dans la mise en œuvre du volet « formations/sensibilisation».

Des équipes de formateurs et formatrices à travers les contrats avec les ONG et les cadres techniques régionaux, départementaux et communaux des Services Techniques (ST) ont été constitués afin d'assurer ce volet. L'élaboration des thèmes de formations s'est fait en collaboration avec les femmes bénéficiaires. Pour chaque sujet, des modules et manuels de formation ont été développés avec une attention particulière pour des outils pédagogiques pour un public non alphabétisés. Pour ce qui est de l'organisation des formations, la participation et l'engagement des populations ont été significatifs. La responsabilisation des bénéficiaires dans l'identification et la désignation des participantes a été une première contribution. Ensuite, les villages - femmes et hommes - se sont investis beaucoup dans l'organisation pratique, c'est-à-dire, l'accueil, l'hébergement, la restauration et l'identification des lieux de formation. L'adoption de certains principes a également contribué à la réussite de la mise en œuvre du volet « Formations ».

Au cours de la seconde phase de l'ARMFD, il sera question de poursuivre avec la même stratégie développée lors de la première phase.

L'application de la stratégie développée lors de la phase I étant porteuse, il serait opportun afin de parfaire ces séances d'IEC de retenir les principes³⁹ suivants définis lors de la capitalisation qui sont :

- le principe de rotation de villages hôtes
- le principe de la prise en compte des opportunités qu'offrent les villages : cohésion sociale, capacité d'hébergement, le thème
- le principe d'organiser plusieurs formations de façon simultanée
- le principe systémique des formations
- le principe de combiner la théorie et la pratique : visites sur les marchés, visite des Institutions de Micro-Finance, etc. ;
- les démonstrations.

Rappelons que les ONG, prestataires de services dans les différents départements interviendront pour l'organisation de différentes activités dans ce volet. 30% du coût total des ONG (voir annexe 5) est attribué à ce volet (A. 4.6.).

³⁹ Source: "Capitaliser = tamiser" – Rapport du processus de capitalisation de l'ARMFD I,

3.4.4.1. A.4.1. Assurer l'alphabétisation des femmes et des groupements et des membres des comités de gestion

Brève justification et situation initiale

Dans le cadre de la mise en œuvre de toutes activités de développement, l'analphabétisme des femmes constitue un frein réel par rapport aux perspectives d'amélioration des revenus monétaires des femmes. Aucune action de développement ne peut être entreprise et avoir des impacts positifs avec une population analphabète. C'est pourquoi les différents partenaires au développement placent l'alphabétisation comme une des activités phares pour la réussite de leurs interventions. C'est ainsi que l'épanouissement économique de la femme recherché dans le projet ARMFD II passe nécessairement par le renforcement des capacités des femmes et de leurs structures en alphabétisation.

Dans sa phase I, le projet ARMFD ne prévoyait initialement pas d'activités en matière d'alphabétisation. La nécessité d'intégrer cette activité dans le projet s'est fait sentir au cours de la première phase, et ce à deux niveaux :

- difficultés des femmes en milieu rural et urbain à mener des activités présentant un volume financier conséquent;
- difficultés des femmes leaders à développer leur leadership au sein des organes de décision et, plus particulièrement, au sein des Comités Communaux de la Promotion de la Femme (CCPF) des 15 communes d'intervention.

Sous forme d'initiative pilote, le projet s'est engagé dans un partenariat avec différentes structures afin de créer 5 « Centres alpha ». Les thèmes sur lesquels cette méthode a été appliquée étaient en lien avec la maîtrise des AGR (extraction d'huile, pierres à lécher, paille urée) utilisant des fiches en Haoussa et en Zarma.

Un dispositif, comprenant les organes suivants, a été mis en place : les ONG qui avaient pour rôle la mise en œuvre, les Inspections de l'Alphabétisation chargées de la supervision et de l'évaluation, les services déconcentrés du Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant pour l'accompagnement. Chaque action a été conçue et mise en œuvre par l'ensemble des membres de ce dispositif et des échanges réguliers ont mené à des réflexions et à des démarches qui ont donné des résultats très positifs.

L'alphabétisation est expérimentale dans le sens où il s'agit d'une première expérience pour l'ARMFD, qui veut au travers de cette expérience identifier des stratégies et des méthodologies opérationnelles qui lui permettront de développer des activités d'alphabétisation fonctionnelle en faveur des femmes de la Région de Dosso.

Public cible

Les femmes leaders des groupements, les femmes relais, les membres de Groupes de recherche - action (GRA), les membres clés du Comité de gestion des équipements ADT. Dans le cas où l'alphabétisation fonctionnelle est jugée opportune pour les hommes, un certain nombre d'hommes seront inscrits et incorporés dans les programmes.

Description des activités

Puisque d'autres projets ont déjà financé des centres d'alphabétisation dans la région, il est prévu que lors du diagnostic villageois (voir ch 3.4.5 sur le démarrage), le programme définisse où des investissements sont nécessaires au niveau de l'alphabétisation.

Deux approches d'alphabétisation seront mises en œuvre. Il s'agit de :

- l'approche « alphabétisation fonctionnelle intégrée » qui permet en même temps que l'apprentissage de la lecture et du calcul d'apprendre et de recevoir des sensibilisations et des formations sur des thèmes spécifiques.
- l'approche « pédagogie du texte (PdT) ». Cette approche pédagogique est particulièrement adaptée pour mettre l'éducation au service du développement local. Cette approche permet de construire un programme complet d'éducation de base, prenant en compte le savoir endogène, développant une pensée critique, favorisant l'autonomie des individus et leur *empowerment* dans le sens d'une autonomie citoyenne.

Il est proposé d'appliquer la première méthodologie dans les villages déjà couverts par l'ARMFD I pour avoir un effet multiplicateur par rapport aux activités déjà en cours (accès à la microfinance, gestion des AGR et ADT).

La deuxième méthodologie a l'avantage de permettre aux intervenants externes de tester le dynamisme du village et de certains leaders des femmes et de préparer de façon plus intensive l'introduction d'autres activités de l'ARMFD. Il est donc proposé d'utiliser cette méthodologie dans les nouveaux villages d'intervention parce qu'elle permet de lancer une dynamique de développement et de créer un contexte favorable (responsabilisation des femmes, première identification des futures femmes, meilleure cohésion sociale...) pour la mise en œuvre des autres activités.

Pour la mise en œuvre des centres d'alphabétisation dans les nouveaux villages, on pourrait collaborer étroitement avec le projet DIMITRA. L'ONG Vie, qui est un partenaire privilégié du projet DIMITRA, dispose de toutes les compétences requises pour mettre en œuvre cette partie du programme.

Inputs

L'ARMFD II prévoit un budget total de 300.000€ pour l'alphabétisation. Au moment des diagnostics (voir chapitre 3.4.5 sur le démarrage), il sera défini où et de quelle façon ce budget sera utilisé. Le coût devra inclure les ONG prestataires, les alphabétiseurs, l'équipement des centres et le suivi par la DR de l'alphabétisation.

Conclusion

L'accès à l'alphabétisation des femmes en milieu rural constitue un gage de retombées positives sur l'amélioration de leurs conditions de vie en général et celles de leurs enfants, dont les filles en particulier.

3.4.4.2. A.4.2.Organiser des sessions de formations de recyclage pour les structures féminines de la Phase 1

Brève justification Situation initiale

Des différentes évaluations et rapports de mission de suivi ressortent généralement quelques faiblesses au niveau du fonctionnement de certaines structures mises en place dans la première phase. Il s'agit particulièrement :

- des GRA qui n'ont pas compris le processus de la recherche-action et dont les accompagnateurs eux-mêmes ne maîtrisaient pas tout à fait l'approche.
- certaines femmes relais qui ne maîtrisent pas tout à fait leur mandat du fait qu'elles n'arrivent pas à faire une restitution n'ayant pas n'ont pas assimilé la technicité du partage

de connaissances: il faut retenir l'information et il faut la transférer. Le fait d'être analphabète n'a pas facilité cette tâche.

- Au niveau de la gestion des moulins, le rôle et les attributions des membres de comités ne sont pas maîtrisés.

Toutes ces faiblesses et difficultés relevées au cours de la Phase I ont pour conséquence que les résultats escomptés n'aient pas été atteints, notamment à cause de l'insuffisance de suivi et de l'important taux d'analphabétisme du groupe cible concerné.

L'ARMFD I a commandité la rédaction de manuels de formation sur 14 thèmes qui intéressent les femmes des milieux ruraux à Dosso⁴⁰, tels que la pratique des cultures maraîchères, la gestion des moulins,... Seuls 5 de ces thèmes ont été diffusés dans la plupart des groupements. Il reste donc indispensable que les groupements de femmes puissent bénéficier d'autres formations en fonction de leurs besoins. En plus, il semble intéressant de retravailler certains modules qui ne semblent pas assez pratiques et concrets. La production de petits fascicules aurait l'avantage supplémentaire de servir de matériel post-alphabétisation.

Public cible

Femmes relais, membres clés des comités de gestion, GRA femmes leader des groupements.

Description des activités

Il sera question de procéder à un recyclage des membres dont les compétences sont jugées insuffisantes pour la bonne marche de leur mandat

- Sessions de recyclage des femmes relais
- Sessions de formations organisées par les animateurs

Pour la remise à niveau des outils de formation, l'ARMFD II engagera une ONG ou un consultant qui a de l'expérience dans le développement des outils de formation.

Inputs

- Per diems + frais de transport pour les formateurs
- Contrat pour la révision du matériel didactique

⁴⁰ Il s'agit des thèmes suivants :

- Confection et gestion des foyers améliorés Albarka
- Production animale : embouche
- Pratique des cultures maraîchères
- Extraction d'huile arachide
- Principes et mise en oeuvre de l'épargne/crédit
- Santé animale : maladies, symptômes et traitements
- Production et transformation de lait
- Gestion des moulins
- Gestion des infrastructures hydrauliques
- Pratique des cultures pluviales
- Séchage des produits agro-alimentaires
- Santé et production de la volaille
- Préparation de confitures de fruits et de légumes
- Techniques de communication de base

Outputs

Meilleure efficacité des activités des femme relais, des femmes leaders et des comités de gestion des équipements collectifs. Soit :

- 20 femmes relais recyclées (ne pas budgétiser séparément)
- 15 GRA recyclés ayant une maîtrise parfaite de la recherche action
- 50 femmes leaders recyclées

Conclusion

Cette activité pourrait permettre de corriger toutes les insuffisances relevées dans la phase 1 et permettre de faire une mise à niveau des groupes cibles.

3.4.4.3. A.4.3. Organiser des séances de sensibilisation/formation à l'endroit des structures féminines sur des thèmes spécifiques dans les nouveaux villages

Brève justification et situation de départ

Au démarrage de la phase I, ARMFD a organisé des séances de sensibilisation/formation à destination des structures féminines, sur des thèmes spécifiques portant sur divers aspects concourant à l'amélioration de leurs conditions de vie. Le projet a suivi une démarche systémique dans la mise en œuvre du volet « formations/ IEC ». Des équipes de formateurs et de formatrices à travers les contrats avec les ONG et les cadres techniques régionaux, départementaux et communaux des Services Techniques (ST) ont été constitués afin d'assurer ce volet IEC. L'élaboration des thèmes de formations s'est fait en collaboration avec les femmes bénéficiaires. Pour chaque sujet, des modules et manuels de formation ont été développés avec une attention particulière pour des outils pédagogiques pour un public non alphabétisé. Le suivi par les ONG/STD de l'application des connaissances acquises peut être considéré comme une des clés de succès. Pour ce qui est de l'organisation des formations, la participation et l'engagement des populations ont été significatifs. La responsabilisation des bénéficiaires dans l'identification et la désignation des participantes a été une première contribution. Ensuite, les villages - femmes et hommes - se sont beaucoup investis dans l'organisation pratique, c'est-à-dire, l'accueil, l'hébergement, la restauration et l'identification des lieux de formation. L'adoption de certains principes a également contribué à la réussite de la mise en œuvre du volet « Formations ».

Au cours de la seconde phase de l'ARMFD, il sera question de poursuivre la stratégie développée lors de la première phase.

L'application de la stratégie développée lors de la phase I étant porteuse, il serait opportun de parfaire ces séances de formation/sensibilisation et de retenir les principes⁴¹ suivants définis lors de la capitalisation :

- le principe de rotation de villages hôtes
- le principe de la prise en compte des opportunités qu'offrent les villages : cohésion sociale, capacité d'hébergement, le thème
- le principe d'organiser plusieurs formations de façon simultanée
- le principe systémique des formations
- le principe de combiner la théorie et la pratique : visites sur les marchés, visites des Institutions de Micro-Finance, etc. ;

⁴¹ Source: "Capitaliser = tamiser" – Rapport du processus de capitalisation de l'ARMFD I,

- les démonstrations.

Public cible

Les femmes des nouveaux villages, notamment les responsables des groupements de femmes et les femmes relais.

Description des activités

Il est prévu d'organiser dans chaque village des sessions (p.e. deux sessions de deux jours) sur la vie associative, le genre et le leadership féminin. Cette formation sera organisée par l'animateur de l'ONG, avec le support des femmes relais formées en phase I.

Par village, il est prévu un appui pour la rédaction des statuts du groupement et son Règlement d'Ordre intérieur, ainsi que pour l'accompagnement de la dynamique de groupe (en moyenne 10 jours par village).

Input

Le budget inclut les sessions de formations organisées dans les villages et les per diems des animateurs et STD. (Le salaire des animateurs de l'ONG est pris en compte séparément).

Outputs

Les groupements de femmes sont renforcés.

Les groupements disposent d'une reconnaissance juridique et des statuts appropriés.

Le rôle des différents responsables et des leaders est bien connu par tous les membres.

3.4.4.4. A.4.4. Diffuser la méthodologie GRA

Brève justification Situation initiale

La construction des connaissances est une chose, leur diffusion et l'application en est une autre. Pendant la phase I, la mise en place des GRA (Groupes de Recherche-Action) s'est faite en fonction des quatre principaux thèmes identifiés au cours des ateliers de réflexion : agriculture, élevage, petit commerce et allègement des tâches.

Il est ressorti des différentes évaluations et rapports de missions de suivi que les GRA ne fonctionnent généralement pas parce que les femmes n'ont pas compris le processus de la recherche-action. L'idée d'initier des GRA dans tous les villages ARMFD aura sans doute été trop ambitieuse. Des actions positives ont été menées, mais ne sont pas rendues visibles.

La solution que le projet a trouvé pour faire face aux problèmes de la gestion des GRA était de se pencher sur des méthodes mieux connues et mieux maîtrisées par des experts locaux et plus particulièrement, la méthode de « Champ-Ecole »⁴². Les actrices principales, aussi appelées « apprenties », font partie des groupements féminins encadrés par le projet. A l'occasion des journées « Portes Ouvertes » et des visites d'échange, les populations du village et des villages environnants ont eu l'occasion d'apprécier les résultats. La démarche a pris de l'ampleur, les femmes ont pris goût à leur fonction d'« apprenties » et leur dénomination a même changé, puisque les « apprenties » sont devenues les « expertes ».

⁴² Source : "Capitaliser = tamiser" – Rapport du processus de capitalisation de l'ARMFD I, p ??

La démarche appelée « Boutique-Ecole » a été décrite en détail dans le document « Etudes de cas », Ces grands principes ont été les suivants :

- valoriser les connaissances des femmes ;
- appuyer leur apprentissage par la pratique (formations) ;
- améliorer les stratégies de commercialisation;
- améliorer leur accès à des infrastructures commerciales (lieu de conservation et de vente – lieu d’information et de rencontre) ;
- l’accès au crédit.

Une adaptation de la démarche d’accompagnement s’avère nécessaire, avec une attention particulière⁴³ portée aux aspects suivants:

- ne pas vouloir organiser un GRA dans tous les villages d’accompagnement ;
- greffer la démarche du GRA sur les réflexions des groupements villageois (femmes et/ou hommes) par rapport aux problèmes réels de la communauté locale ;
- ne pas donner des restrictions par rapport aux thèmes de recherche
- de faciliter la recherche de solutions à travers :
 - ✓ la mise en contact avec d’autres GRA, services techniques ou d’autres expertises locales qui ont travaillé sur des problèmes similaires ;
 - ✓ la mise en place des groupes pouvant traiter de la problématique de l’environnement favorable aux activités économiques ;
 - ✓ la mobilisation de l’expertise des personnes ressources locales non membres des groupements ;
 - ✓ la mise en contact avec des institutions de recherche spécialisées ;
 - ✓ la mise à disposition de fonds pour les expérimentations, pour le paiement des recherches ou analyses par les instituts spécialisés, pour les voyages d’étude, etc.
- de faciliter la diffusion des résultats des recherche-actions à travers :
 - ✓ les démonstrations et les visites des réalisations ;
 - ✓ l’organisation des foires et des voyages d’échange ;
 - ✓ les émissions par la radio ;
 - ✓ la publication des fiches techniques et la mise à disposition auprès des groupements ayant les mêmes préoccupations.

Public cible

Femmes relais et leaders des groupements dans les nouveaux villages.

Description des activités

Le programme ARMFD organisera des sessions de formation sur la recherche-action pour les responsables des groupements qui ont un intérêt pour appliquer cette méthodologie sur leurs activités AGR et ADT et pour les femmes relais.

Les GRA seront accompagnés par des ONG et les STD en fonction de leur thème. Les groupes pourront faire appel au Fonds d’innovation (voir A.1.4) pour la phase test de leurs innovations et pour la recherche d’informations (frais de déplacement, documentation, ...).

A travers les leçons apprises des expériences de GRA, ARMFD I a identifié les conditionnalités suivantes qui seront appliquées pendant la phase II afin de garantir l’efficacité et la pertinence des GRA:

- la pertinence du problème ;

⁴³ Source: “Capitaliser = tamiser” – Rapport du processus de capitalisation de l’ARMFD I, p

- la volonté et la conviction des populations à œuvrer pour trouver des solutions aux problèmes ;
- l'engagement des populations à respecter le contrat d'apprentissage et de recherche-action ;
- la disponibilité de l'encadrement à accompagner la recherche-action et l'application de la démarche « d'intervision » pour renforcer les capacités d'accompagnement ;
- la disponibilité des « expertes endogènes » car la femme en milieu rural a un calendrier chargé ;
- l'engagement du programme à fournir certains moyens techniques et financiers au processus de la recherche-action.

Quand ces groupes auront réalisé des innovations intéressantes, il reviendra aux encadreurs de faciliter la diffusion des résultats des recherche-action à travers :

- l'organisation des foires et des voyages d'échanges
- faire des émissions radios et/ou réaliser un documentaire pour rendre plus visibles les réalisations des GRA et au-delà d'ARMFD
- Appui aux radios communautaires pour une large diffusion de la méthodologie.

Input

Une session sur la méthodologie du GRA par commune, par des encadreurs formés (en phase I)

Output

La méthodologie des GRA est bien connue des autres femmes et a eu un effet tâche d'huile.

Conclusion

La diffusion de la méthodologie pourrait contribuer sans nul doute à rendre les GRA plus visibles et les rendre plus motivés et opérationnels.

3.4.4.5. A.4.5. Information sur les réalisations des femmes et leurs groupements

Brève justification

a) Sous l'ARMFD I, des conventions ont été signées avec les radios rurales pour diffuser des informations sur les activités du projet et pour faciliter la communication entre le projet et les femmes. Les femmes se sont rapidement rendu compte que ces émissions permettaient d'atteindre d'autres femmes et de faire profiter celles-ci de messages techniques intéressants. Elles ont petit à petit – en collaboration avec le projet – joué un plus grand rôle dans la préparation des émissions.

Les radios constituent un cadre d'expression pour la diffusion d'idées, mais elles représentent également des schémas conceptuels d'influence et de prise de positionnement et de décision, ainsi que de champs de lutte démocratique. La phase 1 de l'ARMFD a perçu les effets bénéfiques des radios dans le processus d'accompagnement des groupes cibles du projet. Ils sont aujourd'hui incontestablement perceptibles, à travers notamment l'augmentation du niveau de connaissance des femmes dans divers domaines, tels que les techniques agropastorales, les droits et les devoirs des femmes, ainsi que les activités génératrices des revenus.

Le rapport de mission d'évaluation ⁴⁴ sur les effets des radios locales démontre que 39,40% (femmes relais et membres des groupements) ont affirmé être mieux informées et leur niveau de connaissance augmenté à tous points de vue et cela grâce aux interventions des ONG, IMF et projets aux travers des radios. Ces effets bénéfiques s'observent également sur une autre catégorie de femmes : celles qui ne sont pas membres des groupements. 50% des femmes de cette catégorie ont vu un changement dans leur vie grâce aux émissions de radios, émissions à travers lesquelles elles ont découvert le projet ARMFD et ses domaines d'intervention. Dans ce même rapport, l'on constate que 71,74% des hommes interrogés ont des épouses membres de groupement et que 96,96% de femmes ont adhéré à des groupements avec l'assentiment de leur mari. Parmi ceux qui ont permis à leur femme d'adhérer à un groupement, 6,25% l'ont fait parce qu'ils ont entendu parler des groupements à la radio. Il faut noter que grâce aux émissions radios au cours desquelles on évoque des thèmes tels que les droits et devoirs de la femme, la vie associative ou la gestion du budget familial, les hommes ont perçu positivement le changement de comportement de leurs épouses car de plus en plus à travers les activités génératrices de revenus, celles-ci participent davantage à la gestion du foyer en prenant en charge certaines tâches qui incombaient à leurs maris.

Cette intervention sera poursuivie pendant la phase II

b) Puisque le programme ARMFD II joue un rôle pionnier dans le développement de l'entrepreneuriat féminin et qu'il aura un effet très positif sur la situation des femmes⁴⁵, il aurait été intéressant de communiquer cette expérience au niveau national et vers un public plus large

Public cible

Directement : les radios locales;

Indirectement : l'ensemble des femmes des villages couverts par l'ARMFD II, les villages environnants et les leaders d'opinion (autorités administratives et coutumières).

Description des activités

a) L'ARMFD signera des conventions avec les radios locales pour des émissions régulières sur les thèmes qui intéressent en particulier les femmes et sur les activités de l'ARMFD. Ces conventions stipulent qu'un montant forfaitaire sera payé aux radios locales pour leurs activités. Puisque les radios ont actuellement une couverture très localisée, il convient d'analyser avec elles comment elles peuvent couvrir des communes supplémentaires dans le cadre de l'extension de l'ARMFD, notamment en installant des antennes relais.

b) Les activités à réaliser auront comme objectif d'établir un zoom sur les activités réalisées par ARMFD et de présenter les actions positives obtenues. Il sera question aussi de recueillir les témoignages des femmes bénéficiaires sur les effets d'ARMFD dans l'amélioration de leurs conditions de vie. Les activités suivantes sont proposées : l'élaboration d'un film documentaire et organisation de deux journées portes ouvertes pendant l'année 2 et l'année 4.

Input

a) Contrat avec les radios rurales pour x émissions par mois

Outputs

- 1 documentaire réalisé

⁴⁴ Rapport d'évaluation finale NER/01/005 « Azawak », NER/02/03P « Chèvre Rousse de Maradi » et NER/02/002 « Augmentation des revenus monétaires des femmes de Dosso », Niger, Décembre 2007, p

⁴⁵ Voir conclusions positives des différentes études d'évaluation de l'ARMFD I

- 2 journées portes ouvertes sur les réalisations de l'ARMFD

Le programme ARMFD et sa façon d'appuyer les femmes et leurs groupements pour le développement des AGR et l'appui en matière d'infrastructures et équipements ADT est bien connu par un large public.

Conclusion

La réalisation du film et des journées portes ouvertes contribuera à n'en point douter à une meilleure vision du programme, tant au niveau de la région de Dosso que des autres régions du pays.

3.4.5. Activités de démarrage

Plusieurs activités seront organisées au démarrage du programme.

3.4.5.1. Etude Baseline

Adaptation et approbation des indicateurs et du système de suivi-évaluation (voir le chapitre sur les modalités de mise en œuvre).

3.4.5.2. Elaboration des Codes de Financement

Pour le Fonds de démarrage et d'innovation, ainsi que pour le Fonds d'Investissement, des Codes de fonctionnement seront établis. Ces codes seront préparés par la CCA et validés lors de l'atelier de validation et par la SMCL. Ces codes seront harmonisés avec les pratiques des autres projets CTB et des autres bailleurs de fonds de la région, de même que pour la participation de la population et la gestion des subsides.

3.4.5.3. Atelier de validation

Au cours des premiers mois du programme, un atelier de validation sera organisé avec les parties prenantes du programme, en particulier les représentantes des groupements et les femmes relais. Les ONG et IMF, ainsi qu'une représentation des STD, participeront également à cet atelier de validation.

Cet atelier validera les propositions d'activités incluses dans le DTF, ainsi que les critères et les conditions pour leur mise en œuvre.

Cet atelier approuvera également une version adaptée des Codes de Financement du Fonds de démarrage et d'innovation et du Fonds d'Investissement et les résultats du Baseline Study.

Il approuvera également la stratégie d'extension, notamment les critères de sélection pour les nouveaux villages et communes.

Les décisions de l'atelier de validation doivent ensuite être validées par la SMCL.

3.4.5.4. Diagnostic villageois dans les villages de la phase I

Au démarrage du programme, un diagnostic villageois (participatif mais bref⁴⁶) sera fait pour :

- inventorer les équipements fonctionnels et les équipements qui auront besoin d'être réhabilités dans les villages existants
- identifier les besoins en matière d'alphabétisation
- sonder et susciter l'intérêt des femmes et groupements à participer aux nouvelles activités du programme, notamment le développement des AGR et l'approche filière.

Rappelons qu'il ne s'agit pas de refaire une analyse complète de la situation dans les villages, mais plutôt d'identifier les besoins qui doivent être couverts afin d'assurer la durabilité des acquis de la phase I.

Parallèlement à ces diagnostics participatifs rapides, des analyses plus poussées seront organisées dans les nouveaux villages (voir 3.4.5), ceci en vue, principalement, de créer une dynamique dans ces villages. Les besoins qui ressortent de ces DPV seront certainement pris en compte par le programme, mais peuvent aussi être soumis à d'autres bailleurs.

3.4.5.5. Adaptation du manuel de procédures

Vu le changement d'une approche projet vers une approche programme, il est essentiel d'adapter le manuel de procédures du programme. Cette révision devra se faire au cours des premiers mois du programme par la CCA et validé par la SMCL.

3.4.5.6. Sélection des nouveaux villages et diagnostic dans les nouveaux villages sélectionnés

Comme indiqué ci-dessus, la sélection des nouveaux villages se fera sur proposition des villages existants. Les procédures pour cette sélection doivent être élaborées et les critères de sélection validés par l'atelier de validation (voir ci-dessus).

Après la sélection des villages, la première activité sera d'effectuer un diagnostic participatif. Qui sera une véritable analyse de la situation dans les villages et la base de l'élaboration d'un plan de développement comme dans les villages déjà repris dans l'ARMFD I.

3.4.5.7. Diagnostic sur les besoins en renforcements des capacités au niveau gestion administrative et financière

Diagnostic sur les capacités en gestion financière des partenaires et des services déconcentrés (région, département, commune) et évaluation de leurs besoins en renforcement des capacités.

La première année, un diagnostic détaillé des compétences en gestion administrative et financière des partenaires de l'exécution des interventions de la CTB sera réalisé (responsables administratifs et financiers au niveau de la région, du département et des communes (trésorier-payeurs, comptables des communes,...))

L'objectif, afin d'évoluer vers plus de responsabilités du partenaire, est de définir les renforcements des capacités qui seront nécessaires afin de pouvoir effectuer un transfert de responsabilités.

⁴⁶ Il ne s'agit pas de refaire une analyse complète de la situation dans les villages, mais de plutôt identifier les besoins qui doivent être couverts afin d'assurer la durabilité des acquis de la phase I et d'identifier les femmes et groupements intéressés dans les nouvelles activités du programme, notamment le développement des AGR.

Idéalement ce diagnostic, ainsi que les formations qui en découleront, se feront en étroite collaboration avec le projet PAMED, les autres projets CTB et les autres bailleurs de la sous-région.

Ces activités des renforcements de capacités seront communes et transversales aux différentes interventions de la CTB.

Pour ce diagnostic, dans un premier temps une zone géographique sera sélectionnée (Dosso).

La coordination de ce diagnostic, ainsi que la coordination des activités de renforcement des capacités seront réalisées par l'ATI du projet ARMFD dans un premier temps. Il serait souhaitable que cette coordination soit reprise ensuite par la représentation de la CTB au Niger.

Le budget sera pris en charge par chaque intervention.

3.4.5.8. Evaluation au démarrage du projet

Après une année d'activité, une mission d'évaluation du démarrage du projet sera exécutée afin de s'assurer que les modalités d'exécution sont bien adéquates et appliquées.

Cette mission sera, idéalement, exécutée conjointement avec les autres projets en démarrage de la CTB (genre et élevage) et en collaboration avec d'autres bailleurs de fonds (notamment avec Danida).

3.5. INDICATEURS ET SOURCES DE VÉRIFICATION

Une proposition d'indicateurs a été élaborée sur base du système de suivi-évaluation d'ARMFD I. Ces indicateurs seront discutés, adaptés et validés lors de l'étude baseline et lors de l'atelier de validation.

Il faut noter que depuis l'origine du projet ARMFD I, il existe un dispositif de suivi-évaluation. Celui-ci fonctionne en son sein avec un responsable des bases de données qui est chargé de revoir et de compiler les rapports des partenaires du dispositif d'animation de proximité. Il est également chargé de transmettre ces rapports à la direction du projet et de signaler tout problème identifié dans la mise en œuvre des activités lors des réunions d'équipe. Ce dispositif est très utile et très pertinent. Il justifie largement le poste qui y est attribué. Sous l'ARMFD II, ce travail sera poursuivi et sera même enrichi par la mise au point de cartographies (innovation possible grâce aux outils SIG).

Pour l'objectif général, les indicateurs objectivement vérifiables (IOV) suivants ont été retenus (dans la mesure du possible tous les données seront différenciées)⁴⁷ :

- L'évolution à la hausse du revenu et du patrimoine sous contrôle des femmes (nombre d'animaux, du fonds de commerce, des cotisations des tontines)
- L'augmentation du temps disponible pour les femmes leur permettant de renforcer leurs positions socio-économiques (empowerment)
- La participation accrue des femmes dans la prise de décisions au sein des ménages, au sein des organes de décisions (village, département, région, etc.)
- L'amélioration de la reconnaissance des groupements des femmes

Pour l'objectif spécifique, les IOV retenus sont :

- IOS 1 L'amélioration de la rentabilité des activités économiques des femmes
- IOS 2 L'augmentation du contrôle des femmes sur leur propre budget
- IOS 3 La répartition plus juste des dépenses entre hommes et femmes

R.1. Les rendements, la productivité et la qualité des productions réalisées par les femmes sont accrues

Les IOV suivants ont été retenus pour le suivi la poursuite ? de l'atteinte du résultat :

- Augmentation du nombre de femmes et de groupements menant des AGR
- Augmentation du bénéfice des AGR
- Evolution de la production totale des AGR des femmes par filière/produits clé

Pour la mise en oeuvre des activités, il convient d'inclure dans le système de suivi les indicateurs suivants :

- Nombre de formateurs formés en gestion (système GERME)
- Nombre de femmes relais formées en gestion
- Nombre de membres du dispositif d'animation ayant participé à des voyages d'études

⁴⁷ L'objectif du projet contribue aux objectifs généraux du plan d'action 'genre' du Niger et à ses indicateurs.

- Nombre de modules traduits en langues locales
- Nombre de sessions organisées (et nombre de femmes formées)
 - En gestion de base (dans les villages)
 - En gestion spécialisée (au niveau des communes)
- Nombre de femmes ayant participé à des voyages d'études

- Nombre de (jours de) réunions de réflexion organisées sur l'approche 'filière'
- Nombre de femmes et animateurs ayant participé à des voyages d'études
- Nombre de femmes qui adhèrent à des organisations professionnelles par filière

- Nombre de projets approuvés pour le Fonds de démarrage et d'innovation
- Montant total des subventions accordées et utilisées
- Mise en place du Centre d'appui à l'entrepreneuriat féminin

Ces informations proviennent des sources suivantes :

- Rapports annuels d'activités – ONG et Unité d'appui à l'entrepreneuriat féminin
- Registre de comptabilité des AGR – à collecter par les animateurs
- Rapports d'évaluation des AGR - dans le cadre de l'évaluation mi-parcours et finale
- Rapport d'étude sur les filières – à élaborer par l'Unité d'appui à l'entrepreneuriat féminin
- Etude d'impact du programme (suivi intensif d'un échantillon de femmes et d'hommes bénéficiaires)

Résultat 2 : Les femmes ont accès aux services financiers

Les IOV suivantes permettront de vérifier l'atteinte de ce résultat. :

- Augmentation du nombre de femmes et groupements ayant reçu un crédit
- Augmentation du montant des crédits octroyés
 - sur la ligne de crédit ARMFD
 - sur les ressources propres des IMF
- Le portefeuille à risque (90 jours) est inférieur à 5 %

La Convention que l'ARMFD II signera avec les IMF doit stipuler que les rapports semestriels des IMF doivent contenir ces informations. Ces rapports doivent également inclure des informations sur la santé financière et le fonctionnement des IMF. Par ailleurs, ces informations seront également fournies par le partenaire ANIP qui effectuera des évaluations de performance des IMF partenaires et qui produira un rapport contenant des informations.

Les indicateurs sur la santé des IMF seront décidés au début du programme, en commun accord avec l'ANIP. Afin de limiter le temps (la durée ??) du rapportage, ces informations seront produites selon la forme qui est habituellement utilisée dans le secteur de la microfinance, notamment pour les rapports au Ministère de tutelle.

Résultat 3 : Les tâches des femmes sont allégées

Afin de mesurer l'atteinte de ce résultat, les IOV suivants sont pertinents :

- L'augmentation du nombre de femmes qui utilisent les équipements pour alléger leurs tâches

- L'évolution du temps libéré et son utilisation pour :
 - Des activités génératrices de revenus
 - Des activités sociales
 - L'alphabétisation
- Augmentation des infrastructures collectives opérationnelles – par type
- Augmentation des équipements ADT installés et fonctionnels pour alléger les tâches des femmes par type

Ces informations ne peuvent être obtenues que lors des enquêtes spécialisées ou des discussions dans les groupes focaux. Il s'agit notamment des rapports d'interviews semi-structurés et d'un rapport d'évaluation et de suivi des ADT.

En ce qui concerne la mise en oeuvre des ADT du volet 2, les IOV suivants sont à collecter par le système de suivi évaluation – à inclure dans les rapports semestriels des ONG et leurs animateurs :

- Le nombre/type d'équipements ADT installés pour alléger les tâches des femmes ;

Type d'équipement collectif :

- Nombre de puits aménagés et/ou réhabilités
- Nombre de minoteries installées et fonctionnelles (c'est à dire avec un comité de gestion fonctionnel)
- Nombre de batteuses installées et fonctionnelles
- Nombre de champs écoles installés
- Nombre de banques d'intrants équipées
- Nombre de sites et de bas-fonds aménagés pour le maraîchage
- Nombre de groupements de femmes pratiquant le maraîchage
- Nombre de comités de gestions par ADT collectifs fonctionnels

Type d'équipement individuel :

- Nombre de femmes dotées de moyens de transport (charrettes)
- Nombre de femmes ayant des unités de culture attelée (UCA)
- Nombre de femmes détentrices d'unités d'extraction d'huile (UEH)
- Nombre de foyers améliorés confectionnés

Ces informations qui sont produites par les ONG, sont basées sur des documents fournis par les animateurs des ONG et par d'autres intervenants :

- PV de réception et d'installation des équipements
- Procès verbaux de d'aménagement et/ou réhabilités
- Rapport de tenue des comptes par les comités de gestion
- Cartographie des installations

Lors de l'évaluation mi-parcours, la pertinence de ces indicateurs doit être confirmée.

Résultat attendu 4: Les femmes sont formées et leurs compétences opérationnelles sont renforcées

Les IOV pour les effets de l'ARMFD sont :

- Augmentation du nombre de femmes alphabétisées par l'ARMFD
- Augmentation du nombre de groupements de femmes opérationnels

- Augmentation du nombre de GRA
- Nombre de fois que les autorités locales consultent les groupements de femmes
- Augmentation du nombre de groupements qui mettent en pratique les acquis des formations reçues

Les IOV concernant la mise en oeuvre du programme sont les suivants :

- Nombre de centres d’alphabétisation mises en place
- Nombre de femmes/jours de formation de recyclage
- Intégration des hommes dans les cours d’alphabétisation fonctionnelle
- Nombre de Diagnostics Participatifs Villageois (DPV) élaborés
- Nombre de femmes/jours de formation sur des thèmes tels que la vie associative, le genre, le leadership, etc. dispensés
- Nombre et viabilité des initiatives prises par les groupements
- Nombre de GRA qui trouvent des solutions locales à certaines de leurs préoccupations
- Nombre d’émissions radio sur la problématique des femmes dans l’ARMFD II (durée minimale de 15 minutes)

Les sources de vérification seront :

- Rapports annuels d’activités des prestataires en alphabétisation et rapports annuels de la Direction Régionale de l’Alphabétisation
- Rapports semestriels des ONG (formations, appui-conseils, DPV, GRA, ...)
- Rapports annuels d’activités des ONG et des Services Techniques
- Rapports du DPV
- Rapports des GRA
- Rapports d’évaluation et Rapport d’interviews semi-structurés

Conditions préalables

Puisque l’ARMFD II fait suite à l’ARMFD I, certaines conditions préalables à un nouveau projet/programme sont déjà en place. Certaines procédures développées au cours de l’ARMFD I pourraient être adaptées en fonction d’une nouvelle orientation stratégique du programme. Il s’agit par exemple de l’approche programme, du rôle plus important des femmes relais, un nouveau rôle pour le CCFP,...

Cependant, avant d’envisager l’extension du programme dans d’autres communes, il est important d’avoir la garantie de la présence d’un agent communal stable du MPF/PE. Ceci constitue une condition préalable à l’extension vers de nouvelles communes. Si cet agent MPF/PE est un ASCN (qui en principe ne restera que 2 ans dans la commune), il est essentiel de vérifier si l’agent communal du MAT/DC est un cadre permanent stable et d’avoir l’engagement de ce Ministère pour la durabilité des acquis du programme.

3.6. ACTEURS INTERVENANTS DANS LA MISE EN ŒUVRE

Les acteurs intervenants dans la mise en oeuvre sont nombreux.

Le programme ARMFD II veut donner de plus en plus de responsabilités techniques et de gestion au partenaire, ce qui implique que plusieurs instances/personnes locales doivent prendre leur responsabilités. Leur tâches sont décrites dans le chapitre 'Bénéficiaires' (2.5).

MPF/PE :

Direction régionale

Agents départementaux et communaux (titulaires ou ASCN)...

Les ONG

Services techniques déconcentrés

Les femmes relais

Le Centre Multifonctionnel et son Unité de Promotion de l'Entrepreneuriat Féminin

Les CCPF

Les services déconcentrés du Ministère du Développement Communautaire et de l'Aménagement du Territoire.

Les IMF de Dosso et l'ANIP pour leur encadrement

4. RESSOURCES

4.1. RESSOURCES FINANCIÈRES

Contribution Nigérienne

La contribution nigérienne est constituée par :

- la mise à disposition des locaux pour l'installation de l'Unité de Gestion du Programme
- les salaires, toutes charges comprises, des cadres du MPF/PE au niveau de la région, des départements et des communes
- l'ensemble des taxes, prises en charge par le Niger, relatives aux biens et équipements commandés par le programme.

Contribution Belge

La contribution belge du programme s'élève à 4.607.160 € soit 3.022.000.000 de FCFA.

Le budget global est présenté par résultat. Chaque résultat correspond à un volet du programme.

Résultat 1: Les rendements, la productivité et la qualité des productions réalisées par les femmes sont accrus	658.156,66	14%
Résultat 2: Les femmes ont davantage accès aux services financiers	660.784,60	14%
Résultat 3: Les tâches des femmes sont allégées	1.018.983,38	22%
Résultat 4: Les femmes sont formées et leurs compétences organisationnelles sont renforcées	544.027,20	12%
<i>Réserve budgétaire</i>	<i>107.951,14</i>	
Moyens généraux	1.617.257,41	35%
Budget total	4.607.160,39	

4.2. RESSOURCES HUMAINES

Toutes les fonctions sont ouvertes aux femmes et aux hommes.

Selon l'approche 'programme', la responsabilité primaire de la mise en oeuvre du programme reviendra au directeur régional du MPF/PE qui dépend directement du Secrétaire Général du

MPF/PE. Il délègue la mise en oeuvre du programme au niveau départemental aux cadres départementaux du MPF/PE.

Pour ce programme, plusieurs stratégies sont proposées afin de remédier au fait que l'équipe régionale du Ministère dans la région de Dosso est restreinte et qu'elle dispose d'un cahier de charges assez lourd en dehors du programme. De surcroît, elle ne dispose pas de toutes les compétences requises pour assurer la bonne gestion d'un programme aussi vaste et plurifonctionnel. Il s'agira de :

- concentrer l'intervention des cadres du MPF/PE sur la planification, la coordination et le suivi des activités du programme ;
- sélectionner, par appel d'offres, des ONG capables de mettre en oeuvre la majeure partie des interventions dans les villages et communes d'un même département (1 ONG serait sélectionnée par département) ;
- stimuler au maximum l'autonomie des IMF par rapport au programme
- faire appel à l'Unité de promotion de l'entrepreneuriat féminin – créée au sein du Complexe multifonctionnel à Dosso pour le développement des activités d'appui pointu aux AGR et entreprises de femmes, notamment dans le cadre des filières
- bien cibler les interventions sur un certain nombre de domaines clés pour l'autonomisation économique et sociale des femmes et leurs groupements, domaines ne sont pas couverts par les autres STD ou projets de développement dans la Région
- développer la collaboration avec les STD des autres Ministères pour qu'ils interviennent au maximum auprès des groupements de l'ARMFD
- renforcer les compétences des femmes relais qui peuvent, à terme, prendre en grande partie la relève des services d'encadrement standard
- responsabiliser les Comités Communaux de Promotion de la femme pour les prises de décisions sur l'attribution de crédits et sur les ADT, et en particulier pour le suivi de la gestion des ADT.

Afin de renforcer la direction régionale du MPF/PE dans la mise en oeuvre du programme, il est proposé de créer une Cellule de Coordination et d'Appui (CCA). Cette équipe sera composée du Responsable National (le Directeur Régional), d'un point focal nommé par la partie nigérienne (avec avis de non-objection de la CTB) pour le suivi quotidien du programme, d'un Assistant Technique International, d'un RAF, d'un Responsable Suivi-évaluation ainsi que d'une secrétaire, de deux chauffeurs et d'un-e aide à l'entretien.

La partie nationale recrute ou met à disposition (en accord avec la CTB) :

- le/la **point focal (délégué du responsable national)** : coordinateur national.
Cette personne aidera le responsable national à préparer les réunions, les conventions avec les partenaires et à coordonner les interventions des différents intervenants. En cas d'absence du Directeur régional/Responsable national du programme, cette personne assumera ses responsabilités. Cette personne aura de l'expérience dans la gestion des projets et si possible dans des projets avec le même type d'activités que l'ARMFD.
- un(e) **responsable Administratif et Financier (h/f)** qui appuiera le responsable et le co-responsable dans la gestion administrative, financière et logistique du programme. Le lieu d'affectation est Dosso (avec déplacements fréquents dans la zone d'intervention) et la durée de sa mission est de 48 mois.

- un(e) **responsable Suivi- Evaluation (h/f)** qui appuiera la CCA pour la mise en place du système de suivi-évaluation. Le lieu d'affectation est Dosso (avec déplacements fréquents dans la zone d'intervention) et la durée de sa mission est de 48 mois.
- Un(e) **secrétaire**
- Deux **chauffeurs**

La CTB recrute, en accord avec le MPF/PE :

- un(e) **assistant(e) technique international (h/f), profil gestionnaire.**
Co-responsable du projet, il/elle veillera, en collaboration avec le responsable national, à la conformité de l'exécution des opérations par rapport à la convention spécifique et au rapport de formulation. Il/elle sera en charge de la réflexion stratégique du programme, notamment des axes relativement nouveaux. Il/elle sera en charge de la coordination des renforcements des capacités 'gestionnaires' dans le cadre des modalités de mise en œuvre (évolution vers plus de responsabilité pour le partenaire). Le lieu d'affectation est Dosso et ce, pour une durée de 48 mois.

L'annexe 3 contient les termes de référence du coordinateur du programme (national), de l'assistant technique et des membres de la CCA.

4.3. RESSOURCES MATÉRIELLES

Le programme mettra des moyens de transport à la disposition des différents acteurs au niveau des départements et des communes. Le programme prévoit 2 véhicules tout terrain au niveau de la région. Du matériel de bureau est également prévu à tous les niveaux.

Vu l'importance de la circulation de l'information et la nécessité d'avoir une collecte d'information efficiente et efficace, il est proposé d'informatiser, aussi bien le niveau départemental (année 1), que le niveau communal (année 3). Ce décalage dans le temps permet de faire un essai des programmes et outils au niveau des départements avant de les essayer au niveau des communes. Le budget prévoit des formations informatiques pour tous les cadres déconcentrés du MPF/PE.

5. MODALITÉS D'EXÉCUTION

L'intervention sera mise en œuvre en partenariat entre le Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'enfant et la Coopération Technique Belge.

5.1. CADRE LÉGAL ET RESPONSABILITÉS ADMINISTRATIVES

Le cadre légal sera fixé par la Convention Spécifique relative à l'intervention à signer entre la République du Niger et le Royaume de Belgique.

Le Dossier Technique et Financier, établi lors de la formulation, est annexé à la Convention Spécifique.

La responsabilité administrative est conjointe aux partenaires nigériens et belges.

Pour la partie nigérienne, le Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant est l'entité responsable, à ce titre il assume le rôle de maître d'ouvrage ainsi que celui d'ordonnateur chargé de liquider et d'ordonnancer les dépenses.

Pour la partie belge, la Direction générale de la Coopération au développement (DGCD) est l'entité administrative et financière responsable de la contribution belge à l'intervention. La partie belge confie la réalisation de ses obligations pour la mise en œuvre et le suivi du programme à la Coopération Technique Belge. A ce titre, la CTB, à travers son Représentant Résident à Niamey, assume le rôle de co-ordonnateur chargé d'approuver les dépenses.

5.2. RESPONSABILITÉS TECHNIQUES

La responsabilité technique est conjointe aux partenaires nigériens et belges.

Toutes les décisions au niveau de l'exécution technique (plannings et rapportages, surveillance de la qualité des activités, décisions sur l'opportunité des activités et des dépenses, communications, etc) sont prises conjointement.

Le système qui est utilisé pour ces processus est le système belge mais ceci devra, en fonction de l'amélioration de la qualité des systèmes nationaux, évoluer pour certains domaines de gestion vers le système nigérien (notamment au niveau du planning et rapportage).

Les procédures et les responsabilités y-liées sont détaillées dans les chapitres suivants.

5.3. RESPONSABILITÉS FINANCIÈRES

Ces responsabilités sont expliquées en détail dans le chapitre 5.5.2.

5.4. STRUCTURES D'EXÉCUTION ET DE SUIVI

La mise en oeuvre du programme reviendra aux cadres de la MPF/PE en collaboration avec les ONG, les IMF et les STD. Le Centre Multifonctionnel interviendra pour la création de l'Unité d'appui à l'entrepreneuriat féminin.

5.4.1. La Cellule de Coordination et d'Appui du Programme (CCA)

Le Ministère de la promotion de la femme et de la protection de l'enfant désigne le responsable de l'intervention, avec un avis de non-objection de la CTB. Ce dernier porte, pour la partie nigérienne, la responsabilité de l'exécution de l'intervention et la réalisation des résultats intermédiaires en vue d'atteindre l'objectif spécifique, tels que stipulés dans la Convention Spécifique et dans ce dossier technique et financier.

Le responsable du programme dépend du directeur régional du MPF/PE à Dosso et est détaché pour le suivi de l'intervention.

La CTB recrute comme coresponsable un conseiller international spécialiste en gestion de projets de développement, responsable pour la partie belge de la réalisation des résultats intermédiaires en vue de l'atteinte de l'objectif spécifique, tels que stipulés dans la Convention Spécifique et dans ce dossier technique et financier, en collaboration avec le responsable de l'intervention. La CTB transmettra le procès verbal (PV) de sélection à la partie nigérienne pour approbation.

Le responsable, le co-responsable et le personnel d'appui forment la Cellule de coordination et d'appui du programme (CCA). Celle-ci sera rattachée à la direction régionale du MPF/PE à Dosso dans le but de renforcer et d'appuyer cette direction dans l'exécution de l'intervention.

Composition de la CCA :

- Responsable
- Co-responsable
- Responsable suivi-évaluation
- Responsable administratif et financier

Le responsable et le co-responsable sont conjointement responsables pour de la réalisation des résultats intermédiaires en vue de l'atteinte de l'objectif spécifique.

Ils sont appuyés par un-e secrétaire et deux chauffeurs, mis à disposition par le Ministère.

5.4.2. Structure Mixte de Concertation Locale (SMCL)

La SMCL est l'instance de décision mixte mise en place au niveau local pour assurer la supervision et la coordination du programme, tout en laissant la responsabilité de la gestion quotidienne à la Cellule de Coordination et d'Appui.

5.4.2.1. Compétences et attributions

- superviser l'exécution des engagements pris par les Parties ;
- apprécier l'état d'avancement du programme et de l'atteinte de ses résultats sur la base des rapports d'exécution du programme ;
- approuver les plans d'activités du programme ;
- approuver les ajustements et/ou les modifications éventuels des résultats intermédiaires tout en respectant l'objectif spécifique et l'enveloppe budgétaire attribués au programme et en veillant à la faisabilité de l'ensemble des actions ;
- faire des recommandations aux autorités des deux Parties dans le cadre de la mise en œuvre du programme et de l'atteinte de son objectif spécifique ;
- initier à tout moment des missions d'évaluation technique et d'audit financier ;
- veiller à la bonne exécution du programme ;
- approuver le rapport final et superviser la clôture du programme.

5.4.2.2. Composition

La composition de ce comité est la suivante :

- Le Secrétaire Général du Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant, président de la SMCL
- Un représentant du Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération et de l'Intégration Africaine ;
- Un représentant du Ministère de l'Economie et des Finances
- Un représentant du Ministère de l'Aménagement du Territoire et Développement Communautaire
- Un représentant du Gouvernorat de Dosso
- Un représentant des Préfectures
- Un représentant des maires des communes couvertes par le programme
- Un représentant du projet Lux-Développement à Dosso
- Une représentante du réseau des femmes relais
- Le Représentant Résident de la Coopération Technique Belge (CTB)

La CCA du programme participe aux réunions ,prépare et présente les différents rapports.

Le comité de pilotage pourra inviter, en qualité d'observateur ou d'expert, toute personne susceptible d'apporter une contribution à l'intervention.

5.4.2.3. Fonctionnement de la Structure Mixte de Concertation Locale(SMCL)

- La SMCL établit son règlement d'ordre intérieur dans le respect des autres dispositions de la convention spécifique.
- La SMCL se réunit sur invitation de son président, ordinairement chaque semestre, ou de façon extraordinaire à la demande d'un de ses membres.
- La SMCL se réunit pour la première fois au plus tard trois mois après la signature de la convention spécifique.
- La SMCL prend ses décisions selon la règle du consensus.
- Chaque réunion fait l'objet d'un procès-verbal signé par tous les membres

- La SMCL tient également une réunion au plus tard 3 mois avant la fin des activités du programme afin d'examiner la proposition de rapport final et de préparer les formalités de clôture du programme.
- La SMCL tient également une réunion avant la fin de la validité de la convention spécifique afin d'approuver le rapport final et d'assurer les formalités de clôture.

5.5. DESCRIPTION DES PROCESSUS À METTRE EN ŒUVRE

5.5.1. Gestion opérationnelle

5.5.1.1. Suivi-évaluation et backstoppings

Processus	Système	Responsabilité
Baseline	Belge	Conjointe
Evaluation à mi-parcours	Belge	Conjointe
Evaluation finale	Belge	Conjointe
Backstoppings (appuis ponctuels)	Belge	Conjointe

Argumentation en vue de plus d'alignement :

Etant donné qu'il n'existe pas de système uniforme au niveau de la gestion de la qualité au sein du Ministère (un renfort à ce niveau fait notamment partie de cette intervention) il a été décidé d'utiliser le système belge.

Baseline

Au démarrage de l'intervention une 'étude baseline' sera exécutée⁴⁸.

Définition : Etablir le système de monitoring et d'évaluation de la prestation (plan de suivi et d'évaluation pour toute la durée du projet). Une mise à jour des indicateurs et une mesure de l'état de la situation au temps T0 des indicateurs retenus. Tous les indicateurs doivent dans la mesure du possible être sexo-spécifiés.

Il est opportun de vérifier la possibilité de joindre la baseline de l'ARMFD II à celui de l'AI au MPF/PE. Les deux baselines devraient être complémentaires et devraient planifier de préférence des missions conjointes (MTR, backstoppings,...).

Il est important, lors de cette étude baseline, de se référer aux systèmes de suivi-évaluation existants : de l'ARMFD I et/ou des services nationaux (alignement) ou bailleurs (harmonisation).

⁴⁸ Voir le guide sur le Q-plateforme de la CTB pour toute directive et les checklists.

Cette étude baseline sera exécutée par la CCA et validée par l'atelier de validation et la SMCL.

Evaluation à mi-parcours et évaluation finale

Classiquement l'ordonnateur et le co-ordonnateur du programme commanditeront des évaluations du programme à mi-parcours et finale. Les résultats de l'évaluation à mi-parcours seront examinés par le comité de pilotage qui prendra sur cette base toute décision pour, au besoin, réorienter le programme.

L'évaluation à mi-parcours aura pour fonction d'évaluer l'état d'avancement du programme, d'analyser ses modalités de mise en œuvre et de repérer les éventuels points de blocage ou de dysfonctionnement.

L'évaluation finale aura pour principale fonction d'évaluer les impacts du programme et d'en tirer les leçons.

Les missions MTR du projet ARMFD II et de l'AI au MPF/PE seront organisées de préférence conjointement.

Les appels d'offres pour ces évaluations seront réalisés selon la législation belge.

Capitalisation et diffusion des acquis du programme

Bien entendu, tous les documents recueillis ou édités dans le cadre du programme seront sécurisés sous forme électronique et largement diffusés.

Les résultats des acquis seront capitalisés sous forme de documents didactiques du type « manuel de procédures » ou « guide pratique » facilement exploitables par ceux qui auront en charge les activités, suite à l'intervention.

La CCA utilisera tout moyen (plaquette, émission radio ou télé, site WEB, réunions d'information, etc.) pour informer largement les partenaires qui ne sont pas directement impliqués de l'état d'avancement du programme.

L'intervention prévoit une activité spécifique dédiée à la capitalisation.

La personne en charge du suivi-évaluation est chargée de capitaliser les leçons apprises, de gérer les connaissances et de valoriser les acquis du programme.

Suivi évaluation interne

La fonction de suivi - évaluation des actions du programme revêt une importance toute particulière.

Vu l'importance de ceci, un spécialiste dans ce domaine sera recruté et fera partie de la CCA. En début de programme il aura notamment pour fonction de mettre en place les procédures de suivi - évaluation du programme dans son ensemble (monitoring) et des activités conduisant à l'atteinte des résultats (baseline).

En terme de méthode, la réalisation à intervalles réguliers d'évaluations rétrospectives sur la base d'études de cas sera préférée à la mise en place d'une base de données quantitatives fastidieuses à gérer et généralement faiblement valorisées.

Le but final de l'appui de cette personne est de renforcer la Direction Régional du MPF/PE à Dosso dans ses attributions de suivi-évaluation.

Dans la mesure du possible les indicateurs du projet seront alignés sur les indicateurs nationaux (de la PNG, de la SDR,...).

Backstoppings

La CCA est responsable d'assurer la qualité des prestations fournies au quotidien, grâce à ses propres connaissances techniques et ponctuellement grâce à des appuis ponctuels (de la part du siège de la CTB ou via appels d'offres).

5.5.1.2. Planifications et reportages

Processus	Système	Responsabilité
Elaboration planification opérationnelle	Belge	Conjointe
Suivi planification opérationnelle	Belge	Conjointe
Rapport d'exécution et plannings semestriels	Belge	Conjointe
Rapport annuel	Belge	Conjointe
Rapport final de l'intervention	Belge	Conjointe

Argumentation en vue de plus d'alignement :

Au niveau du rapportage sur la SDR et sur la DRSP, des instructions et des canevas de rapports sont en voie d'élaboration par les autorités nigériennes. Etant donné le caractère nouveau de ces rapports, nous jugeons plus opportun d'utiliser, au démarrage du programme, les systèmes belges pour ces processus.

En cours d'exécution (à définir par l'évaluation à mi-parcours) certains processus de gestion pourraient passer sous le système nigérien, notamment au niveau des planifications et reportages opérationnels.

L'objectif de cette intervention est également de renforcer la Direction régionale au niveau de la qualité du rapportage. S'il s'avère au moment de l'évaluation à mi-parcours que la qualité répond des normes de qualité suffisantes, la SMCL pourra proposer de changer de système utilisé.

Planification trimestrielle opérationnelle

Chaque trimestre l'équipe élaborera un planning trimestriels des activités pour la durée totale du projet. Ce planning suivra le format du cadre logique. Cette planification opérationnelle sert de base pour la planification financière.

Rapports et plannings semestriels

Des rapports semestriels d'exécution reprenant l'état d'avancement des activités et de l'exécution financière, ainsi que le planning d'activités et la programmation financière pour le semestre à venir seront préparés par le responsable et le co-responsable et présentés à la SMCL.

Rapports annuels

Un rapport de suivi-évaluation annuel, y compris un plan opérationnel des activités est préparé annuellement par le responsable de programme en collaboration avec le co-responsable selon les canevas de la CTB. Il constitue une base essentielle pour le suivi du programme, et de ses éventuels ajustements (aussi bien au niveau du budget qu'au niveau des activités, du chronogramme, des indicateurs, etc.). Ce rapport, co-signé par le responsable et le co-responsable est approuvé par la SMCL.

Rapport final

Un rapport final sera élaboré par le responsable de programme en collaboration avec le co-responsable selon le canevas de la CTB.

5.5.2. Gestion financière

Processus	Système	Responsabilité
Ouverture de compte (principal – cogestion)	Belge	Conjointe
Ouverture de compte (specific – cogestion)	Niger	Conjointe
Ouverture de compte (régie)	Belge	Belge
Elaboration d'un plan d'investissement	Niger	Conjointe
Elaboration du planning financier (Q)	Belge	Conjointe
Suivi du planning financier	Belge	Conjointe
Validation du planning financier	Belge	Belge
Planning cash (dépenses)	Belge	Conjointe
Exécution de paiements de l'intervention	Niger (cog) Belge (reg)	Niger (cog) Conjointe (reg)
Transactions après la fin du projet	Niger (cog) Belge (reg)	Niger (cog) Conjointe (reg)
Administration des comptes du projet	Niger	Niger
Administer intervention petty cash	Belge	Conjointe
Appel de fonds	Belge	Conjointe
Acceptation du transfert de cash	Belge	Belge
Processus transfert de fonds (FIT)	Belge	Conjointe
Processus transfert de fonds	Niger	Niger
Suivi du budget	Belge	Conjointe
Adaptation du budget	Belge	Conjointe
Clôture financière	Belge	Conjointe
Elaboration du rapport final financier	Belge	Conjointe
Validation du rapport final financier	Belge	Belge

5.5.2.1. Gestion du budget

Inscription

Le budget de l'intervention de la CTB sera inscrit sur le budget national du ministère technique.

Général

Le budget total et le budget par mode d'exécution ne peuvent pas être dépassés. Au cas où une augmentation budgétaire serait nécessaire, une demande motivée d'augmentation doit être introduite par la partie nigérienne auprès de l'Etat belge après avoir reçu l'accord de la SMCL. Si la Belgique accepte la demande, on procède alors à un échange de lettres signées par les deux parties.

Le budget du projet fixe les contraintes budgétaires dans lesquelles le projet doit être exécuté. Chaque changement de budget doit être approuvé par la SMCL sur base d'une proposition élaborée par la direction du projet. Les changements budgétaires possibles sont :

- Changement de la structure du budget (par exemple ajout d'une ligne budgétaire)
- Réallocation des montants entre lignes budgétaires
- Réallocation des moyens entre modes de financement
- et Utilisation de la réserve budgétaire

La gestion des éventuelles modifications budgétaires doit être faite selon les procédures de la CTB.

La réserve budgétaire peut uniquement être utilisée pour des activités du projet et après accord de la SMCL. Son utilisation doit toujours être accompagnée d'un changement du budget.

Les engagements doivent être approuvés par les deux parties tout en respectant les mandats (voir pouvoirs de signatures). La direction du projet doit assurer un bon suivi des engagements. Elle n'est pas autorisée de prendre des engagements sur base d'un budget non approuvé officiellement.

Activités du fond d'investissement

Pour les activités 3.1, 3.2 et 3.3 du Fond d'Investissement, les budgets par activité et par commune seront gérés par les CCPF des communes. Les budgets seront attachés aux conventions d'exécution avec les communes.

Les conditions de gestion des activités seront détaillées lors du démarrage (voir le chapitre 3.4.5) et seront idéalement identiques aux pratiques des autres bailleurs de fonds intervenant dans la région.

5.5.2.2. Comptes et pouvoir de signature

Compte principal – activités en cogestion

Dès la signature de la convention spécifique, un compte principal en euros co-géré par la CTB (RR) et le Ministère PF/PE sera ouvert auprès d'une institution bancaire selon les modalités suivantes :

- nom du compte : 'Contribution Belge _ *ARMFD II*
- choix de la banque : une institution bancaire travaillant avec la CTB dans le pays
- pouvoirs de signatures (toujours double signature)

Signature 1	Signature 2	Limite
Responsable national	Coresponsable	12.500 EUR
Responsable national	Co-ordonnateur /délégué	67.000 EUR
Ordonnateur /délégué	Coresponsable	67.000 EUR
Ordonnateur	Co-ordonnateur	La limite dépend des procédures internes auprès des institutions respectives.

- Le compte principal sera alimenté trimestriellement suivant les procédures de la CTB.

Comptes opérationnels - activités en cogestion

Dès la signature de la convention spécifique, trois comptes bancaires opérationnels spécifiques seront ouverts au niveau du trésor régional⁴⁹ dans une banque commerciale.

- Un premier compte pour la gestion des activités financées par le fond de démarrage (voir 3.4.1.4 Activité 1.4)
- Un deuxième compte pour la gestion des activités financées par le fond d'investissement (voir 3.4.3 Résultat 3, activités 3.1, 3.2 et 3.3).
- Un troisième compte pour la gestion des autres activités en cogestion.

Ces comptes seront mouvementés par le trésorier-payeur régional.

Celui-ci fera l'objet du diagnostic et sera bénéficiaire des activités du programme de renforcement des capacités en gestion (cfr 5.5.7 sur le renforcement des capacités)

Cependant, l'ordonnancement de chaque dépense requiert la double signature du DRPF/PE (responsable national) et ATI (coresponsable) selon les modalités suivantes :

Signature 1	Signature 2	Limite
Responsable national	Coresponsable	12.500 EUR
Responsable national	Co-ordonnateur /délégué	67.000 EUR
Ordonnateur /délégué	Coresponsable	67.000 EUR
Ordonnateur	Co-ordonnateur	La limite dépend des procédures internes auprès des institutions respectives.

Les dépenses de plus de 67.000 euros seront payées à partir du compte principal.

⁴⁹ Le système national prévoit que la gestion de la trésorerie régionale est réalisée par le Trésorier-Payeur Régional. Les directions techniques régionales ne possèdent pas de compte bancaire. Pour les interventions de la Belgique au niveau régional, il sera dès lors prévu que le compte bancaire opérationnel de l'intervention sera logé et géré (sous conditions) au niveau de la trésorerie régionale.

Une convention sera signée fixant les modalités de gestion des comptes bancaires, comprenant au minimum :

- la remise de rapports mensuels des mouvements sur le compte à la CTB ainsi que des copies des fiches de contrôle et des fiches récapitulatives
- la remise régulière des pièces justificatives à la CTB
- la remise des extraits bancaires mensuels à la CTB
- le respect intégral de toutes les dispositions législatives en vigueur
- l'engagement de l'Etat à mettre tout en œuvre afin de faire respecter les termes de la convention
- la réalisation d'audits annuels (idéalement conjoints)
- la participation aux activités du programme de renforcement des capacités en gestion
- les institutions de l'Etat informeront la CTB de toute visite de contrôle de l'Etat et de ces résultats

Sur base des diagnostics et des résultats des renforcements des capacités, les modalités au niveau de l'ordonnancement pourront évoluer (voir en dessous).

Comptes bancaires – activités en régie

Pour les dépenses locales en régie un compte principal en FCFA (et un compte opérationnel si nécessaire) sera ouvert avec double signature au niveau de la CTB.

Les activités qui seront gérées en régie sont :

- diagnostic
- activités de renforcement de capacités
- audits et évaluations
- coût de l'ATi

5.5.2.3. Mise à disposition des fonds

Alimentation des comptes principaux

Premier transfert

Dès la notification de la Convention de Mise en Oeuvre entre l'état belge et la CTB, un *appel de fonds* par mode de financement peut être introduit à la représentation locale de la CTB. Le montant demandé doit correspondre aux besoins des trois premiers mois. Pour la partie cogérée, l'appel de fonds doit être signé par l'ordonnateur.

Transferts suivants

Afin de recevoir des fonds, le projet doit introduire à la représentation locale de la CTB un appel de fonds par mode de financement au début du mois précédant le trimestre suivant. Cet appel de fonds doit être signé par la direction du projet et ainsi que par l'ordonnateur pour la partie cogérée.

Le montant de l'appel de fonds est égal aux besoins estimés en trésorerie pour le trimestre suivant avec une réserve.

Le transfert de fonds par la CTB se fait au début du trimestre. La CTB peut aussi proposer un schéma de financement spécifique (paiements en plusieurs tranches ou paiements à la demande).

Le transfert des fonds se fait uniquement à condition que :

- La comptabilité du trimestre précédant l'introduction de l'appel ait été transmise à la représentation locale de la CTB.
- La mise à jour de la programmation financière ait été transmise à la représentation locale de la CTB
- Le montant de l'appel de fonds n'est pas plus élevé que le solde budgétaire

En cas d'urgence, le projet peut introduire un appel de fonds anticipé en justifiant le besoin.

Alimentation des comptes opérationnels

Régulièrement, la CCA alimentera le compte opérationnel du projet à partir du compte principal, tout en limitant les fonds sur ce compte.

Alimentation des comptes des communes – activité fond d'investissement

Pour les activités A_03_01, A_03_02 et A_03_03, un fonds d'investissement (FI) sera mis en place au niveau de la région.

Des budgets pour des activités spécifiques d'investissement seront délégués et versés aux CCPF des communes.

Des conventions seront signées entre le projet et les CCPF, spécifiant les conditions nécessaires à la bonne gestion des budgets délégués aux CCPF (une convention par budget délégué par CCPF). (budget, mise à disposition des fonds, reporting financier, actions de contrôles, etc)

Ces derniers seront responsables de la bonne utilisation des fonds assignés à leur commune. (voir 3.4.3 Résultat 3, activités 3.1, 3.2 et 3.3).

5.5.2.4. Rapportage financier

Comptabilité

Mensuellement, la *comptabilité* doit être élaborée et approuvée selon les procédures de la CTB. La comptabilité doit être signée pour accord par le responsable et le co-responsable et transmise à l'ordonnateur et au co-ordonnateur (représentation locale de la CTB). La comptabilité à envoyer à la représentation locale de la CTB comprend un fichier électronique, les pièces justificatives ainsi que les extraits bancaires et états de caisse.

Programmation financière

Trimestriellement, la direction du projet doit élaborer une *programmation financière* pour le trimestre en cours, pour les trimestres suivants et pour les années suivantes. La programmation financière doit être faite selon les procédures de la CTB et doit être envoyée à la représentation locale de la CTB.

Rapportage financier au SMCL

A chaque réunion de SMCL, la direction du projet doit présenter *l'information financière* suivante:

- Rapport d'exécution budgétaire
- Mise à jour de la programmation financière
- Liste des engagements importants
- Aperçu des soldes bancaires
- Liste des fonds reçus par mode de financement et paiements par le siège CTB (uniquement régie)
- Proposition de modification budgétaire si nécessaire
- Plan d'action lié aux recommandations d'un audit financier

Rapportage financier des CCPF

Dans les conventions d'exécution avec les CCPF, celles-ci préciseront les obligations de reporting financiers

Trimestriellement, les CCPF fourniront l'information financière minimum suivante à la CCA :

- Un rapport de suivi budgétaire jusqu'à minimum m-3
- Une programmation des dépenses pour les activités pour les trimestres suivants et les années suivantes, suivant le canevas du budget annexé à la convention, en euros.
- Une liste des revenus et dépenses effectuées jusqu'à minimum m-3, relatifs au budget annexé, correspondant à la période de la convention, listés chronologiquement, en euros.
- Les copies des extraits bancaires mensuels du compte bénéficiaire des fonds belges, présentant les soldes.

5.5.2.5. Audit financier

Audit projet

Le projet doit être audité après chaque année. L'audit portera sur

- La vérification que les comptes du projet reflètent la réalité
- Le contrôle de l'existence et le respect des procédures.

Une attention particulière sera donnée aux modalités d'exécution financière.

Chaque année, un échantillonnage de conventions d'exécution avec les CCPF sera audité.

Le SMCL peut demander des audits supplémentaires s'il les juge nécessaires.

Le SMCL charge le Représentant Résident de la CTB de l'élaboration des termes de référence et de la sélection de la firme d'audit. La firme d'audit doit être une firme certifiée (selon standards internationaux) indépendante.

Le rapport d'audit doit être présenté à la SMCL. Si nécessaire, la direction doit élaborer un plan d'action afin d'améliorer les procédures et prouver que des mesures correctives ont été entreprises.

Audits Locaux

Dans le cadre de l'évolution des modalités d'exécution financières de certaines activités, des audits locaux spécifiques seront prévus et gérés par la CTB.

Audit CTB

Chaque année les comptes de la CTB sont audités par un collège de commissaires. Dans ce cadre ils réalisent également des audits de projets. Le comité d'audit de la CTB peut aussi demander qu'un projet soit audité par l'auditeur interne de la CTB.

5.5.2.6. Clôture financière

Bilan Financier

Six mois avant la fin du projet, un bilan financier doit être élaboré par la direction du projet selon les procédures de la CTB. Le bilan financier présenté à la SMCL de clôture doit d'abord être vérifié par la CTB.

5.5.2.7. Soldes

Les montants gérés en régie et non utilisés à la fin du projet, ainsi que le reliquat de la contribution financière non versé sur les comptes cogérés tomberont en annulation à la fin du projet. Le solde disponible sur les comptes bancaires cogérés sera réalloué d'un commun accord.

5.5.2.8. Dépenses après Convention

Après la fin de la Convention Spécifique il n'est plus autorisé de faire des dépenses sauf si elles sont liées à des engagements pris avant la fin de la Convention Spécifique et actés dans le PV de SMCL.

5.5.2.9. Possibilité d'évolution des modalités d'exécution financières

En préparation à la formulation de ce programme, la CTB a réalisé une étude sur les modalités d'exécution et la gestion des risques (voir le rapport en annexe du rapport de formulation).

La teneur du rapport est que si la Belgique veut honorer ses engagements pris dans la Déclaration de Paris, elle doit pouvoir mieux s'harmoniser avec les autres bailleurs dans le pays et plus s'aligner sur les systèmes de gestion du partenaire.

Nous proposons pour atteindre cet objectif, qu'une évolution vers plus de responsabilités aux partenaires se fasse de manière cadrée et progressive.

*Le transfert de **la responsabilité financière** à certains partenaires identifiés et ce, pour la mise en œuvre d'activités présélectionnées (activités pilotes) sera **progressive** : la responsabilité de la gestion administrative et financière de certaines activités seront transférées à certains partenaires. Cette délégation sera contractualisée dans*

une convention d'exécution (une convention par partenaire) comprenant les conditions nécessaires pour avoir une garantie suffisante de la bonne gestion des fonds. Elle comprendra au minimum les conditions mentionnées ci-dessous. Les activités sélectionnées devront être prévues sur du long terme, pour plus d'efficacité, le transfert de responsabilités doit en effet pouvoir apporter une valeur ajoutée à l'organisation responsable (lesson's learned).

La sélection des partenaires et des activités concernées, sera réalisée lors d'un diagnostic.

*Ce **Diagnostic** portera sur les capacités en gestion financières des partenaires et des services déconcentrés (région, département, commune). Il détaillera les compétences en gestion administrative et financière des partenaires de l'exécution et évaluera les besoins en renforcement des capacités nécessaires afin de pouvoir faire ce transfert de responsabilité. (§ 3.4.5.7). Il aura lieu la première année.*

Il permettra également à la CTB d'augmenter ses connaissances des systèmes nationaux.

De plus, afin d'harmoniser les modalités d'exécution avec les autres bailleurs de fonds d'une même région, dans la région de Dosso, une première étape sera de mettre en place les mêmes règles de gestion quotidienne (règlement d'ordre intérieur, per diem, déplacements, etc) que les bailleurs de fonds présents dans la sous-région à travers la signature d'un accord cadre.

*Afin de respecter **les mandats** au niveau de la gestion de la trésorerie (§ 5.4.2.2), il sera dès lors prévu que le compte bancaire opérationnel de l'intervention sera logé et géré (sous conditions) au niveau de la trésorerie régionale.*

Afin de rendre cet objectif réaliste, un nombre limité d'entités (régions, département, commune) pourra être sélectionné et bénéficier d'activités de renforcement de capacités. En fonction des résultats de l'évaluation (diagnostic) de leurs forces et faiblesses, la gestion d'activités spécifiques pourrait leur être transmise. Les entités seraient alors responsables de la bonne gestion financière et opérationnelle de ces activités suivant leurs propres systèmes de gestion.

Au démarrage de ces activités, elles se feront sous les conditions supplémentaires suivantes :

- Capacités de gestion diagnostiquées année 1, année 3 et activités régulières et coordonnées de renforcement de capacité en gestion
- Signature de conventions d'exécution (CTB, Ministère technique et maître d'œuvre)
- Ouverture d'un compte opérationnel dans une banque commerciale, au niveau du trésor régional, mouvementé par le payeur.
- Application des contrôles interne et externe de l'Etat
- Audits internes réguliers par la CTB, contrôles mensuels par l'ATI
- Audits externes (projet) annuels (communs aux projets CTB et à d'autres PTF- conjoints)
- Budget inscrit sur le budget de l'Etat idéalement jusqu'au niveau régional, départemental, communal concerné

- la délégation de responsabilités peut concerner des activités spécifiques et ciblées ou des activités prévues sur du plus long terme, financée à travers l'alimentation d'un fond de roulement.
- S'il s'agit d'activités spécifiques : la convention d'exécution contiendra les termes de référence de l'activité, le budget détaillé (de minimum 4 lignes) et une durée déterminée (par exemple, maximum 6 mois au début). S'il s'agit d'activités financées au travers d'un fonds de roulement, la convention d'exécution contiendra un Plan d'Activité, les termes de référence de ces activités et une durée déterminée (par exemple, maximum 1 an). Les budgets délégués ne comprendront qu'un maximum de 10% de frais de fonctionnement
- La comptabilité est tenue suivant le système de l'Etat. La CTB n'enregistrera que les transferts.
- Tous les mois, chaque entité réalisera un suivi budgétaire, envoyé à la CTB
- Des justifications opérationnelles et financières sont envoyées trimestriellement (avec copies des pièces justificatives et extraits de banque joints) à la CTB
- S'il s'agit de financement d'activités spécifiques, en fonction de la nature de l'activité, le financement au démarrage de l'activité représentera par exemple maximum 40% du budget. Les tranches suivantes de paiement se feront en fonction des justifications de 60% de la tranche précédente. Tant que le financement n'aura pas été à 100% justifié et validé par l'Ati, il n'y aura pas d'autres financements.
- S'il s'agit de l'alimentation d'un fonds de roulement, les versements seront mensuels (et ensuite trimestriels), ils seront basés sur un plan de dépenses sur la durée total de la convention. Les transferts suivants se feront sous réserve de la justification d'une partie fixée préalablement des versements antérieurs.

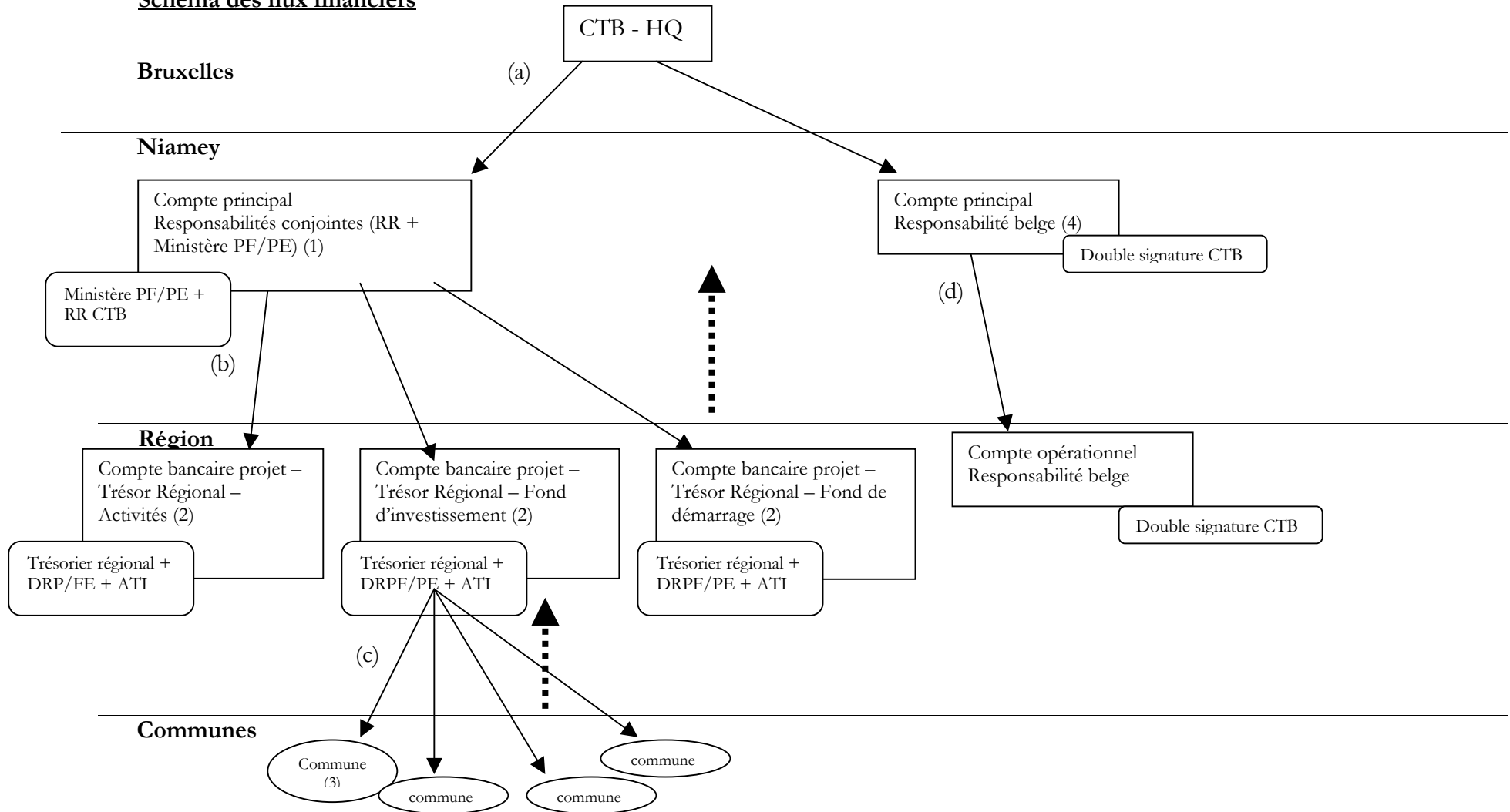
5.5.3. Formations en gestion administrative et financière

Le programme souhaite évoluer vers un transfert de prises de décisions aux organisations partenaires (au niveau régional, départemental et communal). Le renforcement des capacités de gestion de celles-ci est obligatoire. Les partenaires qui devraient suivre ces formations ainsi que le contenu de celles-ci seront identifiés lors d'un diagnostic.

L'assistant technique, co-responsable, sera responsable de l'organisation du diagnostic sur les besoins en renforcement des capacités et d'ensuite coordonner les formations. Idéalement ces formations s'organiseront en étroite collaboration avec le programme PAMED et les autres bailleurs dans la sous-région.

Le programme ARMFD II prévoit dans les moyens généraux un budget de 60.000€ pour financer le diagnostic et une partie des formations.

Schéma des flux financiers



5.5.4. Gestion des ressources humaines

5.5.4.1. Gestion de l'assistant technique international

Processus	Système	Responsabilité
Ouverture du poste d'ATi	Belge	Belge
Préselection CV	Belge	Belge
Sélection ATi	Belge	Belge
Signer le contrat ATi	Belge	Conjointe (ANO Niger)
Installer l'ATi	Belge	Conjointe
Gérer la fin du contrat de l'ATi	Belge	Belge

Le recrutement de l'assistant technique international est fait sous la responsabilité belge selon les procédures belges. La partie nigérienne donnera son avis de non-objection sur la personne sélectionnée.

5.5.4.2. Gestion du personnel du programme

Processus	Système	Responsabilité
Sélection du personnel	Nigérien	Nigérien
Signer les contrats du personnel	Nigérien	Conjointe (ANO Belge)
Gérer le personnel	Belge	Conjointe
Former le personnel	Belge	Conjointe
Evaluer le personnel	Belge	Conjointe
Gérer la fin du contrat du personnel	Nigérien	Nigérien

Le MPF/PE recrutera ou mettra à disposition un-e secrétaire, un-e responsable administratif et financier et deux chauffeurs.

La CTB donnera un avis de non-objection sur les personnes proposées pour la mise à disposition. Des formations et des évaluations seront organisées par l'intervention.

5.5.5. Gestion des marchés publics

La législation nigérienne sera suivie pour tous les appels d'offres exceptés ceux relatifs aux backstoppings et évaluations à mi-parcours et finales qui suivront la législation belge.

En ce qui concerne les marchés publics selon la législation nigérienne, la CTB interviendra dans certaines étapes : planification des marchés, élaboration des termes de référence, participation aux comités de dépouillement, avis de non-objection à partir de 12.500€.

Processus	Système	Responsabilité
Planification des marchés	Belge	Conjointe
Elaboration des TDR	Nigérienne	Conjointe
Assurance qualité	Nigérienne	Conjointe
Visa du service des marchés du ministère concerné	Nigérienne	Nigérienne
Publication	Nigérienne	Conjointe
Dépouillement	Nigérienne	Conjointe
ANO RR (entre 12.500€ et 67.000€)	Belge	Belge
ANO Partie nationale (selon seuils nigériens) ⁵⁰	Nigérienne	Nigérienne
Visa juriste local CTB (à partir de 67.000€) et mandat pour RR à partir du siège CTB	Belge	Belge
Information à l'ARMP (agence de régulation des MP)	Nigérienne	Nigérienne
Mise au point du marché	Nigérienne	Conjointe
Signature et notification du marché	Nigérienne	Conjointe

⁵⁰ Actuellement la CTB demande ANO du RR et Ordonnateur pour des montants entre 12.500 et 67.000€. Pour l'Ordonnateur il s'agit du Ministère Technique au niveau central; Pour les marchés attribués au niveau des projets (ancrés au niveau de la Région) il est conseillé de s'aligner plus sur la réglementation nationale qui dit que le Gouverneur (niveau des Régions) donne son ANO

5.6. MÉCANISME D'APPROPRIATION DES ADAPTATIONS AU DTF

A l'exception de l'objectif spécifique du programme, de la durée de la Convention spécifique, et des budgets totaux pour lesquels une éventuelle modification doit se faire par un échange de lettres entre les Parties belge et nigérienne, le Ministère de Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant responsable pour l'exécution du programme et la CTB peuvent adapter le présent Dossier Technique et Financier, en fonction de l'évolution du contexte et du déroulement du programme.

Pour les aspects ci-dessous, la consultation préalable de la SMCL est requise :

- les formes de mise à disposition de la contribution de la Partie belge et de la Partie nigérienne
- les résultats, y compris leurs budgets respectifs,
- les compétences, attributions, composition et mode de fonctionnement de la structure mixte de concertation locale,
- le mécanisme d'approbation des adaptations du DTF,
- les indicateurs de résultat et d'objectif spécifique
- les modalités financières de mise en œuvre de la contribution des parties.
- Un planning financier indicatif adapté est joint le cas échéant.

La partie nigérienne et la CTB informent l'Etat Belge si de telles modifications sont apportées au projet.

Si des changements à l'objectif spécifique, au montant total ou à la durée de la convention spécifique sont proposés par le pays partenaire et sur demande motivée des entités responsables pour la mise en œuvre, le pays partenaire introduit une requête auprès de l'Ambassade de la Belgique. Le pays partenaire et l'Etat Belge peuvent convenir de ces changements par échange de lettres.

5.7. CLÔTURE DE LA PRESTATION

La durée globale de la convention spécifique est de 60 mois ; la durée de l'exécution du programme est de 48 mois.

Un rapport final est établi à la fin de la 4ème année du Programme de mise en œuvre du dossier technique et financier. Ce rapport sera établi par le Responsable et le co-Responsable du Programme.

A la fin du Programme, les sommes restées éventuellement disponibles sur les comptes cogérés du Programme et les investissements feront l'objet d'une affectation décidée de commun accord entre les parties belge et nigérienne.

6. THÈMES TRANSVERSAUX

6.1. ENVIRONNEMENT

Le programme ARMFD II prend bien en compte l'aspect environnemental du développement :

- l'introduction des foyers améliorés dans tous les villages représente une importante économie de bois et donc représente un frein au déboisement, en plus du fait que la collecte de bois prend moins de temps ;
- les petites infrastructures hydrauliques (p.e. l'aménagement autour d'un puits) ont un effet bénéfique sur l'érosion et la détérioration des sols autour des puits
- pendant les 'champs écoles' l'utilisation du composte et d'autres produits naturels est promue, notamment suite au travail des groupes de recherche-action
- le volet ADT inclut la création des reboisements ou des gommerrais autour des villages. En plus de l'effet bénéfique sur le cadre de vie, elle permet la création, à moyen terme, de revenus pour les femmes;
- les activités économiques que développent les femmes (surtout la transformation des produits alimentaires) n'ont pas d'effets négatifs importants sur l'environnement. Elles n'utilisent pas de produits nocifs dans les activités agricoles ou dans la transformation. Les micros entreprises ne produisent pas de déchets dangereux.
- l'équipe du projet veillera à intégrer dans son fonctionnement les préoccupations environnementales (équivalent EMAS) en particulier au niveau de l'utilisation des véhicules, du papier, etc.

6.2. GENRE

Ce programme part d'un désir de toutes les parties concernées d'améliorer l'équilibre hommes/femmes dans la région de Dosso. Il renforcera les compétences des femmes autant sur le plan social et organisationnel que sur le plan de leur participation à l'économie des ménages et l'économie du marché (Axe 2 du programme PNG). Des équipements et infrastructures mises à leur disposition leur permettraient de libérer du temps à consacrer à leur propre épanouissement et développement (p.e. la participation aux centres d'alphabétisation) et/ou de développer leurs activités économiques afin de renforcer leur niveau de vie et celui de leurs familles.

Le renforcement des compétences des femmes relais et la création des CCPF sont des stratégies importantes pour diminuer les inégalités entre hommes et femmes. Les femmes relais seront des catalyseurs et des modèles pour d'autres femmes et jeunes filles.

L'intégration des femmes dans les programmes de travail des autres intervenants est largement stimulée par les formations et la participation à ces Cadres de Concertation au niveau régional, départemental et communal.

Pendant la première phase, le programme s'est quasi uniquement orienté vers un public cible de femmes. Pour la deuxième phase, le programme intégrera davantage les relations avec les hommes en tant qu'opérateurs économiques et en temps que (co-) responsables de la famille.

Une des questions qui a été soulevée à plusieurs reprises par les parties prenantes du programme est le fait d'impliquer davantage des hommes dans les activités mises en place par le programme.

On part du constat qu'un programme qui s'adresse autant aux femmes qu'aux hommes s'intégrera aux autres dynamiques de développement et bénéficiera pleinement du soutien des hommes.

Il est donc important que ARMFD II continue son action de formation et de sensibilisation sur l'égalité de genre et montre comment l'autonomisation des femmes est un processus positif pour tous.

La philosophie du programme est avant tout de permettre à la partie féminine de la population nigérienne de la région de Dosso de mieux s'intégrer dans les processus de développement afin d'améliorer leur situation sociale, économique et politique et d'augmenter leur estime de soi, individuellement et collectivement.

Cela signifie que le programme donnera priorité à des activités qui consistent à enlever des barrières qui empêchent des femmes de pleinement participer et d'être reconnues pour leur travail ou leur apport à la famille, à la communauté et au pays. Un bon exemple est l'alphabétisation qui permet aux femmes de mieux accéder à des informations et d'améliorer la gestion de leur entreprise et de leur famille. L'installation des équipements ADT doit permettre de libérer le temps des femmes pour participer davantage dans d'autres activités, soit parce que ces équipements allègent directement les tâches des femmes, soit parce qu'ils suscitent une participation plus grande des hommes à ces tâches (le cas des charrettes pour le transport de l'eau et du bois).

Sous l'ARMFD I, les groupements encadrés étaient des groupements exclusivement féminins et ce sont surtout les femmes relais qui ont bénéficié des formations. Pour la Phase II, plusieurs activités pourront plus facilement être ouvertes à des collaborations et échanges avec des hommes. Il s'agit par exemple de l'approche filière/chaîne de valeur où les hommes devront être impliqués pour optimiser l'effet : ils sont en effet présents à un moment ou un autre au sein des activités des filières.

En ce qui concerne la microfinance, l'évolution d'une ligne de crédit vers un fonds de garantie permettrait de clairement compenser le fait que les femmes disposent de moins de garanties propres que les hommes.

6.3. ECONOMIE SOCIALE

L'ARMFD II s'insère clairement dans une stratégie d'économie sociale qui cherche une harmonie entre les aspirations économiques et sociales des femmes.

Les groupements de femmes sont renforcés et les femmes elles-mêmes sont sensibilisées à collaborer entre elles en vue de développer des activités économiques et de survenir ensemble à leurs difficultés.

Il est important de souligner qu'il n'est pas nécessaire de faire un choix entre l'appui aux activités économiques développées à titre individuel ou sous forme de groupements. Ce qui importe, c'est d'analyser pour chaque secteur et produit quelles sont les fonctions où le travail en groupe présente un avantage par rapport au travail individuel. De cette manière, on parviendra à promouvoir une gamme de modes de collaboration plus large et plus pertinente, allant d'une activité d'achat en commun, à une partie conjointe de la production (p.e. en utilisant un équipement qui appartient au groupement), à des accords de commercialisation...

Sous l'ARMFD II, il est proposé de concentrer les ressources pour le renforcement des activités économiques sur un nombre limité de produits/secteurs – selon une approche 'filière'. Cela signifie que les femmes qui opèrent dans un même secteur seront appuyées afin d'améliorer la qualité de leurs produits et la gestion de leurs entreprises. A terme, il sera possible d'initier des contacts et

d'entamer des négociations avec des acheteurs du commerce équitable ou de commerce éthique pour la commercialisation internationale de leurs produits.

L'ARAFD II inclut un volet microfinance. Malheureusement, les structures autogérées (les CPEC) n'ont pas pu répondre à toutes les attentes des groupements de femmes en matière de crédit. Par contre, d'autres structures de microfinance, issues des projets de microfinance, ont montré qu'elles sont plus professionnelles et dynamiques. Malgré la proposition de collaborer davantage avec ce dernier type d'institutions de microfinance, le programme contient des efforts pour renforcer les compétences et la gestion des institutions de microfinance autogérées et leur propose de se concentrer sur les communes où ils sont bien implantés.

6.4. DROITS DE L'ENFANT

Le MPF/PE qui est responsable pour ce programme a également la protection de l'enfant dans ses attributions. Il va donc de soi que les cadres de ce Ministère y consacrent également beaucoup de temps.

Dans le cadre de ce programme, la priorité n'est pas spécifiquement orientée vers les enfants, mais il est clair que l'effet du programme sur la disponibilité du temps des mères, sur leurs revenus et sur leur situation au sein de la famille et de la société aura certainement un effet positif sur la situation des enfants. L'évaluation des effets de la phase I a en fait démontré que les revenus de la femme sont, en partie, utilisés pour financer la scolarité de ses enfants. Ce lien probablement positif devrait être un des points de recherches lors de l'étude d'impact des résultats du programme (lors du MTR et lors de l'évaluation finale).

Une attention particulière sera accordée aux jeunes filles, en particulier par rapport à l'accès à l'enseignement.

6.5. HIV / SIDA

Le taux de prévalence du HIV/SIDA est à moins de 1% en ce moment.

Le programme ARAFD II ne prévoit pas d'interventions spécifiques dans ce domaine bien que la problématique de la santé des femmes soit certes couverte dans le processus d'alphabétisation et que l'amélioration des conditions de vie, du pouvoir des femmes au sein des ménages, etc. aura également un effet positif sur la propagation de cette maladie.

7. ANNEXES

- 7.1. Cadre Logique
- 7.2. Calendrier d'exécution
- 7.3. Budget du projet
- 7.4. TdR Personnel
- 7.5. Caractéristiques de la Région de Dosso
- 7.6. Calcul du coût des interventions des ONG
- 7.7. Situation actuelle des IMF de l'ARMFD I
- 7.8. Proposition de nouveaux IMF
- 7.9. Fonctionnement CCPF
- 7.10. Procédures d'octroi de crédit
- 7.11. Infos supplémentaires sur le Résultat 3

7.1. CADRE LOGIQUE ARMFD II

Logique d'intervention	Indicateurs Objectivement Vérifiables	Sources de vérification	Suppositions importantes
<p>Objectif global</p> <p>La situation socio-économique des femmes est améliorée</p>	<ul style="list-style-type: none"> - L'évolution à la hausse du revenu et du patrimoine sous contrôle des femmes (nombre d'animaux, du fonds de commerce, des cotisations des tontines) - L'augmentation du temps disponible pour les femmes leur permettant de renforcer leurs positions socio-économiques (empowerment). - La participation accrue des femmes dans la prise de décisions au sein des ménages, au sein des organes de décisions (village, département, région, etc.) - L'amélioration de la reconnaissance des groupements des femmes 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport sur le budget des ménages (Rapport Direction Régionale de la Statistique) - Rapport d'évaluation - Etude d'impact 	<ul style="list-style-type: none"> - La stabilité macro-économique et politique du pays - La non - montée de l'intégrisme
<p>Objectif spécifique</p> <p>Le potentiel et la position des femmes au sein de l'économie du ménage et de l'économie du marché sont promus dans la région de Dosso</p>	<p>IOS1 L'amélioration de la rentabilité des activités économiques des femmes</p> <p>IOS 2 L'augmentation du contrôle des femmes sur leur propre budget</p> <p>IOS -3 La répartition plus juste des dépenses entre hommes et femmes</p>	<p>Rapport d'évaluation Etude d'impact⁵¹ - Suivi de l'évolution des revenus des femmes</p> <p>Rapport enquête budget des ménages</p> <p>Rapport analyse genre sur le contrôle des ressources</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le pouvoir d'achat des populations ne se dégrade pas - Les droits des femmes sont respectés (droit à l'éducation - l'accès aux soins de santé, etc.) - Les femmes utilisent le temps libéré pour mener des activités économiques

⁵¹ Voir étude ONG Gama pendant la phase I

RESULTATS			
Description	Indicateurs Objectivement Vérifiables	Sources de vérification	Suppositions importantes
R.1. Les rendements, la productivité et la qualité des productions réalisées par les femmes sont accrues	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du nombre de femmes et de groupements menant des AGR • Augmentation du bénéfice des AGR • Evolution de la production totale des AGR des femmes par filière/produits clé 	<ul style="list-style-type: none"> • Base de données du projet • Rapport annuel d'activités • Registre de comptabilité des AGR • Rapport d'évaluation des AGR • Rapport d'étude sur les filières Etude d'impact du programme (suivi périodique d'un échantillon de femmes bénéficiaires) 	<ul style="list-style-type: none"> • Production agricole favorable • La situation économique et politique du Niger est stable • L'environnement des affaires ne se détériore pas • Pas de baisse de prix sur le marché des produits finis
R 2. Les femmes ont davantage accès aux services financiers	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du nombre de femmes et groupements ayant reçu un crédit • Augmentation du montant des crédits octroyés <ul style="list-style-type: none"> - sur la ligne de crédit ARMFD - sur les ressources propres des IMF • Le portefeuille à risque (90 jours) est inférieur à 5 % 	<ul style="list-style-type: none"> • Base de données du projet • Documents techniques du système de monitoring par ANIP • Rapport d'activités des IMF 	<ul style="list-style-type: none"> • La solidarité entre les femmes reste intacte • Le secteur financier et de la microfinance en particulier ne connaît pas de problèmes majeurs • La législation sur la microfinance ne représente par un trop grand fardeau pour les petites IMF

<p>R 3. Les tâches des femmes sont allégées</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du nombre de femmes qui utilisent les équipements pour alléger leurs tâches • L'évolution du temps libéré et son utilisation pour : <ul style="list-style-type: none"> ○ Des activités génératrices de revenus ○ Des activités sociales ○ L'alphabétisation • Augmentation des infrastructures collectives opérationnelles – par type • Augmentation des équipements ADT installés et fonctionnels pour alléger les tâches des femmes par type 	<ul style="list-style-type: none"> • Base de données du programme y inclus des infos sur le statut des équipements (installé/ en panne/fonctionnel/ tenue des comptes) • Rapport d'activités des ONG partenaires basés sur des documents fournis par les animateurs et par d'autres intervenants (Pv de réception et d'installation des équipements, PV de d'aménagement et/ou réhabilités) • Rapport de tenue des comptes par les comités de gestion <p>Cartographie des installations</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Equipements disponibles répondant aux attentes des femmes • Les prix des services sont abordables pour toute la population • Disponibilité de la matière première • Cohésion sociale au sein des villages • Sécurisation foncière des sites pour le maraîchage
<p>R 4. Les femmes sont formées et leurs compétences organisationnelles sont renforcées</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du nombre de femmes alphabétisées par l'ARMFD • Augmentation du nombre de groupements de femmes opérationnels • Intégration des hommes dans les cours d'alphabétisation fonctionnelle • Augmentation du nombre de GRA • Nombre de fois que les autorités locales consultent les groupements de femmes • Augmentation du nombre de groupements qui mettent en pratique les acquis des formations reçues 	<ul style="list-style-type: none"> • Base de données du programme • Rapport d'activités annuel du prestataires en alphabétisation et rapport annuel de la Direction Régionale de l'Alphabétisation • Rapport semestriels des ONG (formations, appui-conseils, DPV, GRA, ...) • Rapport du DPV 	<ul style="list-style-type: none"> • Les femmes ont la liberté de s'organiser (non-claustration) • La cohésion sociale au niveau du village est assurée • Les autorités locales s'investissent dans le suivi des actions de développement de leurs entités • Publication des données

	formations reçues	<ul style="list-style-type: none">• Rapport des GRA• Rapport d'évaluationCartographe des GRA et des groupements	sexo-spécifique au niveau de la Statistique
--	-------------------	--	---

Activités principales	Moyens	Coûts
<p>A.1.1. Mettre en place et former une Unité d'Appui à l'Entrepreneuriat Féminin au sein du Centre Multifonctionnel des Femmes</p> <p>A.1.2. Organiser des formations (gestion, transformation, commercialisation) pour le groupe cible</p> <p>A.1.3. Développer des filières porteuses pour les femmes</p> <p>A.1.4. Créer et opérationnaliser un fonds de démarrage et d'innovation pour les AGR/GRA et micro-entreprises</p> <p>A.1.5. Encadrement par les ONG</p>	<p><u>Acteurs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Centre Multifonctionnel de Hawa Zaya (Unité de promotion de l'entrepreneuriat féminin) - STD des Ministères concernés - Formateurs GERME - ONG et leurs animateurs - Les femmes relais <p><u>Moyens proposés :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Sessions Formation des Formateurs GERME pour DAP et femmes-relais - Sessions gestion de base à organiser au niveau des 240 villages par l'ONG et l'AC- PF/PE ; - Sessions spécialisées à organiser au niveau des communes (10 sessions par commune) - Animation des filières : réunions et échanges, voyages d'études, GRA,.. - Fonds de démarrage et d'innovation pour les micro-entreprises /AGR - 1 expert en gestion des petites entreprises et un expert en technologie alimentaire, frais de fonctionnement ; communication, transport 	<p>VOIR BUDGET</p>

<p>A.2.1. Augmenter des lignes de crédit auprès des IMF ayant des performances satisfaisantes et une santé financière acceptable</p> <p>A.2.2. Renforcer les compétences de ces IMF et leurs agents et dirigeants</p> <p>A.2.3. Renforcer le réseau des guichets des IMF</p> <p>A.2.4. Sensibiliser les femmes sur le besoin de constituer leurs propres garanties et d'accumuler des ressources propres</p> <p>A.2.5. Développer de nouveaux produits financiers en collaboration avec les IMF dynamiques</p>	<p><u>Acteurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - IMF partenaires opérant dans la région de Dosso - Association Nigérienne des institutions professionnelles de la microfinance (ANIP) pour A.2.3 - ONG (A.2.4.) <p><u>Moyens :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Lignes de crédit - Sessions de formation pour les IMF à Dosso et à Niamey - Mise en place de systèmes de gestion informatique - Organisation des échanges et animation du réseau - Sessions de formation pour le DAP en vue de sensibiliser les femmes - Recherche et tests pour les nouveaux produits (warrantage, achat-vente d'équipements, crédit moyen terme, crédit individuel) 	<p>VOIR BUDGET</p>
<p>A 3.1. Réhabiliter les équipements installés dans la Phase I</p> <p>A 3.2. Mettre en place des équipements adéquats en vue d'alléger la pénibilité des tâches des femmes dans les villages d'extension</p> <p>A 3.3. Aménager des espaces collectifs pour les femmes</p> <p>A 3.4. Appuyer l'encadrement des comités de gestion</p> <p>A 3.5. Encadrement par les ONG</p>	<p><u>Acteurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - CCPF - DAP - Entreprises locales <p><u>Moyens :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise d'ouvrage déléguée aux entreprises locales - Identification d'opérateurs économiques dans la région et Installation des équipements adéquats - Enveloppe pour la mise en place des équipements ADT - Enveloppe pour l'aménagement des espaces collectifs pour les femmes Accompagnement des comités de gestion - Accompagnement des comités de gestion - Manuels de gestion 	<p>VOIR BUDGET</p>

<p>A.4.1. Assurer l'alphabétisation des femmes et des groupements et des membres de comités de gestion</p> <p>A.4.2. Organiser des sessions de formations de recyclage pour les groupements de la Phase 1</p> <p>A.4.3. Organiser des séances de sensibilisation/formation à l'endroit des groupements de femmes sur des thèmes spécifiques</p> <p>A.4.4. Diffuser la méthodologie « Groupes de recherche action » (GRA)</p> <p>A.4.5. Information sur les réalisations du programme</p> <p>A.4.6. Encadrement par les ONG</p>	<p><u>Acteurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - ONG spécialisées en alphabétisation - Opérateurs prestataires de services sur l'approche PdT - DAP <p><u>Moyens :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Fonctionnement des centres d'alphabétisation - Sessions de recyclage dans les villages couverts sous ARMFD I - Sessions de formation dans les nouvelles villages - Sessions DPV - Formations en GRA - Contrat de prestations avec les radios de proximité - Film documentaire 	<p><u>VOIR BUDGET</u></p>
--	---	---------------------------

7.2. CALENDRIER D'EXÉCUTION

		Année 1				Année 2				Année 3				Année 4			
		Trim 1	Trim 2	Trim 3	Trim 4	Trim 1	Trim 2	Trim 3	Trim 4	Trim 1	Trim 2	Trim 3	Trim 4	Trim 1	Trim 2	Trim 3	Trim 4
Résultat 1	Les rendements, la productivité et la qualité des productions réalisées par les femmes sont accrues																
A.1.1.	Mettre en place et former une Unité d'Appui à l'Entrepreneuriat Féminin au sein du Centre Multifonctionnel des Femmes																
A.1.2.	Organiser des formations (gestion, transformation, commercialisation) pour le groupe cible																
A.1.3.	Développer des filières porteuses pour les femmes																
A.1.4.	Créer et opérationnaliser un fonds de démarrage et d'innovation pour les AGR/GRA et micro-entreprises																
Résultat 2	Les femmes ont accès aux services financiers																
A.2.1.	Augmenter des lignes de crédit auprès des IMF ayant des performances satisfaisantes et une santé financière acceptable																
A.2.2.	Renforcer les compétences de ces IMF et leurs agents et dirigeants																
A.2.3.	Renforcer le réseau des guichets des IMF																
A.2.4.	Sensibiliser les femmes sur le besoin de constituer leurs propres garanties et d'accumuler des ressources propres																
A.2.5.	Développer de nouveaux produits financiers en collaboration avec les IMF dynamiques																
Résultat 3	Les tâches des femmes sont allégées																
A.3.1.	Réhabiliter les équipements installés dans la Phase I																
A.3.2.	Mettre en place des équipements adéquats en vue d'alléger la pénibilité des tâches des femmes dans les villages d'extension																
A.3.3.	Aménager des espaces collectifs pour les femmes																
A.3.4.	Appuyer le dispositif d'accompagnement des comités de gestion																
Résultat 4	Les femmes sont formées et leurs compétences opérationnelles sont renforcées																
A.4.1.	Assurer l'alphabétisation des femmes et des groupements et des membres de comités de gestion																
A.4.2.	Organiser des sessions de formations de recyclage pour les groupements de la Phase 1																
A.4.3.	Organiser des séances de sensibilisation/formation à l'endroit des structures féminines sur des thèmes spécifiques																
A.4.5.	Diffuser la méthodologie « Groupes de recherche action » (GRA)																
A.4.6.	Information sur les réalisations du programme																

Z.04	Démarrage du projet																
	Etude Baseline																
	Elaboration des Codes de Financement																
	Atelier de Validation																
	Diagnostic dans les villages Phase I																
	Adaptation Manuel de procédures																
	Diagnostic dans les nouveaux villages																
	Diagnostic sur les besoins en renforcement des capacités gestionnaires																

7.3. BUDGET DU PROJET

BUDGET TOTAL				Mode d'exéc.	BUDGET TOTAL	%	ANNEE 1	ANNEE 2	ANNEE 3	ANNEE 4
Le potentiel et la position des femmes au sein de l'économie du ménage et de l'économie du marché sont promus dans la région de Dosso										
A					2.881.951,84	63%	1.188.191,22	651.948,25	557.773,09	484.039,27
A	01	<i>Résultat 1: Les rendements, la productivité et la qual</i>		<i>cogestion</i>	<i>658.156,66</i>	<i>14%</i>	<i>186.710,19</i>	<i>163.592,21</i>	<i>159.689,59</i>	<i>148.164,67</i>
A	01	01	Mettre en place et former une Unité d'appui à	cogestion	157.375,34		52.463,37	35.062,12	34.970,65	34.879,19
A	01	02	Organiser la formation en gestion, en commercialisation et en techniques de production pour les formateurs et	cogestion	166.547,25		50.688,29	44.971,57	41.160,42	29.726,97
A	01	03	Développer des filières porteuses pour les femmes	cogestion	56.595,58		14.148,89	14.148,89	14.148,89	14.148,89
A	01	04	Créer et opérationnaliser un fonds de démarrage et d'innovation pour les AGR et micro-entreprises	cogestion	114.334,50		28.583,62	28.583,62	28.583,62	28.583,62
A	01	05	Encadrement par les ONG	cogestion	163.304,00		40.826,00	40.826,00	40.826,00	40.826,00
A	02	<i>Résultat 2: Les femmes ont davantage accès aux sei</i>		<i>cogestion</i>	<i>660.784,60</i>	<i>14%</i>	<i>422.516,93</i>	<i>110.645,34</i>	<i>87.778,44</i>	<i>39.843,89</i>
A	02	01	Augmenter des lignes de crédit auprès des IMF	cogestion	435.972,68		348.778,15	43.597,27	43.597,27	0,00
A	02	02	Renforcer les compétences de ces IMF, leurs agents et dirigeants		114.523,40		35.291,40	32.937,96	25.315,66	20.978,38
A	02	03	Renforcer le réseau des guichets des IMF	cogestion	30.489,20		15.244,60	15.244,60	0,00	0,00
A	02	04	Sensibiliser les femmes sur le besoin de constituer leurs propres garanties et d'accumuler des ressources propres	cogestion	64.554,72		19.391,64	15.054,36	15.054,36	15.054,36
A	02	05	Développer de nouveaux produits financiers en collaboration avec les IMF dynamiques	cogestion	15.244,60		3.811,15	3.811,15	3.811,15	3.811,15
A	03	<i>Résultat 3: Les tâches des femmes sont allégées</i>		<i>cogestion</i>	<i>1.018.983,38</i>	<i>22%</i>	<i>306.539,37</i>	<i>237.481,33</i>	<i>237.481,33</i>	<i>237.481,33</i>
A	03	01	Réhabiliter les équipements installés en phase I	cogestion	114.334,50		80.034,15	11.433,45	11.433,45	11.433,45
A	03	02	Mettre en place des équipements adéquats en vue d'alléger la pénibilité des tâches des femmes dans les villages d'extension	cogestion	152.446,00		38.111,50	38.111,50	38.111,50	38.111,50
A	03	03	Aménagement des espaces collectifs pour les femmes	cogestion	550.330,05		137.582,51	137.582,51	137.582,51	137.582,51
A	03	04	Appui à l'encadrement des comités de gestion	cogestion	38.568,84		9.985,21	9.527,87	9.527,87	9.527,87
A	03	05	Encadrement par les ONG	cogestion	163.304,00		40.826,00	40.826,00	40.826,00	40.826,00

A	04		Résultat 4: Les femmes sont formées et leurs compé	cogestion	544.027,20	12%	272.424,73	140.229,37	72.823,73	58.549,37
A	04	01	Assurer l'alphabétisation des femmes	cogestion	300.000,00		203.320,00	81.680,00	15.000,00	0,00
A	04	02	Organiser des sessions de formation de recyclage pour les groupements de la Phase 1	cogestion	16.769,06		12.653,02	1.372,01	1.372,01	1.372,01
A	04	03	Organiser des séances de sensibilisation/formation à l'endroit des groupements féminines dans les "	cogestion	27.440,28		6.860,07	6.860,07	6.860,07	6.860,07
A	04	04	Diffuser la méthodologie GRA	cogestion	9.146,76		2.286,69	2.286,69	2.286,69	2.286,69
A	04	05	Information sur les réalisations des femmes et de leur groupements	cogestion	27.367,11		6.478,95	7.204,60	6.478,95	7.204,60
A	04	06	Encadrement par les ONG	cogestion	163.304,00		40.826,00	40.826,00	40.826,00	40.826,00
X			Réserve budgétaire (max 5% * total activités) -	5% !!!!	107.951,14	4%				107.951,14
X	01		<i>Réserve budgétaire</i>		107.951,14	4%				107.951,14
X	01	01	Réserve budgétaire COGESTION	cogestion	107.951,14					
X	01	02	Réserve budgétaire REGIE	regie						
Z			Moyens généraux		1.617.257,41	35%	491.182,69	431.924,42	324.575,15	369.575,15
Z	01		<i>Frais de personnel</i>		975.601,96	21%	243.995,77	244.376,88	243.614,65	243.614,65
Z	01	01	Assistant technique	regie	600.000,00		150.000,00	150.000,00	150.000,00	150.000,00
Z	01	02	Personnel régional	cogestion	189.328,19		47.332,05	47.332,05	47.332,05	47.332,05
Z	01	03	Equipe finance et administration	cogestion	57.075,78		14.268,95	14.268,95	14.268,95	14.268,95
Z	01	04	Equipe technique		0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Z	01	05	Autres frais de personnel	cogestion	129.197,98		32.394,77	32.775,89	32.013,66	32.013,66
Z	02		<i>Investissements</i>		95.583,64	2%	95.583,64	0,00	0,00	0,00
Z	02	01	Véhicules	cogestion	79.271,92		79.271,92	0,00	0,00	0,00
Z	02	02	Equipement bureau	cogestion	5.366,10		5.366,10	0,00	0,00	0,00
Z	02	03	Equipement IT	cogestion	10.945,62		10.945,62	0,00	0,00	0,00
Z	02	04	Aménagements du bureau		0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

Z	03	<i>Frais de fonctionnement</i>		277.841,99	6%	74.460,50	74.460,50	64.460,50	64.460,50
Z	03	01	Loyer du bureau						
Z	03	02	Services et frais de maintenance						
Z	03	03	Frais de fonctionnement des véhicules	cogestion	19.200,00	4.800,00	4.800,00	4.800,00	4.800,00
			Télécommunications	cogestion					
Z	03	04			7.200,00	1.800,00	1.800,00	1.800,00	1.800,00
			Fournitures de bureau	cogestion					
Z	03	05			144.000,00	36.000,00	36.000,00	36.000,00	36.000,00
			Missions						
Z	03	06				0,00	0,00	0,00	0,00
Z	03	07	Frais de représentation et de communication externe			0,00	0,00	0,00	0,00
Z	03	08	Formations CCA	cogestion	16.000,00	4.000,00	4.000,00	4.000,00	4.000,00
Z	03	09	Diagnostics et formations en gestion financière et administrative	regie	60.000,00	20.000,00	20.000,00	10.000,00	10.000,00
			Frais de consultance (divers)	cogestion					
Z	03	10			31.441,99	7.860,50	7.860,50	7.860,50	7.860,50
			Frais financiers	cogestion					
Z	03	11				0,00	0,00	0,00	0,00
Z	03	12	Frais TVA			0,00	0,00	0,00	0,00
Z	03	13	Frais de visibilité			0,00	0,00	0,00	0,00
			Autres frais de fonctionnement						
Z	03	14				0,00	0,00	0,00	0,00
Z	04	<i>Démarrage du programme</i>		132.229,83	3%	70.642,79	61.587,04		
Z	03	01	Atelier de validation	cogestion	3.048,92	3.048,92			
			Diagnostic villageois (villages Phase I)	cogestion		7.622,30			
Z	03	02			7.622,30				
Z	03	03	Adaptation du manuel de procédures	cogestion	762,23	762,23			
Z	03	04	Base line	regie	15.000,00	15.000,00			
			Sélection des nouveaux villages	cogestion		7.622,30			
Z	03	05			7.622,30				
Z	04	<i>Audit et Suivi et Evaluation</i>		136.000,00	3%	6.500,00	51.500,00	16.500,00	61.500,00
Z	04	01	Frais de suivi et évaluation	regie	50.000,00		25.000,00		25.000,00
Z	04	02	SMCL	cogestion	2.000,00	500,00	500,00	500,00	500,00
Z	04	03	Audit international	regie	20.000,00		10.000,00		10.000,00
Z	04	04	Audit national	regie	24.000,00	6.000,00	6.000,00	6.000,00	6.000,00
Z	04	05	Backstopping	regie	20.000,00		10.000,00	10.000,00	
Z	04	06	Capitalisation	regie	20.000,00				20.000,00
TOTAL				4.607.160,39		1.679.373,92	1.083.872,67	882.348,24	961.565,56
				REGIE	834.000,00	191.000,00	246.000,00	176.000,00	221.000,00
				COGESTION	3.773.160,39	1.488.373,92	837.872,67	706.348,24	740.565,56

7.4. TDR PERSONNEL

- 1. Responsable national du programme :**
le/la Directeur/Directrice Régional-e de Dosso (48H/M)

Lieu de travail

Région de Dosso

Ses tâches seront :

Il/elle assure la direction du projet. A ce titre, il/elle est chargé(e) en étroite collaboration avec le/la co-responsable :

- d'assurer la coordination de l'ensemble des activités, avec tout ce que cela inclut comme tâches de gestion du cycle du programme.;
- d'assurer la gestion des partenariats et des consultances ;
- de superviser les infrastructures et équipements du volet d'allègement des tâches ;
- de gérer les relations avec les média, organiser des échanges internationaux, gérer les indemnités des services techniques ;
- de gérer les investissements prévus dans les trois volets ;
- d'identifier et organiser la formation des cadres ONG et services techniques ;

- 2. Le/la responsable national-e nommera/sélectionnera (en accord avec la CTB) un point focal, COORDINATEUR, qui assurera le suivi et la coordination quotidien du programme (48H/M)**

Lieu de travail

Région de Dosso.

Description du poste

Responsable de la production des résultats intermédiaires inscrits dans le cadre logique du DTF. Il/elle assurera en étroite collaboration avec le/la Directeur/Directrice Régional et le/la co-responsable le suivi quotidien du programme, il/elle aura comme tâches :

- d'assurer la coordination de l'ensemble des activités, avec tout ce que cela inclut comme tâches de gestion de cycle de programme.;
- d'assurer la gestion des partenariats et des consultances ;
- de superviser les infrastructures et équipements du volet d'allègement des tâches ;
- de gérer les relations avec les média, organiser des échanges internationaux, gérer les indemnités des services techniques ;
- de gérer les investissements prévus dans les trois volets ;
- d'identifier et organiser la formation des cadres ONG et services techniques.

Qualifications requises

- Sociologue – économiste ou ingénieur en développement rural, possédant une expérience de terrain dans la supervision et l'exécution des programmes/projets de développement rural, la gestion financière et la gestion du personnel.
- Expérience dans le domaine de la planification et le suivi de projets.
- Expérience de formation en milieu rural.
- Expérience dans le domaine de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes.
- Bonne maîtrise des logiciels de traitement de texte.

3. Un-e Assistant-e Technique international-e– profil gestionnaire – co-responsable (48 H/M)

Lieu de travail

Tous les départements de la région de Dosso

Description du poste

Co-responsable du projet, co-responsable de la production des résultats intermédiaires inscrits dans le cadre logique du DTF. Il/elle assure, avec le/la responsable, la coordination du projet.

A ce titre, il/elle est principalement chargé, de :

- Définir les orientations et stratégies de l'intervention ;
- Superviser l'ensemble des activités de l'intervention, assurer la cohérence des activités avec la stratégie et la politique du Gouvernement ;
- Suivre et contrôler l'exécution progressive des activités en conformité avec la programmation établie ainsi que l'affectation et l'utilisation des budgets qui y ont été alloués. En particulier, assurer la conduite des activités prévues au démarrage du programme et superviser les activités de suivi et d'évaluation ;
- Coordonner et superviser toutes les relations de l'intervention avec les institutions gouvernementales, services techniques, ONG concernées;
- Superviser tous les processus de préparation de signature et de suivi des conventions avec les partenaires et bénéficiaires du projet ;
- Superviser la préparation de tous les rapports financiers et techniques de l'intervention à l'intention de la Structure Mixte de Concertation Locale et participer à toutes les réunions de cette dernière ;
- Exercer la coresponsabilité administrative et financière du projet et, entre autres, planifier les dépenses et suivre l'évolution des budgets, approuver les engagements de dépenses (co-signature), superviser les marchés publics, contrôler et signer la comptabilité
- Responsable de l'organisation d'un diagnostic sur les besoins en renforcement des capacités gestionnaires auprès du partenaire et responsable pour la coordination des formations qui en découleront
- Assurer la responsabilité de la clôture opérationnelle et financière de l'intervention à la fin de la période d'exécution

Qualifications requises

- Formation universitaire de type Sciences Politiques/Sciences sociales/Droit, etc. ;
- Un troisième cycle relatif au développement local et à la planification constituera un atout supplémentaire
- Expérience de 10 ans minimum en matière de développement en Afrique ;
- Expérience dans le domaine de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes ;
- Expérience de gestion et de coordination de projets en milieu rural ;
- Expérience en marchés publics
- Bonne connaissance de l'Afrique de l'Ouest en général et, si possible, du Niger ;

- Parfaite connaissance de la langue française
- Expertise en 'Gestion des connaissances'

4. Un-e Responsable administratif et financier (48H/M)

Lieu de travail

Dosso.

Description de poste

Sous la supervision du responsable du programme et dans le respect des directives de la Structure Mixte de Concertation Locale, le/la RAF travaillera en étroite collaboration avec les autres membres de l'équipe.

Il/elle sera principalement chargé-e de :

- Préparer et coordonner la planification et la mise en œuvre des activités du projet au niveau financier ;
- Superviser l'ensemble des procédures d'appel d'offre, de passation des marchés avec les prestataires de services ;
- Préparer les documents de fond, dresser les états de décaissement et analyse des coûts par catégorie de dépenses et tenir à jour la comptabilité du projet ;
- Sous la supervision des responsables du programme, assurer tous les aspects de la gestion financière du programme ;
- Préparer les rapports financiers détaillés et complets ;
- Assurer toutes les tâches relatives à l'achat et à l'utilisation de l'équipement et superviser tous les aspects logistiques ;
- Réaliser les analyses périodiques devant porter sur les procédures administratives, financières et comptables et sur les mécanismes de gestion et proposer les améliorations jugées utiles ;
- Préparer les rapports financiers périodiques selon les procédures en vigueur ;
- Assurer toute autre activité requise pour la bonne marche du projet ;
- Assurer la clôture financière de l'intervention.

Qualifications requises :

- niveau d'études jusqu'au Master, de préférence dans le domaine de l'économie ou de la gestion publique ;
- 5 ans d'expérience professionnelle dans le domaine du développement et dans le contexte d'un pays en développement ;
- très bonne expérience dans le pilotage des audits (termes de référence, accompagner, etc.), le suivi des recommandations,
- très bonne expérience de la mise en place des audits et l'accompagnement des institutions dans la gestion de qualité ;
- très bonne connaissance (parlée et écrite) du français;
- bonnes aptitudes à la communication, la présentation, la rédaction et la formation ;
- aptitudes à faire participer, impliquer et consulter les fonctionnaires et les AT.
- toute expérience professionnelle au sein de Ministères des Finances, du Budget, et/ou de la Planification, et/ou au sein de départements de la Planification et/ou des Finances de

ministères sectoriels, et/ou au sein de départements de la Planification et/ou des Finances à des échelons inférieurs du gouvernement, constitue un atout ;

5. Un-e Responsable Suivi-évaluation (48 H/M)

Lieu de travail

Dosso.

Description de poste

Il/elle assure la mise en place du système de suivi-évaluation. Il/elle coordonne les activités de collecte de données par les différents partenaires du programme et rédige les rapports périodiques du projet.

Il/elle est responsable pour les études d'effet/impact spécifique qui seront organisées au cours des 4 ans de l'ARMFD II.

Qualifications requises

Diplômé sociologue, socio-économique, expérimenté dans la mise en place de systèmes de suivi-évaluation.

6. Un-e secrétaire (48 H/M)

Lieu de travail

Dosso

Description du poste

Il/elle assure la réception et expédition du courrier du projet, classer les dossiers et archives du programme, gérer l'agenda des co-responsables, exécuter toute tâche qui lui est confiée par le Responsable et co-responsable du projet.

Qualifications requises

Diplômé secrétariat, expérimenté(e) dans l'utilisation de l'outil informatique.

7. Deux Chauffeurs (H/F) (2 fois 48 H/M)

Lieu de travail

Tous les départements de la région de Dosso.

Qualifications requises

Chauffeurs avec expérience de plusieurs années capables de tenir le cahier de bord d'un véhicule et d'effectuer des courses, sous la responsabilité du Responsable et du/de la co-responsable du projet.

7.5. CARACTÉRISTIQUES DE LA RÉGION DE DOSSO

Tableau 1 : Quelques caractéristiques de la Région de Dosso⁵²

1. Données démo-administratives		
- Superficie Région (estimation)	km ²	31 000
- Rapportée au territoire national (1 267 000 km ²)	%	2,5%
- Population totale RGPH 2001	hbt	1 505 864
- Rapportée à tout le pays en 2001 (10 790 352 hbt.)	%	13,9%
- Estimation population 2008	hbt.	1 897 605
- Population rurale/population totale (2001))	%	98,2%
- Densité de la population (estimation 2008) (43,7 hab/km ² en 2001)	hbt/km ²	61,21 (de 49 à 81 suivant dprt.)
Nombre de communes urbaines		
5		
Nombre de communes rurales		
38		
- Incidence de la pauvreté (2005)	%	86
- Moyenne du pays	%	62,1
- Taux d'alphabétisation des adultes	%	15,6 (77% pour les femmes et 24,4% pour les hommes)
Organisations professionnelles (OP)		
Nombre d'OP de base (RGA/C 2007)		
6 990		
Nombre d'Unions		
114		
Nombre de fédération		
16		
SPR du Code rural	Nbr	1
- COFOCOM	Nbr	18
- COFOB	Nbr	154
3. Facteurs de production		
I		
Points d'eau moderne en zone rurale		
Puits ciment		
forages		
taux de couverture théorique 2008		
2193 1747 72,34% (taux réel inférieur à 60%)		
- Superficie emblavée en mil 2008	ha	1 183 105
- Potentiel terres irrigables	ha	95 000
- Superficie irriguée (AHA : 376ha riz + 315 sites dans dallols ; surfaces nc)	ha	
Superficie de forêts	ha	17 000 ha de forêts classées
	ha	140 000 ha domaine protégé
4. Données sur la production agro-pastorale		
- Production céréalière 2007	t	615 194

⁵² Source: Processus d'élaboration du Plan Région de la Stratégie de développement Rural – Actualisation du diagnostic, version mai-juin 2009

- Rapportée à tout le pays (3 957 100 t en 2006 : INS)	%	15,5%
- Production culture de rente (arachide, niébé, voandzou)	t	166 650
- Rapportée à tout le pays (de l'ordre de 500 000 t)	%	33,2%
- Cheptel 2007	BT	755 812
- Rapporté à tout le pays (10 446 029)	%	7,2%
- Production piscicole 2007	t	640
- Rapportée à tout le pays (de l'ordre de 50 000 t)	%	1,2%

7.6. CALCUL DU COÛT DES INTERVENTIONS DES ONG PAR RÉSULTAT ATTENDU

Encadrement par les ONG	unité	quantité	Montant FCFA	montant €	Mode d'exéc.	BUDGET TOTAL
Coordinateur	homme /mois	240	300000	457,34	n/a	109.761,12
Animateur (1 animateur * 20 communes * 12 mois/an)	homme /mois	960	175000	266,78		256.109,27
Location de bureau Coordination + fonctionnement	mois	240	150000	228,67		54.880,56
Location de bureau Commune	mois	960	50000	76,22		73.174,08
Matériel de transport - motos (1/ commune + 1 pr coordinateur)		21	1500000	2.286,69	n/a	48.020,49
Frais de transport par agent (carburant)		21	75000	114,33		2.401,02
				0,00		0,00
Total						544.346,54
Soit, par commune par an						6.804,33
sur budget AGR - R1					30%	2.041,30
sur budget IMF - R2					10%	680,43
sur budget ADT - R3					30%	2.041,30
sur budget Info-sensibilisation - R4					30%	2.041,30

7.7. SITUATION ACTUELLE DES IMF DE L'ARMFD I

Au lancement de l'ARMFD, les IMF étaient peu représentées dans les départements couverts par le projet et il a dès lors été proposé d'apporter (1) une subvention pour le fonctionnement de ces IMF combinée avec (2) une ligne de crédit pour l'octroi de crédit à des AGR et ADT.

La convention signée entre l'ARMFD et l'IMF stipule :

- l'objet de la convention est le renforcement durable des capacités financières et techniques des IMF afin de pérenniser l'offre de services financiers à la population cible de l'IMF et du projet (art 1);
- la mise à disposition d'une ligne de crédit de x millions de FCFA dont le montant augmentera à partir de la deuxième année du contrat selon une capitalisation de 50% des intérêts générés (art 4 et 7)⁵³.
- un montant de x millions de FCFA est réservé au petit équipement d'allègement des tâches.
- un montant destiné au renforcement de l'IMF (art 7)
- l'IMF est seule responsable de la conduite des activités de microfinance qui font l'objet de la convention (art 3.1).

Tableau * : Montant des subventions et des lignes de crédit accordés aux IMF partenaires de l'ARMFD I

	Montant subventions	Montant ligne de crédit	dont réservé pour ADT
Asusu Cii Gaba	10.935.000	87.000.000	10.000.000
Hinfani	15.000.000	103.000.000	
CPEC Gomni	8.059.000	77.000.000	15.000.000
CPEC Yada Barka	9.499.225	82.000.000	inclus
Asusu Dendi	10.935.958	89.017.500	10.000.000
Total	54.429.183	438.017.500	35.000.000

⁵³ Ce partage des intérêts perçus est inclus dans toutes les conventions sauf dans celle d'Hinfani (région de Dosso).

Tableau 3 : Caractéristiques du crédit dans le cadre du volet épargne crédit du projet ARMFD⁵⁴

Critères	CEPEC FalwelLoga	Hinfani Dosso	Asusu Cii Gaba Douthi	Asusu Gomni Boboye	Asusu Dendi Gaya
Montant/femme du 1er crédit *	14.285 à 20.000	25.000	15.000 à 62.500	22.910 à 62.500	25.000 à 50.000
Montant/femme du 2ème crédit*	23.333 à 35.000	50.000	45.000	64.285	-
Montant/femme du 3ème crédit*	50.000	-	-	-	-
Durée(s) du prêt (toutes lignes sauf ADT)	de 6 à 12 mois	de 6 à 12 mois	de 6 à 12 mois	6 mois	5 à 6 mois
Durée du prêt ADT	12 mois	de 12 à 24 mois	?	12 mois	12 mois
Frais d'adhésion par groupement	10.500	?	?	?	?
Frais de dossier (en % du m emprunté)	2%	2%	2%	2%	2%
Apport personnel (% du m emprunté)	10%	5 à 15%	25%	20%	20%
Taux d'intérêt mensuel (tes lignes sauf ADT)	2%	2%	2%	2,5%	2%
Taux d'intérêt réel (compte tenu immobilisation)	2,22%	2,11 à 2,35%	2,67%	3,13%	2,50%
Coût d'un 1er crédit (6 mois, 20.000 F nets, groupement de 20 membres)	3.565	de 3.457 à 3.745	4.129	4.681	3.925
Coût d'un 1er crédit (12 mois, 20.000 F nets, groupement de 20 membres)	6.205	de 5.989 à 6.565	7.333	8.437	6.925
Taux d'intérêt ADT	1%/mois	12%/an	2%/mois	12%/an	12%/an
Possibilité de remboursement échelonné	oui	oui	oui	oui	oui
Possibilité de remboursement anticipé	oui	oui	oui	oui	oui

⁵⁴ Source : Mission d'évaluation du volet "épargne-crédit" du projet, octobre 2007

L'évaluation de l'évolution des revenus des femmes (fin 2008)⁵⁵ fait ressortir :

- que 100% des femmes enquêtées ont bénéficié de crédits auprès des institutions de micro finance (IMF) et des tontines ;
- que le crédit accordé aux groupements féminins a permis aux femmes d'avoir un montant compris entre 10.000 à 25.000 FCFA. Pour les tontines, le montant du prêt varie entre 100 et 2.000 FCFA ;
- le montant dépend largement de la Commune et du département. Des tendances élevées sont observées dans le département de Gaya et de Douthi et des tendances faibles dans le département de Loga. Le montant est fonction du rang de la génération de crédit par groupement.
- les femmes exercent des activités comme: l'embouche, petit commerce, agriculture et transformation des produits agro-pastoraux. Les bénéfices tirés de ces activités sont réinvestis dans l'achat des animaux, le petit commerce (45% des enquêtées).
- 32 % utilisent une partie des bénéfices pour acheter de la nourriture et des habits pour la famille en appui au chef de ménage. 35 % des femmes interrogées utilisent une partie des bénéfices générés par le crédit pour faire de l'épargne en nature ou en thésaurisation.
- les femmes n'ont pas de difficultés pour le remboursement du crédit. Les crédits contractés sont remboursés à hauteur de 89% en moyenne. Elles arrivent à subvenir aux besoins des enfants dans les domaines de la santé, l'éducation et de l'alimentation
- les femmes enquêtées suggèrent à 49 % une révision à la baisse du montant des apports personnels et des délais de remboursements plus longs.

L'audit effectué pour l'ARMFD en avril 2009, ainsi que l'analyse des états financiers 2008 et les entretiens dans le cadre de la mission de formulation font ressortir la situation suivante en ce qui concerne 5 partenaires actuelles de l'ARMFD I.

ASUSU CIIGABA – département Douthi

ASUSU CII GABA (créée en 2005) qui a collaboré avec l'ARMFD dans le département de Douthi, est le partenaire le plus dynamique de l'ARMFD. ASUSU CII GABA couvre actuellement 13 agences/antennes dans 7 régions du Niger. Dans la région de Dosso, elle a une antenne à Dosso et un agent à Loga en plus de leur guichet à Douthi. Elle a un encours de 2,3 millions de USD et 7632 clients.

La ligne de crédit de 87 millions de FCFA (132.630 €) a permis d'octroyer des crédits aux groupements ARMFD pour un montant total de 485.850.000 FCFA, soit un effet multiplicateur de 5,6. L'encours au 31/12/2008 s'élève à 162.334.681 FCFA, ce qui représente une mobilisation des ressources propres de l'IMF de 87 %. Le taux d'impayés (> 90 jours) du portefeuille ARMFD est de 0 %.

Cette IMF a une gamme de produits financiers relativement large, avec des conditions et une durée adaptées aux différents types d'activités (p.e. crédit groupement et crédit individuel, crédit maraîchage, crédit embouche, crédit warrantage). Sa clientèle est composée de 86 % de femmes. Elle encadre et suit de façon intense les groupements de femmes lors de leurs premiers cycles de crédit.

Ses états financiers 2008⁵⁶ montrent que sa solvabilité de 30,46% est bonne avec « Provisions, fonds propres et assimilés » de 1,18 milliards comparé au total du bilan de 3,89 milliards de FCFA.

⁵⁵ Source: Mission d'évaluation de l'évolution de l'augmentation des revenus monétaires des femmes par des enquêtes – Synthèse de l'étude, décembre 2008, 20 pages

En 2008, elle a réalisé des bénéfices pour 101,8 millions de FCFA. Asusu Cii Gaba a bénéficié de lignes de crédit pour 1 milliard de FCFA, en partie sous forme de fonds de dotation (300 millions de FCFA de DANIDA et 27,5 millions de FCFA de Lux-Développement)⁵⁷. Elle a bénéficié des crédits de la part des banques commerciales (1,5 milliards fin 2008 auprès de BRS, Ecobank, Africap) mais cette capacité d'emprunt risque d'être limitée par les faibles fonds propres, d'où la priorité pour cette IMF de chercher des fonds de dotation ou participations au capital.

Même si la ligne de crédit est d'un montant moindre par rapport au volume financier de cette organisation, la collaboration avec l'ARMFD représente pour elle un atout majeur pour le développement de ses activités dans la région de Dosso et le département de Douthi en particulier. Asusu CiGaba espère que la ligne de crédit pourra être transférée en 'fonds de dotation' pour lui permettre de mobiliser des fonds supplémentaires auprès de banques commerciales et investisseurs sociaux.

Hinfani – département Dosso

Hinfani est une IMF relativement jeune, issue d'un projet d'une ONG allemande EIRNE, avec une équipe de personnes bien formées par cette ONG. La ligne de crédit/fonds de dotation octroyée par cette ONG lui a permis de renforcer sa situation sur le marché de la microfinance à Dosso. La ligne de crédit ARMFD de 103 millions de FCFA (157.020 €) lui a permis d'accorder des crédits pour un montant total de 244 millions de FCFA soit un effet multiplicateur de 2,37. L'encours au 31/12/2009 est de 109.878.230 FCFA.

Hinfani octroie des crédits à des groupements féminins ou mixtes. Des montants maximaux pour les groupements et pour leurs membres sont fixés en fonction du cycle de crédit. Le financement couvre 85% de l'investissement avec un taux d'intérêt de 2% par mois pour les AGR et 1% pour les ADT.

Le total du bilan de Hinfani au 31/12/2008 s'élève à 323.107.795 FCFA avec des provisions, fonds propres et assimilés de 318.502.221 FCFA soit une solvabilité de 96%. Son encours total au 31/12/2008 s'élève à 269.364.939 FCFA. Hinfani a réalisé un bénéfice de 15 millions de FCFA en 2008. Cette situation financière (solvabilité et liquidité) a évolué très favorablement ces dernières années.

La ligne de crédit de l'ARMFD représente quasiment un tiers de son activité et a permis une forte expansion de l'IMF. La future expansion de Hinfani reste fortement liée à la disponibilité de lignes de crédit parce que la structure n'est pas encore suffisamment solide pour accéder au refinancement des banques commerciales. Vu son dynamisme, elle pourra toutefois être en mesure d'attirer d'autres partenaires financiers dans quelques années.

CPEC Gomni – Département Boboye

Cette Caisse Populaire d'Épargne et de Crédit (CPEC) a été créée en 1994 et a actuellement 1658 membres (31/3/2009). Avec la ligne de crédit de 92.000.000 FCFA (140.250 €), elle a pu accorder des crédits pour des montants totaux de 165.195.400 FCFA, soit un effet multiplicateur de 1,8. L'encours des crédits au 31/3/2009 ne représentait toutefois que 42.093.300 FCFA. Le taux d'impayés (PAR 90 jrs⁵⁸) est de 1,53%.

⁵⁶ Ces états financiers couvrent l'ensemble de l'organisation. Il n'existe pas de situation spécifique pour les différentes antennes et guichets.

⁵⁷ Voir Tableau 'Fonds de crédits gérés par Asusu Ciigaba'

⁵⁸ PAR = Portefeuille à risque – 90 jours

Le total du bilan au 31/3/2009 s'élève à 179.927.295 FCFA avec des provisions, fonds propres et assimilés de 46.622.239 FCFA soit une solvabilité relativement faible de 26%. Ses états financiers 2008 montrent que la CPEC a déposé une grande partie de ses ressources financières (y inclus une partie de la ligne de crédit ARMFD) sur des comptes en banques plutôt que d'accorder des crédits aux groupements de femmes⁵⁹. L'épargne totale des membres auprès de cette structure s'élève à 75.872.982 FCFA à la fin du premier trimestre 2009.

L'audit a constaté des défaillances en matière de bonne gouvernance (tenue irrégulière de l'Assemblée Générale, faible compétence des agents de crédit) et l'absence d'un système de logiciel de suivi des opérations.

En conclusion, cette IMF arrive à mobiliser une partie importante de l'épargne locale, mais par mesure de prudence – ou de faibles compétences de gestion - elle n'a pas pu répondre aux attentes de l'ARMFD en matière du volume de crédit octroyé. Elle joue un rôle important pour les services financiers offerts à la population locale, mais elle ne dispose pas de la capacité de bien gérer son patrimoine et d'assurer un suivi intensif des clients qui ont bénéficié des crédits à travers l'ARMFD. La CPEC est actuellement très dépendante de la ligne de crédit ARMFD (la ligne de crédit représente plus de 50% du total de son bilan).

Cette IMF connaît surtout des problèmes d'insécurité. Il lui a été demandé de prévoir un moyen de transport et d'être accompagné des gardes de la préfecture pour aller voir les femmes sur place pour leur donner l'argent. Il est dangereux pour les femmes d'aller chercher chez l'IMF leur argent car elles sont souvent attaquées lors des déplacements.

CPEC YAADA BARKA – Département Loga

Cette CPEC existe depuis * et a * membres⁶⁰. Elle a bénéficié d'une ligne de crédit de 82 millions de FCFA (125.000 €) et a accordé un volume de crédit de 225.594.630 FCFA soit un effet multiplicateur de 2,75. Le taux d'impayés (>90 jrs) s'élève à 4,34%⁶¹.

L'audit début 2009 a fait ressortir de sérieuses défaillances dans la gestion, notamment des crédits importants octroyés aux dirigeants de la CPEC. Les parties prenantes de l'ARMFD dans le département de Loga (agents communaux, STD, femmes relais et groupements) se plaignent de la faible présence de terrain des agents de la CPEC.

La position de cette CPEC est semblable à celle de la CPEC Gomni, avec des faiblesses plus pointues en matière de gouvernance (notamment l'importance des crédits octroyés aux dirigeants).

ASUSU DENDI – Département de Gaya

Cette mutuelle a été créée en 1997 par des ressortissants de Gaya (dont la plupart réside à Niamey) suite à des opportunités de collaboration avec la Coopération Suisse, le projet PIP2⁶² et l'ARMFD. Des crédits ont été octroyés à des promoteurs ANPIP⁶³ mais les remboursements ont été très faibles⁶⁴. Au commencement de sa collaboration avec l'ARMFD, sa position financière était donc déjà fort affaiblie. La mutuelle a proposé à l'ARMFD de faire des opérations de crédit warrantage avec les groupements de femmes (2006), mais cette opération n'a pas eu l'effet positif et une grande partie de ces crédits (*%) n'a pas pu être recouverte. Ces dernières années, les taux de

⁵⁹ Par mesure de prudence vers la fin de la première phase? Pour limiter les pertes suite aux mauvais remboursements ?

⁶⁰ La mission de formulation ne dispose pas de cette information actualisée.

⁶¹ Rapport ARMFD 2008 p 44

⁶² PIP2 /Projet de Promotion de l'Irrigation Privée Phase 2

⁶³ Association Nigérienne des professionnels de l'Irrigation Privée

⁶⁴ "une ardoise de 50 millions de FCFA" selon le directeur de la caisse qui souligne que Asusu avait connu 3 exercices déficitaires avant la collaboration avec l'ARMFD.

remboursement sont restés assez faibles, obligeant la mutuelle de provisionner ces non-remboursements. En conséquence, ses états financiers (ses ressources propres) se sont fortement détériorés à tel point qu'elles mettent en danger la crédibilité de cette mutuelle. Le total du bilan de Asusu Dendi au 31/12/2008 s'élève à 299.398.787 FCFA avec des provisions, fonds propres et assimilées de 299.398.787 FCFA soit 19%⁶⁵.

Avec la ligne de crédit de 89.017.500 FCFA (135.700 €) que l'ARMFD lui a octroyé, le total des crédits octroyés s'élève à 162.540.500 FCFA soit un effet multiplicateur de 1,83 et un taux d'impayés (>90 jours) de 2,14%⁶⁶.

Dans un souci de redresser la situation, l'IMF a réduit le taux d'intérêt de 2,25% par mois à 2 % par mois et le taux de dépôt obligatoire de 33% à 20%. Malgré ces décisions, la surface financière de l'IMF semble trop faible. La mutuelle a sollicité auprès de la BRS le renouvellement de son financement de 300 millions de FCFA. Il convient de voir avant la deuxième phase quelle est la situation de ce refinancement.

Cette CPEC est le plus faible partenaire de l'ARMFD même si la ligne de crédit représente une partie moins importante de ces fonds.

Conclusion

La mission de formulation suite à la décision de la SMCL propose de ne plus collaborer avec les deux derniers IMF -Asusu Ndendi et CPEC Yaada Barke pendant la deuxième phase.

⁶⁵ Il n'est pas clair dans quelle mesure le bénéfice réalisé en 2008 (environ 5 millions de FCFA) devra également être attribuée aux réserves.

⁶⁶ Ou 5,56% selon le rapport d'audit provisoire.

7.8. PROPOSITION DE NOUVEAUX IMF DANS LA RÉGION DE DOSSO

Coopérative de Services Financiers Tanaadi

Cette IMF a été créée en 1995, à la fin d'un projet AFD qui avait mis en place 38 caisses villageoises d'épargne de crédit. Tanaadi, qui avait comme vocation primaire d'assurer l'encadrement et le refinancement de ces caisses, s'est assez rapidement rendu compte du besoin d'élargir son volume d'activités et elle s'est orientée sur l'octroi de crédit à des groupements de femmes. Tanaadi n'a pas de guichets, mais collabore avec une banque commerciale pour le retrait des fonds et le dépôt des remboursements.

Tanaadi a actuellement 7 agences à Tillabéri et à Dosso (villes de Dosso et Gaya) avec un encours total de 1,5 millions de USD pour 10.450 clients- épargnants (2007). La croissance importante du portefeuille (1,9 fois entre 2006 et 2007) semble bien maîtrisée. Dans la région de Dosso, leur encours au 31/4/2009 auprès des groupements est de 417 millions de FCFA (635.000 €) et 276 millions de FCFA auprès des caisses; avec des retards de remboursement d'environ 2% (y inclus les crédits accordés par les caisses villageoises).

Rappelons que le guichet de Gaya a été ouvert en novembre 2006, initialement pour le recouvrement des impayés des projets PADEL et PAIGLR et la gestion d'une ligne suisse de 170 millions de FCFA. Actuellement, Tanaadi intervient dans les communes de Gaya, Yélou, Bana, Tanda et Tounouga. En 2006, le nombre de clients s'élevait à 233 avec des encours de 657 millions de FCFA et un taux de remboursement à 3 mois de 97,7 %.

Sa clientèle est constituée de 89 % de femmes, regroupées dans des organisations paysannes et groupements. Leur crédit sert en majorité pour le warrantage, la transformation alimentaire, le petit commerce et l'élevage ovin.

7.9. FONCTIONNEMENT COMITÉS COMMUNAUX DE LA PROMOTION DE LA FEMME

Le rôle du CCPF proposé – à revoir/actualiser lors de l'élaboration des codes de financement !

« Le Comité Communal de la Promotion des femmes est mis en place en vue d'accroître le développement socio-économique des femmes ainsi que les capacités d'auto-organisation et la responsabilité des intervenants. Le CCPF est un espace de dialogue ainsi qu'un outil pour la mobilisation de moyens au bénéfice de l'augmentation des revenus des femmes de la commune. »⁶⁷

Le comité communal est composé des membres suivants :

- Président : le maire ou son représentant
- Vice-présidente : une représentante des femmes des villages d'intervention
- Chef de canton ou son représentant
- Secrétariat : MPF/PE ou MDC
- 3 femmes et 1 homme par village
- 1 représentant ONG partenaire
- 1 représentant IMF partenaire
- Invitées : ST ou personnes jugées compétente par rapport au thème de discussion

Un sous-comité sera créé pour décider de l'utilisation des ressources mises à la disposition de la commune pour les villages couverts sous ARMFD II. Ce comité ne comprendra que les femmes représentant des villages couverts et les autres intervenants.

Par rapport à la gestion des ressources du projet, seront confiés au CCPF les rôles suivants :

a) Par rapport aux dossiers de crédit ⁶⁸:

- centralise les demandes provenant des groupements féminins
- rôle de comité de crédit relais qui examine, analyse et classe les dossiers des demande de crédit des groupements féminins. La décision d'octroi de crédit est toutefois la responsabilité unique de l'IMF.
- il appuie en cas de besoin, l'ilf dans le suivi des dossiers de crédit.

Le projet – et son partenaire IMF – s'engagent à informer le CCPF des opérations financières (crédits accordés et remboursements) exécutées.

Le CCFP a le droit de demander maximum 1% de frais de dossier pour tous les dossiers qu'il examine.

b) Par rapport aux ADT ⁶⁹:

- centralise les demandes provenant des groupements féminins
- examine, analyse et classe les dossiers de demande des groupements féminins
- est responsable du processus des marchés

⁶⁷ Même formulation que la convention signée entre l'ARMFD I et les communes. L'accent n'est plus uniquement sur la gestion des biens du programme.

⁶⁸ Voir convention ARMFD I p 3

⁶⁹ Voir convention ARMFD I p4

- est responsable du suivi de la mise en oeuvre des marchés jusqu'à la réception
- est responsable du suivi de la gestion des équipements et infrastructures
- coordonne les paiements selon les conditions fixées par le marché et le code de financement.

Le CCPF a le droit de réserver 5% sur le montant des subventions pour le suivi des ADT mis en place.

c) Par rapport au Fonds d'Innovation (voir Résultat 1 Activité 1.4)⁷⁰ :

- centralise les demandes provenant des groupements féminins
- examine, analyse et classe les dossiers des demandes d'appui des groupements féminins, notamment leur plan d'action ou plan d'affaires
- vérifie dans quelle mesure ces plans entrent soit (1) dans l'approche filière de l'ARMFD au niveau du département et/ou (2) dans les plans de développement des communes – volet activités économiques
- assure un suivi technique de l'utilisation des fonds
- co-ordonne les paiements selon les conditions fixées par le code de financement.

Le CCPF a le droit de réserver 5% sur le montant des subventions provenant du Fonds d'innovation pour le suivi des activités mis en place.

Contrairement à la convention de la phase I, la convention

- ne spécifiera pas quel est le montant exact du fonds de crédit qui sera attribué à la commune à travers l'IMF partenaire, mais elle donne une estimation du montant des crédits qui pourront être octroyés à travers le CCPF. De cette façon, il n'y plus de risque que des lignes de crédits ne soient pas utilisées suite à un retard dans l'analyse des dossiers au niveau de la commune.

Le programme met à disposition des nouveaux comités, pour couvrir partiellement et momentanément les frais de fonctionnement, un montant de 150.000 FCFA par semestre.

Le programme, à travers l'ONG partenaire, assure le renforcement des capacités des membres du CCPF en gestion et en organisation. Il assure également un appui après la formation pour la mise en place des outils de suivi de gestion.

⁷⁰ Largement inspiré sur la convention ARMFD I p 4

7.10. PROCÉDURE D'OCTROI DE CREDIT

Le document 'Capitalisation' du projet ARMFD II décrit les étapes à suivre par les femmes pour l'obtention des crédits ainsi que les étapes à suivre par les agents d'IMF dans le processus d'octroi de crédit. Pendant la phase II, les procédures d'octroi de crédit seront largement les mêmes.

Description de la démarche des femmes pour la demande de crédit

- Suivre les sessions de sensibilisation et de formation sur la nécessité de s'organiser en groupements de femmes (GF) ; cette sensibilisation a lieu le plus souvent chez le chef de village ; les thèmes abordés sont : la politique de crédit, la gestion du crédit et de l'épargne ;
- Recherche de l'agrément au niveau de la Commune souvent appuyé par une structure d'encadrement (ONG, ST) ;
- Ouverture du compte à l'IMF : présentation de la présidente du GF et la trésorière au niveau de l'IMF munies d'une copie de l'agrément, 3 photos d'identité et un montant de 28 000f (1500f pour les frais d'adhésion, 25 000f pour la part social et 1500f pour le dépôt minimum) ; l'ouverture est sanctionnée par un carnet de membre, une carte de membre et une fiche dépôt qui reste au niveau du guichet ;
- Elaborer une demande de prêt (micro projet) avec l'appui de l'ONG et le SCPF/PE et le SCAT/DC; celui-ci est déposé au secrétariat permanent du CCPF moyennant 1% du montant de la requête comme frais d'étude de dossier ;
- Le CCPF (composé par des femmes relais de chaque village) est convoqué pour examiner les différents dossiers ; une fois de retour dans leur village, un feedback est fait par les femmes relais aux autres membres des GF demandeurs ;
- Après approbation, les dossiers sont transmis au niveau de l'IMF où ils sont de nouveau examinés et validés par un comité de crédit (les GF bénéficiaires sont informés des résultats du comité de crédit par l'IMF en collaboration avec les animateurs de l'ONG) ;
- Le GF se présente à l'IMF avec le dépôt garanti dont le montant varie suivant l'IMF (en général il s'agit de 20% du montant du crédit) et 1% correspondant au frais de dossier ; le déblocage du crédit se fait aussitôt pour les villages les plus proches, les fonds sont acheminés dans les villages éloignés; un rappel des conditions de prêt (délais, les intérêts et les pénalités) est fait après le partage des fonds entre les femmes bénéficiaires qui émargent sur le contrat de prêt.

Etapes à suivre par les agents d'IMF dans le processus d'octroi de crédit :

- l'organisation, la sensibilisation et la formation des groupements féminins sur des thèmes comme la vie associative, la constitution d'un dossier de requête, la gestion du crédit,... par le DAP (ONG, ST, IMF) ;
- rencontre tous les membres du groupement = moment de négociation, vérification du dossier, avoir des info supplémentaires : ont-elles une tontine mise en place? Quel type d'AGR? etc. ;
- l'enregistrement, l'analyse et l'approbation des requêtes par le Comité Communal pour la Promotion de la Femme (CCPF) ;
- l'IMF qui contrôle et valide les requêtes et qui suit et recouvre les fonds ;
- l'octroi de crédits au niveau des chefs lieux des communes ;
- des missions de suivi pour s'assurer du respect des échéances de paiement ;
- rappel du moment de remboursement (par l'envoi d'une lettre de rappel)

- le recouvrement du capital et de l'intérêt intervient au terme de l'échéance au niveau de la Commune ;
- évaluation des activités et suggestions d'améliorations ;
- clôture du cycle.

7.11. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LE NIVEAU DE PRIX ET LES BESOINS DANS LES VILLAGES EXISTANTS ET NOUVEAUX – RÉSULTAT 3

A 1.1 Réhabiliter les équipements installés dans la phase I

Une première analyse (à vérifier) faisait ressortir les besoins suivants :

- 30 puits effondrés réhabilités dans les 30 nouveaux villages à raison d'un puits par village
- 50 puits réaménagés à raison de 1 puits réaménagé par village
- 10 forages réparés dans 5 nouvelles communes
- 20 murs de protection réhabilités
- 40 équipements de minoterie réparés, dans 5 communes et dans 8 villages /commune
- 10 abris achevés et XX moulins installés dans 0 5 communes (1 commune par département
- 5 abris réfectionnés dans 2 communes

Pour l'élaboration globale du budget, la mission de formulation a pu avoir les informations suivantes sur les prix :

- Moulin électrique (10 et 15 CV) avec décortiqueur et farineuse varie entre 1.265.000 FCFA et 1.010.000 FCFA
- Moteur farineuse : 810.000 FCFA
- Moteur décortiqueur : 800.000 FCFA

Les prix varient en fonction de l'éloignement des villages car le coût du transport a une influence,mais globalement on a :

- Montant global pour les trois actions compris entre 460.000 FCFA et 637.000F
- Aménagements autour du puits, fourniture et mise en place de portique multi poulie : 865.000 FCFA
- Aménagement d'un mur de protection existant et réparation d'une pompe volonta : 387.500 FCFA
- Aménagement d'un mur de protection existant et réparation d'une pompe vergnet : 387.500 FCFA
- Aménagement d'un autour d'un puits, fourniture et mise en place de portique multi poulie le pris varie entre 450.000 FCFA et 850.000 FCFA cette variation se justifie par l'éloignement des sites pour lesquels le coût du transport des matériaux de construction se répercute sur le coût de construction
- Travaux de mise en eaux, aménagement autour du puits, fourniture et mise place de portique :1.710.000 FCFA
- Réparation pompe volonta et fourniture de pièces détachées : 260.000 FCFA
- Curage de puits pour un ensablement de 9mètres linéaires, fourniture et mise en place d'un portique multi poulies y compris toutes autres suggestions ; aménagement aire assainie, construction muret de protection, construction canal d'évacuation d'eau et puits perdu : 1.024.000CFA
- Rehaussement de margelle et mise en place d'un portique multi poulies : 375.000F
- Analyse et traitement chimique d'eau : 85.000 FCFA